



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie et en application du paragraphe 41 de la résolution 2607 (2021) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur la Somalie.

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil

Le Président
du Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie
(Signé) Fergal Mythen



**Lettre datée du 1^{er} septembre 2022, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution
751 (1992) sur la Somalie par le Groupe d'experts sur la Somalie**

En application du paragraphe 41 de la résolution 2607 (2021) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final sur la Somalie établi par le Groupe d'experts sur la Somalie, lequel devait être présenté au Conseil le 15 octobre 2022 au plus tard.

Le Coordonnateur,
Spécialiste en armements
(*Signé*) Ahmed **Himmiche**

Spécialiste des groupes armés
(*Signé*) John Peter **Hazenberg**

Spécialiste des groupes armés
et des ressources naturelles
(*Signé*) Andrei **Kolmakov**
Armed groups/natural resources expert

Spécialiste des affaires humanitaires
(*Signé*) Irene **Raciti**

Spécialiste des questions financières
(*Signé*) Matthew **Rosbottom**

Résumé

Les Chabab demeurent la principale menace contre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. Malgré les efforts déployés par les forces somaliennes et les forces internationales pour réduire sa capacité opérationnelle, le groupe continue de mener sans faiblir des attaques complexes et asymétriques en Somalie. En outre, les offensives transfrontalières des Chabab en Éthiopie et au Kenya en 2022 montrent l'intérêt que le groupe porte depuis longtemps à l'expansion de ses capacités d'attaque extérieure et témoignent de ses ambitions régionales. Pendant la période considérée, les Chabab ont continué de contrôler de vastes zones au centre et au sud de la Somalie et d'exercer leur influence même là où les forces de sécurité sont déployées, de sorte que celles-ci ont du mal à libérer et conserver les villes sous le contrôle du groupe. Ce faisant, le groupe a conservé sa liberté de circulation, ce qui lui permet d'organiser des embuscades et des attaques au moyen d'engins explosifs improvisés, entravant ainsi le bon fonctionnement des services publics et de l'administration assurés par le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération.

Les enquêtes menées par le Groupe d'experts sur la Somalie sur les finances des Chabab continuent de permettre à la communauté internationale de mieux comprendre les sources de revenus du groupe, y compris les diverses et multiples méthodes d'extorsion pratiquées dans plusieurs secteurs tels que le bétail et les biens. D'après le Groupe d'experts, les Chabab maintiennent une situation financière saine, propre à leur permettre de poursuivre leur insurrection. En outre, le groupe continue de montrer sa capacité à générer des revenus et à exercer un contrôle sur les entreprises et les individus dans les zones qu'il ne contrôle pas physiquement, notamment dans les grands centres urbains comme Mogadiscio. Cette situation est rendue possible par les menaces de violence que le groupe exerce contre les individus ou les communautés, ainsi que par l'absence de pression persistante exercée sur l'appareil financier du groupe. Le Groupe d'experts n'a guère trouvé d'informations indiquant que le Gouvernement fédéral somalien et ses organes financiers ont tenté de freiner la stratégie d'extorsion des Chabab en dehors des opérations militaires traditionnelles de ses forces de sécurité.

Un système d'identification biométrique a été proposé pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Bien qu'il s'agisse d'un pas important dans la bonne direction pour ce qui est d'améliorer les systèmes de connaissance de l'identité des clients, l'absence de capacités et de pratiques adéquates en matière de surveillance, de communication de l'information et d'enquête continuera probablement à entraver les progrès dans le secteur de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il faut adopter une approche globale interinstitutions pour désorganiser les finances des Chabab.

Il ressort de l'analyse des engins explosifs improvisés, des armes et des munitions saisis des Chabab que le groupe continue d'avoir accès à un approvisionnement illicite ininterrompu, certaines des munitions saisies ayant été fabriquées pas plus tard qu'en 2020. L'identification de l'origine exacte et de la chaîne de contrôle de ces armes et munitions demeure un défi pour le Groupe d'experts car la plupart de ses demandes de traçage n'ont pas été concluantes et il se peut que certains des articles portent des marques et des numéros de série imités. La contrebande par voie maritime via le Puntland reste la seule voie identifiée par le Groupe.

Le Gouvernement fédéral somalien a poursuivi l'élaboration de mécanismes de gestion des armes et des munitions, bien que les procédures relatives aux armes saisies auprès des Chabab ne soient pas encore en vigueur. La manipulation et

l'analyse correctes des armes saisies sont essentielles pour déterminer les risques de détournement et les réseaux de contrebande, ce qui est nécessaire pour mettre au point d'éventuelles techniques de désorganisation des réseaux.

Malgré les solides instruments prévus au titre de l'embargo sur les armes en Somalie et les processus de mise en œuvre élaborés par le Comité en ce qui concerne la levée partielle de l'embargo, le Groupe continue de constater que les États Membres qui mènent des opérations ou dispensent des formations en Somalie ne respectent pas les dispositions prévues.

Dans le contexte d'une crise humanitaire qui s'aggrave, les parties au conflit en Somalie, notamment les Chabab, n'ont pas fait d'efforts pour faciliter les opérations humanitaires. La plupart des zones sous le contrôle des Chabab restent interdites aux agents humanitaires, tandis que le groupe a mobilisé sa machine de propagande pour vanter sa propre réponse face à la sécheresse et contre les acteurs internationaux et locaux de l'aide humanitaire en Somalie.

Les civils et leurs biens ont été constamment attaqués, en particulier lors d'affrontements entre les parties au conflit en Somalie dans des zones peuplées de civils, en raison des blocus économiques incessants imposés par les Chabab dans les régions de Bay et de Bakool et moyen d'armes de nature à frapper sans discrimination. Si les Chabab continuent d'être responsables du plus grand nombre de violations du droit international humanitaire commises contre des civils, des cas de violations du droit international humanitaire et des droits humains perpétrés par les forces de sécurité fédérales et régionales ont également eu lieu, en particulier dans le Puntland et Galgumud. Le Groupe a noté l'absence d'enquêtes sur ces violations. Le recrutement et l'enlèvement d'enfants, en particulier par les Chabab, et d'autres violations graves à l'encontre des enfants, y compris les violences sexuelles, continuent de constituer un trait distinctif du conflit en Somalie.

Le Groupe d'experts a enregistré la première exportation importante de charbon de bois en provenance de Somalie depuis 2018, en violation de l'interdiction du charbon de bois. Malgré les mesures mises en œuvre par les États Membres qui constituent des marchés de destination pour le charbon de bois et la surveillance continue du commerce du charbon de bois en mer par des acteurs internationaux, notamment les Forces maritimes combinées, l'opération Atalanta de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), des lacunes subsistent quant à la capacité du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération de restreindre les exportations de charbon de bois à grande échelle.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	7
A. Historique	7
B. Méthodologie	7
II. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie	7
A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab)	7
B. Faction de Daech en Somalie	14
C. Relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération	15
D. Secteur de la sécurité	15
III. Financement des Chabab	16
A. Sources de financement	16
B. Dépôt et transfert de fonds	18
C. Dépenses	19
IV. Gestion des finances publiques et privées	20
A. Documents d'identification	20
B. Évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	21
C. Recettes intérieures	22
D. Diffusion de l'information au sein du secteur bancaire formel	23
E. Argent mobile	23
V. Embargo sur les armes	25
A. Armes et munitions utilisées par les Chabab	25
B. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes	28
C. Respect par les États Membres et les organisations internationales de l'embargo sur les armes	32
D. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie	34
E. Interdiction des composants d'engins explosifs improvisés	35
VI. Entraves à l'aide humanitaire	36
VII. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	38
A. Violences contre la vie et la personne perpétrées par les Chabab	38
B. Les forces armées de l'État du Puntland commettent des violations du droit international des droits de l'homme pendant la crise de sécurité à Boosaaso	40
C. Violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé	41
D. Violence sexuelle en temps de conflit	43

VIII. Ressources naturelles	43
A. Mise en œuvre de l'interdiction des exportations de charbon de bois	43
IX. Recommandations	45
Annexes*	48

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition

I. Introduction

A. Historique

1. Le présent rapport contient les conclusions du Groupe d'experts sur la Somalie pour la période allant du 16 décembre 2021 au 7 septembre 2022¹. On trouvera à l'annexe 1 un aperçu du régime de sanctions concernant la Somalie ainsi que du mandat du Groupe d'experts, de sa composition et des pays qu'il a visités au cours de la période considérée.

B. Méthodologie

2. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (voir [S/2006/997](#)) et les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles ([ST/SGB/2007/6](#)). Il a employé les méthodes suivantes en matière de preuve et de vérification:

- a) Recueillir, dans la mesure du possible, des informations sur les événements et les différents sujets auprès de sources multiples ;
- b) Recueillir, dans la mesure du possible, des informations auprès de sources ayant une connaissance directe des événements ;
- c) Recenser les éléments récurrents dans les informations recueillies et comparer les connaissances existantes avec les nouveaux renseignements et les nouvelles tendances ;
- d) Obtenir des éléments de preuve matériels, photographiques, audiovisuels ou écrits pour étayer les renseignements recueillis ;
- e) Analyser des images satellites, le cas échéant.

3. En outre, le Groupe d'experts, conformément au paragraphe 28 du rapport susmentionné du Groupe de travail informel, a donné à toutes les parties la possibilité d'examiner, de faire des observations et de répondre pendant le processus de rédaction du rapport, le cas échéant.

4. Le Groupe d'experts s'est engagé à maintenir et à renforcer ses relations avec le Gouvernement fédéral somalien afin de garantir la coopération et la transparence dans l'accomplissement de son mandat d'enquête, dans le cadre des normes méthodologiques applicables.

II. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie

A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab)

Composition et organigramme des Chabab

5. Le Groupe d'experts continue de mettre à jour les informations sur l'organigramme de Harakat el-Chabab el-Moujahidin (les Chabab) (SOe.001) et de déterminer les éventuels changements au sein de la direction afin de mieux comprendre le groupe. Ahmed Diriye, également connu sous le nom de Sheikh Ahmed

¹ Le Groupe a poursuivi toutes les enquêtes en cours présentées dans le document [S/2021/849](#).

Umar Abu Ubaidah (SOi.014), continue d'être l'émir des Chabab. Dans son dernier message audio diffusé par des médias affiliés au Chabab pendant la fête de l'Eïd al-Adha le 8 juillet 2022, il aborde les questions humanitaires et politiques en Somalie, lance un avertissement aux pays africains qui fournissent des forces à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et déclare que le groupe ne reconnaissait pas le Gouvernement fédéral somalien comme un gouvernement légitime². À la mi-juin 2022, la chaîne de télévision britannique Channel 4 a diffusé un entretien avec le chef adjoint présumé des Chabab, Mahad Karate (SOi.020), dans lequel celui-ci a prévenu que le groupe restait fort et unifié et a vanté les avantages de vivre sous le régime des Chabab³. Alors que certaines organisations non gouvernementales se sont prononcées par écrit sur le bien-fondé de la recherche du dialogue avec les Chabab⁴, dans son intervention, Karate a exclu l'idée de négocier avec le Gouvernement fédéral somalien.

6. Le Groupe d'experts continue de recueillir des informations supplémentaires sur les personnes inscrites sur la liste, que le Comité pourrait utiliser pour mettre à jour sa liste relative aux sanctions⁵. Au paragraphe 8 et à l'annexe 2.1 de son rapport de 2021 (S/2021/849), le Groupe a indiqué que huit agents des Chabab, sur les 18 inscrits sur la liste, étaient soupçonnés d'être actifs. Le 18 février 2022, Ali Mohamed Rage (SOi.021), porte-parole du mouvement, a également été inscrit sur la liste.

7. Fin juillet 2022, le Groupe d'experts a pris note des affirmations de l'Éthiopie selon lesquelles elle avait neutralisé plusieurs agents des Chabab, dont Fuad Mohamed Khalaf, également connu sous le nom de Fuad Shongole (SOi.005). Cependant, le 4 août 2022, Shongole a rejeté les rumeurs de sa mort dans un message audio⁶. Le Groupe a également noté qu'un éminent érudit islamique basé au Somaliland, Adan Abdirahman Warsame Sune, aurait rejoint les Chabab le 15 mars 2022, selon une vidéo que l'intéressé a postée de lui-même à Jilib, une ville contrôlée par les Chabab⁷.

Attaques des Chabab en Somalie

8. Le schéma des attaques menées par les Chabab au cours de la période considérée indique que le groupe maintient une présence et la capacité de mener des opérations dans la majeure partie de la Somalie, y compris à Mogadiscio. Comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts, la sphère d'influence des Chabab s'étend au-delà des zones qu'ils contrôlent physiquement⁸. En outre, le Groupe d'experts n'a pas constaté une réduction notable de la capacité des Chabab à mener des attaques asymétriques en Somalie durant la période considérée.

9. Au cours de la période considérée, les Chabab ont démontré qu'ils étaient en mesure de mener des attaques complexes et de grande envergure. Toutefois, la plupart

² Citant les pertes subies par les États-Unis en Afghanistan comme un avertissement à l'ATMIS, le dirigeant des Chabab galvanise les combattants dans un discours à l'occasion de l'Eïd al-Adha, 8 juillet 2022, **Error! Hyperlink reference not valid.**<https://calamada.com/daawoamiirka-mujaahidiinta-oo-jeediyay-kalimad-muhiim-ah/>.

³ Jamal Osman « Inside Al-Shabaab: The extremist group trying to seize Somalia ». Disponible à l'adresse : <https://www.channel4.com/news/inside-al-shabaab-the-extremist-group-trying-to-seize-somalia>.

⁴ International Crisis Group, « Considering Political Engagement with Al-Shabaab in Somalia », Rapport sur l'Afrique n° 309, 21 juin 2011.

⁵ Voir www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/751/materials.

⁶ Somali Dispatch, « Sheikh Fu'ad Shongole dismisses rumors of his death », 4 août 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.somalidispatch.com/latest-news/sheikh-fuad-shongole-dismisses-rumors-of-his-death/>.

⁷ <https://goobjoog.com/english/missing-somaliland-cleric-traced-to-al-shabaab-hotbed/>.

⁸ Voir S/2018/1002, par. 83.

de leurs attaques était menées à petite échelle au moyen de divers types d'engins explosifs improvisés, d'attentats-suicides et de tirs indirects pour maintenir leur présence sur le terrain et dans les médias.

Utilisation d'engins explosifs improvisés par les Chabab

10. Le Groupe d'experts n'a constaté aucun changement notable ou durable en ce qui concerne les activités liées aux engins explosifs improvisés en 2022 par rapport à 2021. Plus précisément, les menaces liées aux engins explosifs improvisés en Somalie n'ont pas véritablement diminué au cours de l'année écoulée et le nombre de victimes d'engins explosifs improvisés a augmenté d'année en année depuis 2020. En 2021, 669 Somaliens ont été tués par des engins explosifs improvisés et des restes d'engins explosifs de guerre, contre 501 en 2020⁹. Au cours des six premiers mois de 2022, on a déjà enregistré au moins 855¹⁰ victimes d'engins explosifs improvisés¹¹.

11. En outre, le Groupe d'experts n'a constaté aucun changement significatif ou durable en matière d'activités liées aux véhicules piégés. Toutefois, au cours du premier semestre de 2022, ce type d'incidents a été plus de deux fois plus meurtrier qu'au cours du second semestre de 2021. Entre janvier et juin 2022, le Groupe a enregistré huit incidents liés à des véhicules piégés, qui ont fait 209 victimes¹². L'augmentation substantielle du nombre de victimes d'incidents liés à des véhicules piégés est en grande partie due à l'attaque menée par les Chabab contre Ceel Baraf, présentée de manière détaillée plus loin au paragraphe 17. Dans cette seule attaque, les Chabab auraient utilisé trois véhicules piégés.

12. L'utilisation d'engins explosifs improvisés portés par des personnes ou de gilets d'engins explosifs est restée un sujet de préoccupation pendant la période considérée. Les Chabab ont eu recours à ce type d'engins pour perturber le processus électoral et la transition vers la mise en place du nouveau gouvernement. Toutefois, le Groupe d'experts a noté une diminution des incidents liés à des engins explosifs improvisés portés par des personnes et une baisse considérable du nombre de victimes de ces incidents après la fin du cycle électoral le 15 mai 2022. Au cours du deuxième trimestre de 2022, le Groupe a enregistré deux incidents liés à des engins explosifs improvisés portés par des personnes, contre cinq au premier trimestre. Le nombre de victimes de tels incidents a diminué, passant de 113 au premier trimestre 2022 à 44 au deuxième trimestre.

13. Au début d'août 2022, alors que la transition vers la mise en place d'un nouveau gouvernement a pris fin, les Chabab continuaient de cibler les responsables publics au moyen de véhicules piégés ou d'engins explosifs improvisés portés par des personnes. Au cours des trois premières semaines du troisième trimestre, le Groupe a enregistré un incident lié à un véhicule piégé et deux incidents liés à des engins explosifs improvisés portés par des personnes. Le 17 juillet 2022, un véhicule piégé a pris pour cible un grand hôtel utilisé par l'administration régionale à Hirschébéli. Le 27 juillet 2022, les Chabab ont utilisé un engin explosif improvisé porté par une personne pour cibler le commissaire de district Abduallahi Ali Waafow à Marka, dans le Bas-Chébéli¹³. Le 29 juillet 2022, les Chabab ont tué le Ministre de la justice de

⁹ Rapport confidentiel de l'ONU, avril 2022.

¹⁰ Ce chiffre comprend les civils, les membres des forces armées somaliennes, ainsi que les forces d'ATMIS.

¹¹ Rapport confidentiel de l'ONU, 2020, 2021, 2022.

¹² Rapport confidentiel de l'ONU, janvier-juillet 2022.

¹³ Omar Faruk (Associated Press), « Suicide bombing in Somalia kills 11 including local official », *The Washington Post*, 27 juillet 2022.

l'État du Sud-Ouest, Hassan Ibrahim Lugbur, ainsi que son fils et plusieurs autres personnes, dans un attentat-suicide à Baidoa¹⁴.

Attaques des Chabab visant des locaux du gouvernement

14. Le 17 juillet 2022, des membres des Chabab ont mené un attentat-suicide au moyen d'un véhicule piégé contre l'hôtel Nour Dob à Jawhar, dans le Hirchébéli, faisant cinq morts et plus d'une douzaine de blessés, dont des anciens et actuels ministres fédéraux et régionaux¹⁵. L'hôtel se trouve à proximité du complexe présidentiel et servait de siège de fait au gouvernement régional.

15. Le 23 mars 2022, les Chabab ont mené un attentat-suicide contre le siège du gouvernement local à Belet Weyne, dans le Hirchébéli, tuant la députée de l'opposition Amina Mohamed Abdi, qui faisait campagne pour conserver son siège à la Chambre du peuple. Plus tard, un kamikaze a foncé avec un véhicule chargé d'explosifs dans une foule de personnes qui s'étaient rassemblées à l'hôpital local pour aider les blessés de la première attaque. Les attaques se sont produites le même jour où les Chabab ont mené une attaque contre le camp de Halane, dans lequel se trouve l'aéroport international d'Aden Adde, où deux hommes armés déguisés en employés de l'aéroport ont tenté de forcer les portes de la base lorsqu'ils ont été confrontés aux forces de sécurité¹⁶. Au moins six personnes sont mortes dans cet assaut.

Attaques complexes

16. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a relevé quatre attaques complexes menées par les Chabab. La première s'est produite à la mi-février 2022 lorsque les Chabab ont lancé des attaques simultanées sur deux sites différents, distants de 14 km. Une attaque visait un poste de police à Kadha (région de Benadir) et l'autre la résidence du commissaire de district de Heliwa à Darusalam (région de Benadir). Pendant les deux attaques, les Chabab ont lancé d'autres assauts sur les postes de sécurité environnants pour empêcher le déploiement des forces de réaction rapide¹⁷. Ces deux attaques démontrent clairement que le groupe a toujours l'intention, la liberté de manœuvre et la capacité de frapper à la périphérie de Mogadiscio, ce qui donne peu d'espoir quant à la capacité des forces de sécurité somaliennes à contrer la menace posée par les Chabab à Benadir, et dans le Bas-Chébéli et le Moyen-Chébéli en général.

17. La deuxième attaque complexe a eu lieu le 3 mai 2022, lorsque les Chabab ont attaqué une base d'opérations avancée de l'ATMIS occupée par les forces burundaises à Ceel Baraf, à environ 130 km au nord de Mogadiscio. L'attaque, qui a commencé par l'explosion d'un véhicule piégé destiné à des attentats-suicides et qui a été suivie d'un assaut à pied, a fait au moins plusieurs dizaines de victimes burundaises. Les affirmations des Chabab selon lesquelles ils auraient tué 173 soldats burundais ont été exagérées.

18. Le 19 août 2022, les Chabab ont lancé une attaque-suicide coordonnée contre l'hôtel Hayat à Mogadiscio¹⁸. L'attaque, qui a duré près de 30 heures, a été le plus

¹⁴ « Somali Prime Minister condemns killing Southwest state minister of justice », Hiiraan Online, 30 juillet 2022.

¹⁵ « Car bomb kills five at Somalia hotel : police », The Defense Post, 18 juillet 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.thedefensepost.com/2022/07/18/car-bomb-somalia-hotel/>.

¹⁶ Voir <https://www.voanews.com/a/al-shabab-surge-in-somalia-s-suicide-attacks-change-of-tactics-experts-say/6503450.html>.

¹⁷ Voir <https://www.voanews.com/a/al-shabab-attacks-on-mogadishu-police-stations-leave-at-least-5-dead/6444293.html>.

¹⁸ Voir <https://www.nytimes.com/2022/08/21/world/africa/somalia-hotel-attack-shabab.html?>

long siège d'hôtel de l'histoire du groupe, faisant au moins 21 morts et plus de 100 blessés¹⁹. Les Chahab ont entamé le siège avec deux véhicules piégés destinés à des attentats-suicides avant qu'une équipe d'assaut ne force le périmètre pour pénétrer dans l'hôtel. Alors que le personnel de sécurité et d'urgence arrivait sur les lieux, un troisième combattant-suicide aurait attaqué les premiers intervenants, selon les médias pro-islamistes²⁰. Il s'agit du premier assaut mené par le groupe contre un hôtel dans la capitale depuis son attaque contre l'hôtel Afrik en janvier 2021, qui avait suivi un mode opératoire similaire et causé la mort de neuf personnes²¹.

19. On trouvera au paragraphe 21 ci-dessous des informations sur l'attaque transfrontalière menée par les Chabab en juillet 2022 en Éthiopie.

Attaques indirectes

20. En moyenne, on dénombre environ six attaques au mortier par mois en Somalie au cours des deux dernières années. La plupart de ces attaques visent les camps de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le camp de Halane à Mogadiscio. En 2022, de nombreuses attaques au mortier ont eu lieu à Mogadiscio ; il s'agissait probablement pour les Chabab de perturber les élections. Le 27 novembre 2021, les Chabab ont lancé plusieurs obus de mortier en direction de la zone protégée par l'AMISOM à Baidoa, où se situe également le complexe des Nations Unies. Cinq obus ont atterri dans la zone protégée. Il n'a été fait état d'aucune victime. Les Chabab ont revendiqué la responsabilité de l'attaque et indiqué qu'ils avaient voulu frapper le palais présidentiel de l'État du Sud-Ouest, situé à proximité, et les environs de l'aéroport de Baidoa, au premier jour du scrutin parlementaire organisé dans la ville²². Le 14 avril 2022, de multiples tirs de mortier suspects auraient atterri dans la zone d' Afisyoni de l'aéroport international Aden Adde de Mogadiscio. L'attaque a visé une zone où de nouveaux législateurs devaient prêter serment²³. Le 17 avril 2022, les Chabab ont mené une attaque au mortier contre le Parlement somalien, blessant au moins six personnes lors d'une session conjointe²⁴.

Capacités régionales des Chabab

Éthiopie

21. Dans son rapport à mi-parcours au Comité, le Groupe a indiqué que les Chabab tentaient d'étendre leur zone d'influence en menant de plus en plus d'activités de recrutement et de formation en Éthiopie. Il ressort d'informations supplémentaires obtenues par le Groupe que la taille de la présence des Chabab en Éthiopie, initialement estimée à environ 100 à 250 combattants²⁵, est plus proche de 1 000 combattants²⁶.

22. Le 21 juillet 2022, les Chabab ont entamé leur première campagne de plusieurs jours à l'intérieur de l'Éthiopie en attaquant au moins trois, voire quatre, villes le long de la frontière entre l'Éthiopie et la Somalie. Les Chabab ont affirmé s'être emparé de deux de ces villes, Aato et Yeed, et aurait tué plusieurs membres de la police Liyu éthiopienne, une force paramilitaire régionale basée dans l'État régional somali

¹⁹ Voir <https://www.bbc.com/news/world-africa-62621205>.

²⁰ Voir <https://www.longwarjournal.org/wp-content/uploads/2022/08/HayatHotel.jpg>.

²¹ Voir <https://www.aljazeera.com/news/2021/1/31/somalias-al-shabab-rebels-attack-hotel-in-the-capital-city>.

²² Entretien avec des sources à Baidoa, janvier 2022.

²³ Rapport confidentiel de l'ONU, avril 2022.

²⁴ Voir <https://www.voanews.com/a/al-shabab-claims-mortar-attack-on-somali-parlement/6534121.html>.

²⁵ Entretiens avec des responsables de la sécurité à Nairobi et à Mogadiscio, avril 2022.

²⁶ Entretiens avec des responsables de la sécurité à Nairobi, juillet 2022.

d'Éthiopie. Ces attaques, cependant, étaient probablement des manœuvres de diversion visant à permettre à environ 500 combattants des Chabab, répartis en plusieurs groupes, d'entrer en Éthiopie à partir d'autres villes²⁷. Le 25 juillet 2022, les Chabab ont lancé une deuxième incursion dans le district de Feerfeer de la zone de Chébéli de l'État régional somali en Éthiopie, qui borde les régions de Hiran et de Galgaduud en Somalie²⁸.

23. Le Groupe d'experts soupçonne les Chabab d'avoir planifié cette offensive pendant plusieurs mois, voire depuis 2021. En mai 2022, par exemple, les Chabab ont ciblé au moins 10 fois des convois éthiopiens dans le sud-ouest de la Somalie en utilisant des engins explosifs improvisés placés en bordure de route. Sur ces 10 attaques, huit visaient spécifiquement des convois circulant entre une ville frontalière et des bases militaires de l'Armée nationale somalienne ou éthiopienne²⁹. En outre, au cours du même mois, les services de sécurité éthiopiens ont intercepté à deux reprises des membres des Chabab qui tentaient de faire entrer clandestinement des armes dans le pays, preuve que le groupe s'efforçait probablement d'établir des voies d'approvisionnement en vue de l'incursion de juillet 2022³⁰.

24. Les offensives transfrontalières des Chabab montrent l'intérêt que le groupe porte depuis longtemps à l'expansion de ses capacités d'attaque extérieure et témoignent de ses ambitions régionales. Si les récentes incursions ne débouchent pas nécessairement sur une insurrection persistante, les Chabab sont conscients des menaces croissantes auxquelles l'Éthiopie est confrontée sur de multiples fronts et profitera probablement de son élan pour exploiter davantage les griefs portés à l'encontre du gouvernement dans l'État régional somali, en se présentant comme une solution de rechange plus viable à la police Liyu éthiopienne, accusée de violations des droits de l'homme³¹.

Kenya

25. Les Chabab continuent de représenter une menace importante pour le Kenya car ils mènent des attaques éclair contre les services et installations de sécurité kényans ainsi que contre des civils, le long de la frontière. Les Chabab ont mené au moins sept attaques au Kenya en 2022, toutes conformes aux modes opératoires constatés par le Groupe d'experts en 2020³². En effet, le groupe cible des particuliers donnés, y compris des « non-locaux », et les forces de sécurité et utilisent des armes de nature à frapper sans discrimination, notamment des engins explosifs improvisés.

26. En janvier 2022, les Chabab ont mené deux attaques au moyen d'engins explosifs improvisés, l'une à Kiunga dans le comté de Lamu et l'autre le long de l'autoroute Arabia-Mandera dans le comté de Mandera, tuant 11 civils³³. Le même mois, le groupe a attaqué une patrouille de police, tuant quatre policiers, dans la zone

²⁷ Rapport confidentiel de l'ONU, juillet 2022.

²⁸ Entretiens avec des responsables de la sécurité à Nairobi, juillet 2022.

²⁹ Voir <https://radioisala.com/255712-2/> ; <https://somalimemo.info/articles/16397/Ciidamo-Xabashi-ah-oo-weeraro-jidgal-ah-iyo-qaraxyo-lagula-beegsaday-deegaanno-katirsan-Bakool-Warbixin> ; <https://somalimemo.info/articles/16423/Ciidamo-Itoobiyaan-ah-oo-lagu-weeraray-deegaanno-katirsan-Gedo-iyo-Bakool> ; et aussi <https://somalimemo.info/articles/16438/Ciidamo-Itoobiyaan-ah-oo-qaraxyo-lagula-beegsaday-duleedka-Ceelbarde>.

³⁰ Voir <https://sonna.so/en/2022/05/12/ethiopian-forces-foils-al-shabaab-attempt-tp-smuggle-arms-to-the-country/> ; et https://www.hiiraan.com/news4/2022/May/186044/al_shabaab_members_captured_attempting_arms_smuggle_to_ethiopia.aspx.

³¹ <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/05/ethiopia-police-unit-unlawfully-killing-people-must-be-stopped/> ; voir également S/2019/858, note de bas de page 139.

³² Voir S/2020/949, par. 55 à 58.

³³ Rapport confidentiel de l'ONU, janvier 2022.

de Milihoi du comté de Lamu³⁴. Le groupe a également revendiqué une attaque contre un chantier de construction dans le comté de Lamu le 11 mars 2022, qui a fait cinq morts³⁵.

27. Par ailleurs, le Groupe d'experts a pris note de l'enlèvement d'un clinicien de Fino (comté de Mandera) le 18 février 2022, par des hommes armés qui seraient des militants des Chabab³⁶. Ce nouvel enlèvement s'ajoute à celui de deux médecins cubains, enlevés près de Mandera (Kenya) le 12 avril 2019 et dont le sort reste inconnu³⁷. Le médecin a été emmené en Somalie avec deux autres personnes enlevées, identifiées comme des « locaux », qui ont ensuite été libérées saines et sauvées.

Les relations des Chabab avec les autres groupes affiliés à Al-Qaida

28. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de corroborer les allégations de liens tangibles ou nouveaux entre les Chabab et d'autres groupes islamistes violents présents en République démocratique du Congo ou au Mozambique. Toutefois, il a relevé dans la propagande diffusée par les Chabab que ces derniers restent fidèles à Al-Qaida. Le Président somalien, Hassan Sheikh Mohamud, a déclaré le 7 juillet 2022 en Türkiye que le Gouvernement fédéral somalien avait des preuves que l'argent collecté par les Chabab est utilisé pour financer des groupes terroristes au Mozambique et au Nigeria et qu'une partie allait à Al-Qaeda³⁸. Cependant, le Groupe d'experts n'a trouvé aucun élément de preuve à l'appui de cette affirmation. Par ailleurs, un État Membre a signalé au Groupe que ses services disposent d'informations faisant état d'une coopération renforcée entre les Chabab et Al-Qaida dans la péninsule arabique au Yémen ; toutefois, le Groupe n'a pu étayer cette affirmation (voir par. 82 ci-dessous pour plus d'informations).

Les femmes au sein des Chabab

29. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a mené des entretiens avec des déserteuses des Chabab provenant des régions de Bay et de Bakool (État du Sud-Ouest). Ces entretiens ont permis d'obtenir des informations supplémentaires sur le rôle que jouent les femmes au sein des Chabab. Plus précisément, les déserteuses ont expliqué au Groupe que si les femmes sont généralement reléguées à des rôles d'appui, elles contribuent au système de gouvernance des Chabab en servant de collectrices de zakat, d'enseignantes et de prédicatrices de madrasa et d'agents de sécurité dans les prisons. En outre, les femmes prêtent appui aux activités opérationnelles du groupe en servant de cuisinières et de nettoyeuses pour les combattants des Chabab, en stockant des armes et en servant d'espionnes³⁹.

30. Les déserteuses des Chabab interrogées par le Groupe ont déploré la situation économique et humanitaire désastreuse, le manque général d'établissements sanitaires et scolaires, à l'exception des pharmacies et des madrasas, dans les zones contrôlées par les Chabab, et le contrôle strict de leur vie et de leur comportement. Toutefois, elles ont constamment indiqué que la protection de leurs enfants contre le recrutement a été un facteur essentiel ayant motivé leur défection, outre le fait d'avoir perdu leur mari dans des opérations des Chabab. Les programmes de réadaptation des

³⁴ Ibid.

³⁵ « Three workers injured in Mandera IED attack », 14 mars 2022, *The Star* (Nairobi).

³⁶ « We hope he's safe, says family of abducted Mandera clinician », 21 février 2022. *The Star* (Nairobi).

³⁷ Reuben Kyama et Elisabeth Malkin, « Cuban doctors abducted in Kenya, and officials point to Al-Shabaab », 12 avril 2019, *The New York Times*.

³⁸ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/al-shabaab-financing-a-qaeda-groups-in-mozambique-and-nigeria-president>.

³⁹ Les entretiens avec les déserteuses des Chabab ont été réalisés entre février et avril 2022.

déserteurs et le soutien des familles ou des proches dans les territoires contrôlés par le gouvernement sont des facteurs d'attraction importants mentionnés par les personnes interrogées.

B. Faction de Daech en Somalie

31. La faction de Daech en Somalie reste déterminée à mener des opérations dans le nord de la Somalie. Toutefois, le Groupe d'experts estime que celle-ci se limite à mener des opérations au Puntland uniquement. Malgré la participation présumée de la faction de Daech en Somalie à l'attentat au véhicule piégé du 24 janvier 2022 qui a visé le véhicule d'un homme d'affaires sur le marché de Bakara à Mogadiscio, le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de confirmer la revendication du groupe.

32. Par ailleurs, à la fin du mois de juillet 2022, la faction de Daech en Somalie a diffusé une nouvelle vidéo de propagande en amharique axée sur l'Éthiopie, dans laquelle des recrues originaires de ce pays participent à un camp d'entraînement non identifié, probablement au Puntland⁴⁰. En 2019, le groupe a annoncé qu'il publierait des documents djihadistes en amharique, probablement dans le but de stimuler le recrutement en Éthiopie⁴¹. Dès 2017, le groupe a déclaré que certains de ses membres étaient originaires d'Éthiopie. Le Groupe d'experts ne dispose d'aucune information permettant de penser que la faction de Daech en Somalie est opérationnellement active en Éthiopie, mais il estime que le moment choisi par le groupe pour faire son annonce en juillet 2022, qui coïncide avec les incursions des Chabab le long de la frontière entre l'Éthiopie et la Somalie, n'est probablement pas une coïncidence.

Finances

33. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a continué à enquêter sur les mouvements d'argent de la faction de Daech en Somalie et a découvert un réseau de facilitation financière qui s'étend de la Somalie à l'Afrique du Sud. Plus précisément, après l'arrestation d'Abdirizak Mohamed Abdi Jimale en août 2021, le Groupe a commencé à en savoir plus sur ses opérations financières passées pour le compte de Daech. Jimale, qui a également travaillé auparavant pour les Chabab, a transféré 400 000 dollars entre 2019 et 2020⁴² et est accusé d'avoir transféré de l'argent entre des personnes non identifiées en Somalie et en Afrique du Sud en utilisant une société appelée Heeryo Trading Enterprise⁴³. En outre, Jimale, qui purge actuellement une peine de 15 ans à Mogadiscio, était en contact avec Bilal al-Sudani, basé au Puntland, un dirigeant de la faction de Daech en Somalie⁴⁴. Le Groupe d'experts a adressé des lettres au Gouvernement fédéral somalien et à la République sud-africaine en février 2022 en vue d'obtenir plus d'informations, mais n'a pas encore reçu de réponse.

⁴⁰ <https://twitter.com/IbnSiqilli/status/1553452770526740482>.

⁴¹ Voir https://www.voanews.com/a/africa_under-pressure-militants-somalia-look-ethiopia/6174166.html.

⁴² Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/is-somalia-financier-slapped-with-15-year-imprisonment-by-military-court>.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Information de la police du Puntland.

C. Relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération

Opérations militaires contre Ahl al-Sunna wal Jama'a

34. De fin 2021 à mai 2022 environ, les forces de l'État de Galmudug aidées par le Gouvernement fédéral somalien ont affronté Ahl al-Sunna wal Jama'a à plusieurs reprises. Alors que sous l'ancien Président, Abdullahi Mohamed Farmaajo, le Gouvernement fédéral somalien a évité d'intégrer des éléments d'Ahl al-Sunna wal Jama'a dans l'appareil de sécurité nationale, les récentes tentatives d'Ahl al-Sunna wal Jama'a d'accroître son influence dans le Galmudug pendant la période électorale se sont également heurtées à une résistance. Plus précisément, fin mai 2022, après des affrontements entre Ahl al-Sunna wal Jama'a et les forces de l'État de Galmudug à Dhusamareb, le tribunal des forces armées de Galmudug a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de 18 membres d'Ahl al-Sunna wal Jama'a⁴⁵. Malgré ce que les dirigeants d'Ahl al-Sunna wal Jama'a ont déclaré au Groupe d'experts en 2021, à savoir qu'ils étaient prêts à conclure un accord avec le Gouvernement fédéral somalien afin que la milice du mouvement puisse combattre les Chabab, aucune discussion de ce type n'a été envisagée pendant la seconde moitié de la présidence de l'ancien Président Farmaajo. Pendant ce temps, les Chabab ont exploité le vide sécuritaire au Galmudug, multipliant les attaques dans cet État contre les forces de sécurité locales et gouvernementales, tout en visant peut-être la frontière que le Galmudug partage avec l'Éthiopie pour étendre leurs ambitions territoriales. Début juin 2022, le Président somalien, Hassan Sheikh Mohamud, a annoncé que son gouvernement avait l'intention de lancer une offensive contre les Chabab et a relevé l'importance qu'auraient les forces de l'État de Galmudug dans toute opération militaire future que le Gouvernement fédéral somalien pourrait mener contre le groupe⁴⁶.

D. Secteur de la sécurité

Retour possible de recrues somaliennes formées en Érythrée

35. Dans son rapport final de 2021 (S/2021/849), le Groupe d'experts a souligné que le Gouvernement fédéral somalien, sous l'ancien président, a peut-être recruté jusqu'à 5 000 Somaliens pour recevoir un entraînement militaire indéterminé en Érythrée⁴⁷. En juillet 2022, le Président s'est rendu en Érythrée pour rendre visite aux recrues susmentionnées et établir des plans pour leur retour en Somalie. Le calendrier du retour des soldats n'est toujours pas clair, pas plus que les modalités selon lesquelles le Gouvernement fédéral somalien entend intégrer ces nouveaux soldats dans l'actuel dispositif de sécurité somalien. Dans la résolution 2628 (2022), le Conseil de sécurité demande instamment à la Somalie de donner la priorité à la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie, qui a établi trois objectifs de référence pour la constitution de forces, dont le premier comprend la mise sur pied d'une nouvelle force de 3 850 éléments au plus tard en décembre 2022.

Opérations militaires contre les Chabab

36. Depuis la fin du calendrier électoral en Somalie, en mai 2022, et la décision des États-Unis d'Amérique de renvoyer des contingents en Somalie, les opérations

⁴⁵ Voir <https://goobjoog.com/english/gamudug-military-court-issues-arrest-warrant-for-18-members-of-alhu-sunna-waljamaa/>.

⁴⁶ Voir <https://hiiraan.com/news4/2022/Jun/186472/hassan-sheikh-mohamud-urges-galmudug-to-lead-the-fight-against-al-shabaab.aspx>.

⁴⁷ Voir S/2021/849, par. 45.

militaires menées par les Somaliens contre les Chabab ont augmenté. Comme l'a indiqué le Groupe dans son rapport final de 2021 (S/2021/849), les événements liés aux élections ont mis en évidence des fissures au sein de l'Armée nationale somalienne ; cependant, les récentes déclarations du Président témoignent d'un engagement renouvelé du Gouvernement fédéral somalien à combattre les Chabab.

37. Par exemple, depuis juin 2022, les forces Danab de l'Armée nationale somalienne ont mené au moins 14 offensives contre les Chabab⁴⁸. En outre, les États-Unis ont lancé quatre frappes aériennes cinétiques, de juin à août 2022, les premières depuis que ce pays a annoncé le retour de ses militaires en Somalie⁴⁹.

III. Financement des Chabab

38. Les Chabab continuent de prélever sans relâche des impôts sur les entreprises et les particuliers en Somalie. Le Groupe d'experts a constamment présenté de manière détaillée combien la stratégie d'extorsion des Chabab en Somalie est efficace. La capacité du groupe à mettre en œuvre sa stratégie d'extorsion sur l'ensemble du territoire somalien, y compris dans les zones qui ne sont pas sous son contrôle direct, sans avoir à modifier sensiblement ses tactiques, s'explique en partie par l'absence de toute pression substantielle exercée par le Gouvernement fédéral somalien sur l'appareil financier des Chabab au cours de la période considérée.

39. Au cours du mandat actuel, les enquêtes indiquent que le système d'extorsion des Chabab reste fermement en place. Du fait du cycle électoral prolongé, le Gouvernement s'est moins attaché à affaiblir le groupe, ce qui a permis aux Chabab de poursuivre sans relâche leurs activités illicites d'imposition et d'extorsion. Le groupe maintient une situation financière saine, propre à lui permettre de générer suffisamment de revenus pour financer son insurrection. Le Groupe d'experts a constaté la couverture médiatique accordée à l'activité accrue menée par les forces spéciales somaliennes en mai 2022, dans les zones de Leego et Jameo dans le Bas-Chébéli, en vue de détruire les centres d'extorsion des Chabab⁵⁰.

A. Sources de financement

40. Les revenus intérieurs des Chabab ont continué de provenir de quatre principaux systèmes d'impôts illicites axés sur différents domaines économiques. Il s'agit de l'agriculture (dalag), des véhicules (gadiid), des marchandises commerciales (badeeco) et du bétail (xoolo). Les Chabab continuent également de diversifier leurs méthodes d'extorsion dans ces domaines.

Revenu tiré des points de contrôle

41. Dans son rapport de 2021, le Groupe d'experts a souligné que les Chabab tiraient des revenus de leur réseau de postes de contrôle dans toute la Somalie⁵¹. Ce réseau

⁴⁸ Rapport confidentiel de l'ONU, janvier à août 2022, et entretiens avec des responsables du Gouvernement somalien, juin 2022.

⁴⁹ <https://africom-web-app.azurewebsites.net/pressrelease/34456/somali-us-forces-engage-insurgents-in-support-of-the-federal-government-of-somalia> ; <https://africom-web-app.azurewebsites.net/pressrelease/34612/somali-us-forces-engage-insurgents-in-support-of-the-federal-government-of-somalia> et analyse de reportages dans les médias, juin-juillet 2022 ; et <https://www.africom.mil/pressrelease/34660/somali-us-forces-engage-insurgents-in-support-of-the-federal-government-of-somalia>.

⁵⁰ Voir <https://www.garoweonline.com/en/news/somalia/amid-eid-celebrations-sna-destroys-al-shabaab-extortion-centers>.

⁵¹ Voir S/2021/849, par. 54 à 58.

reste solide et constitue une source intégrale de revenus pour les Chabab, qui s'efforcent toujours d'étendre le réseau. En effet, le Groupe d'experts a noté en mai 2022 que les Chabab avaient mis en place un nouveau point de contrôle pour extorquer les véhicules et les marchandises qu'ils transportaient le long de la principale voie d'approvisionnement, à environ 50 km au nord-est de la ville de Beledweyne dans la région de Hiran⁵². Le groupe impose des taxes illicites à des taux initiaux compris entre 300 et 1 200 dollars par camion, en fonction du type de bétail ou de marchandises transportés par les camions le long de l'itinéraire⁵³, et il continue à délivrer rapidement des reçus pour ses pratiques d'extorsion. Le Groupe d'experts a obtenu des reçus délivrés pour un véhicule allant de Kismayo à Dhobley en février 2022, qui montrent un paiement de 975 dollars pour les marchandises transportées (badeeco), classées comme un chargement complet de marchandises générales⁵⁴. Le deuxième reçu, pour le même véhicule, indique un paiement de 450 dollars pour le transit physique du véhicule (gadiid). Au total, les Chabab ont perçu 1 425 dollars en espèces d'un chauffeur de camion qui a transporté des marchandises sur environ 245 km par camion de 10 roues à essieu simple. On trouvera à l'annexe 2 (strictement confidentielle) des exemples de reçus délivrés par les Chabab.

42. Le 17 juillet 2022, les forces spéciales Danab de l'Armée nationale somalienne, avec l'appui aérien des États-Unis, ont pris pour cible un point de contrôle des Chabab situé dans le village de Labakuus, dans la région du Bas-Djouba, près de Kismayo⁵⁵, qui était utilisé pour prélever des impôts illicites sur les véhicules utilitaires en transit. Au moins quatre militants ont été tués et un autre capturé au cours de l'opération, et plusieurs armes et accessoires financiers ont été récupérés⁵⁶. Le point de contrôle a été recensé comme l'un des plus de 100 points de contrôle du réseau des Chabab dans le rapport final du Groupe de 2021⁵⁷.

Imposition illicite des propriétés résidentielles

43. Une autre méthode d'imposition illicite utilisée par les Chabab est l'impôt sur les propriétés résidentielles, que le Groupe d'experts a constaté à Afgoye, dans l'État du Sud-Ouest. Par un avis distribué aux ménages, chaque ménage est informé du prélèvement d'un impôt de 150 dollars sur une maison en pierre, de 300 dollars sur une maison à étages et de 100 dollars sur une maison en tôle. Les ménages sont invités à répondre dans les 24 heures après réception de l'avis et à contacter le groupe au numéro indiqué « pour plus d'informations ou une plainte ». On trouvera à l'annexe 3 le décret et sa traduction en anglais.

44. Le Groupe d'experts a constaté que les ménages étaient assujettis à un impôt illicite dans certains villages des districts de Jawhar et Mahaday dans le Moyen-Chébéli en mai 2022. L'impôt illicite a d'abord été appliqué aux entreprises locales, qui ont reçu l'ordre de divulguer leur patrimoine et ont été taxées à 2,5 %⁵⁸. Les Chabab ont ensuite imposé une taxe illicite forfaitaire de 30 dollars à chaque ménage, quels que soient ses revenus et la taille de la famille⁵⁹.

⁵² Rapport confidentiel de l'ONU, mai 2022.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Reçus délivrés par les Chabab obtenus par le Groupe d'experts au cours de son mandat actuel.

⁵⁵ Voir <https://www.hiiraan.com/news4/2022/July/government-forces-killed-five-al-shabaab-militants>.

⁵⁶ Voir https://mobile.twitter.com/1_Danab_media/status/1548759241904750592.

⁵⁷ Voir S/2021/849, annexe 3.1 (strictement confidentiel), point de contrôle situé près de Yaaq Bulle, Kismayo (Somalie) ; le point de contrôle se trouve à Labakuus.

⁵⁸ Rapport confidentiel de l'ONU, mai et juillet 2022.

⁵⁹ Ibid.

Extorsion visant les nouveaux biens immobiliers à Mogadishu

45. Les Chabab extorquent également les propriétaires de bâtiments et de propriétés immobilières en construction dans la région de Mogadiscio. Il ressort d'entretiens avec des promoteurs et des propriétaires de la région de Mogadiscio que pendant les travaux de construction, le groupe appelait le propriétaire pour exiger le paiement d'un impôt illicite, généralement 25 % de la valeur finale du projet immobilier, que le groupe connaissait⁶⁰. Les propriétaires négociaient ensuite lors d'une réunion avec le groupe qui se tenait vers Qoryoley, en dehors de Mogadiscio, pour convenir d'un montant final. Après avoir négocié, un promoteur a payé 10 000 dollars en espèces au groupe pour une promotion immobilière d'une valeur de 170 000 dollars⁶¹.

Justification du paiement aux Chabab

46. Une question que le Groupe d'experts a fréquemment posée au cours de son mandat est celle de savoir pourquoi les particuliers et les entreprises continuent de payer l'argent extorqué par les Chabab. La raison principale est le fait que le Gouvernement n'assure pas la sécurité nécessaire aux particuliers et aux entreprises pour leur permettre de dire non aux Chabab⁶². Les particuliers et les entreprises ne se sentent pas en mesure de signaler ou d'identifier les Chabab en raison du réseau d'agents et d'informateurs dont dispose le groupe, qui a largement infiltré la société⁶³. À Mogadiscio, les Chabab extorquent sans relâche les entreprises et les particuliers par la peur, sans pour autant contrôler la ville militairement. Une ligne téléphonique anonyme pour signaler les extorsions des Chabab a été mise en place en 2021 par le Centre d'information financière. Toutefois, du fait des problèmes de sécurité susmentionnés, la ligne n'est guère utilisée⁶⁴.

47. Le Groupe a noté quelques poches de résistance aux actes d'extorsion des Chabab avec des conséquences immédiates, tant dans les zones urbaines que rurales. En juin 2022, à Tabelaha, au marché Sheikh Ibrahim au sud-est de Benadir, une entreprise a refusé de payer les Chabab ; conséquence : un engin explosif improvisé a explosé dans les locaux de l'entreprise⁶⁵.

48. Le Groupe a reçu des informations provenant de Baxdo (Galmudug), selon lesquelles les éleveurs, sous la pression de la sécheresse actuelle, ont rejeté les exigences des Chabab, ce qui a conduit le groupe à attaquer la population, à enlever et tuer les éleveurs et à piller leurs animaux en 2022.

49. Dans les zones rurales qui sont bien gouvernées et où les anciens et les clans ont mis en place des administrations inclusives, les Chabab ont beaucoup plus de mal à imposer leurs stratégies d'extorsion. Un secteur de la sécurité uni et renforcé dans tout le sud et le centre de la Somalie, y compris Mogadiscio, est essentiel pour mettre fin à la capacité des Chabab à extorquer sans relâche la population et les entreprises.

B. Dépôt et transfert de fonds

50. Les Chabab sont pragmatiques dans leur façon de déplacer des fonds et exploitent les moyens les plus efficaces disponibles, à savoir l'argent liquide, l'argent

⁶⁰ Les propriétaires ne savaient pas qui avait informé les Chabab de la valeur de la promotion immobilière.

⁶¹ Entretiens avec des promoteurs, des agents de renseignement et des fonctionnaires somaliens, Mogadiscio, juillet 2022.

⁶² Série d'entretiens réalisés avec des particuliers qui sont extorqués par Al-Shabaab.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Entretiens avec des responsables publics à Nairobi, juillet 2022.

⁶⁵ Rapport confidentiel de l'ONU, juin 2022.

mobile, les opérateurs de transfert d'argent et les banques. Les agents du groupe ouvrent des comptes bancaires pour déposer et retirer l'argent qu'ils gagnent et utilisent le système d'argent mobile pour effectuer les dépenses et verser certains salaires. L'argent liquide, toutefois, reste le moyen privilégié de mobilisation financière du groupe, l'essentiel de l'argent extorqué étant collecté en liquide et les dépôts et retraits étant faits en liquide. Cette dépendance du groupe vis-à-vis de l'argent liquide est un élément que le Gouvernement fédéral somalien, le secteur privé et les partenaires pourraient cibler pour désorganiser la filière.

51. Le Groupe d'experts a constaté que les Chabab s'efforcent modestement d'éviter d'éveiller les soupçons des autorités et d'être signalés au Centre somalien d'information financière⁶⁶. Un compte bancaire dans lequel sont déposés les fonds issus d'activités d'extorsion à Mogadiscio présentait une suite de retraits quotidiens de 9 500 dollars en espèces de diverses banques. Le fait de maintenir le montant sous la limite de déclaration de 10 000 dollars évite de déclencher l'établissement d'un rapport sur les opérations importantes en espèces à envoyer aux autorités de renseignement financier⁶⁷. Cependant, les dépôts sur le compte d'argent extorqué dépassaient souvent 10 000 dollars, ce qui aurait de toute façon déclenché l'établissement d'un rapport.

C. Dépenses

52. Les ressources humaines constituent un poste de dépense constant pour les Chabab. Le Groupe d'experts a mené des enquêtes sur les salaires versés par les Chabab dans le Bas-Chébéli pour les combattants subalternes et a répertorié des revenus de 60 à 100 dollars par mois. Les agents financiers, qui occupent un rang plus élevé, étaient mieux payés, avec des revenus mensuels de 150 à 250 dollars⁶⁸. Le Groupe n'a pas trouvé d'informations sur les revenus des échelons supérieurs des Chabab. Toutefois, l'évaluation nationale des risques récemment publiée par le Gouvernement fédéral somalien sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme indique que l'émir des Chabab gagne 25 000 dollars par mois⁶⁹.

53. Les Chabab comptent environ 5 000 à 10 000 combattants⁷⁰ ; si l'on considère un ratio de 75 % d'agents subalternes pour 25 % d'agents de rang intermédiaire touchant un salaire moyen de 75 et 200 dollars respectivement, le groupe aurait besoin de 531 250 dollars à 1 million de dollars par mois pour assurer uniquement les salaires.

54. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté que les Chabab ont distribué un formulaire intitulé « recensement des ménages ». Le Groupe a vérifié la distribution de ces formulaires dans le Bas-Chébéli. Les formulaires sont distribués par le département des affaires politiques et des provinces (Wilayat Maktab) et le Groupe croit comprendre que le département des finances utilise les

⁶⁶ Les opérations de plus de 10 000 dollars doivent être déclarées au Centre d'information financière par la banque en vertu de la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

⁶⁷ Modèles d'opérations dans les comptes des Chabab examinés par le Groupe, mars 2022.

⁶⁸ Entretiens avec d'anciens membres des Chabab, des membres du personnel des services de renseignement somaliens traitant des déserteurs et des rapports confidentiels de l'ONU examinés par le Groupe.

⁶⁹ Voir <https://frc.gov.so/wp-content/uploads/2022/05/NRA-Report-2022.pdf> (page 106).

⁷⁰ Voir <https://www.csis.org/blogs/examining-extremism/examining-extremism-harakat-al-shabaab-al-mujahideen-al-shabaab> et <https://www.securitycouncilreport.org/monthly-forecast/2019-08/somalia-5.php>.

renseignements recueillis pour prélever les impôts correspondants sur les individus et leurs familles. Ce document rassemble des informations détaillées sur le statut et la richesse des familles, notamment la source de revenu du ménage, le nombre d'enfants, leurs compétences et leur éducation, leurs biens, le nombre de têtes de bétail et les envois de fonds reçus de l'étranger. Le Groupe n'a aucune indication de l'étendue de la distribution du document. Cependant, il met en évidence les méthodes utilisées par les Chabab pour recueillir des informations sur les familles et les ménages, que le groupe utilise pour évaluer le montant à extorquer. On trouvera à l'annexe 4 un exemplaire du formulaire de recensement.

IV. Gestion des finances publiques et privées

55. La Somalie poursuit ses efforts pour parvenir au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés du Fonds monétaire international (FMI). Les élections somaliennes du 15 mai 2022 ont eu lieu juste avant la date limite du 17 mai de l'Initiative, ce qui signifie que le Gouvernement fédéral somalien a évité de justesse une perturbation éventuelle du processus de l'Initiative⁷¹. La plupart des déclencheurs et des critères de référence structurels de l'Initiative sont en bonne voie et devraient être achevés d'ici la mi-2023⁷². Toutefois, certains déclencheurs dépendent de l'adoption de lois par le Parlement somalien, qui a été retardée en raison des dernières élections⁷³. Une fois le point d'achèvement atteint, la dette extérieure de la Somalie devrait passer de 56 % à 6 % et le pays sera probablement classé dans la catégorie « risque modéré de surendettement »⁷⁴.

56. Fort des progrès réalisés dans le cadre du processus de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le Ministère des finances a annoncé un budget pour 2022 de 918 millions de dollars, en augmentation par rapport aux 671 millions de dollars alloués pour 2021⁷⁵.

57. En juillet 2022, la Banque centrale de Somalie a délivré des licences à deux banques internationales, Ziraat Katilim de Türkiye et Banque Misr d'Égypte, qui sont devenues les premières banques étrangères à avoir des succursales en Somalie⁷⁶. Il s'agit là d'une avancée positive pour la Somalie en matière de concurrence financière nationale et d'accès aux correspondants bancaires et aux services de paiement internationaux.

A. Documents d'identification

58. L'absence de documents nationaux d'identité constitue un obstacle à l'application effective des règles sur la connaissance de l'identité des clients⁷⁷ pour le secteur financier en Somalie. Pour les entités des secteurs public et privé, il s'agit

⁷¹ Voir <https://www.imf.org/en/News/Articles/2022/03/07/pr2262-imf-staff-completes-mission-to-discuss-reviews-of-extended-credit-facility-to-somalia>.

⁷² Réunion avec le Ministère somalien des finances, Mogadiscio, juillet 2022.

⁷³ Il s'agit notamment de la loi sur les sanctions financières ciblées et de la publication de règlements connexes.

⁷⁴ Entretien avec un fonctionnaire de la Banque mondiale, mars 2022.

⁷⁵ Voir <https://mof.gov.so/index.php/publications/appropriation-act-2022-budget-draft>.

⁷⁶ Voir <https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-07-04/foreign-banks-issued-licenses-in-somalia-for-the-first-time>.

⁷⁷ Processus par lequel une entreprise vérifie l'identité de ses clients au moyen de documents officiels comme un passeport.

d'un obstacle à la lutte contre le financement des Chabab⁷⁸. L'absence d'une carte nationale d'identité dans le pays est citée comme l'une des trois principales vulnérabilités en matière d'évaluation nationale des risques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme⁷⁹. À l'échelle mondiale, la Somalie compte le pourcentage le plus élevé d'individus sans carte nationale d'identité, 77 % de la population n'ayant pas de documents prouvant officiellement leur identité en 2018⁸⁰. La pratique des Chabab consistant à obtenir des documents d'identité peu avant d'ouvrir des comptes bancaires a été mise en évidence dans le rapport du Groupe d'experts en 2020⁸¹. L'aptitude des Chabab à contourner le système financier somalien en ouvrant et en exploitant des comptes bancaires est facilitée par l'absence actuelle d'une base centrale de données d'identification personnelle. Les personnes peuvent obtenir des documents d'identité auprès des bureaux municipaux régionaux, selon différents critères de délivrance⁸².

59. En raison de la vulnérabilité actuelle du système d'identification, il est plus difficile pour les institutions financières d'appliquer des pratiques efficaces de connaissance du client et de se conformer à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Une entité financière a signalé au Groupe que des personnes avaient parfois présenté trois documents d'identité différents sous des noms différents afin d'ouvrir des comptes bancaires, une situation problématique à gérer pour les institutions privées⁸³. Des fonctionnaires ont fait remarquer au Groupe que les documents nationaux d'identité doivent donc être biométriques pour atténuer le risque de manipulation⁸⁴. Au Somaliland, le Gouvernement a délivré avec succès une carte d'identité à la majorité de la population, carte qui pourra être reliée à l'avenir à d'autres services gouvernementaux⁸⁵.

60. Bien qu'il s'agisse d'une avancée importante, un document d'identité biométrique ne résoudra pas à lui seul les lacunes actuelles en matière de lutte contre le financement des Chabab s'il n'est pas associé, pour être efficace, à une surveillance complète, à la communication d'informations et à des enquêtes approfondies sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est essentiel de déterminer les modes opératoires, d'échanger les informations et de geler les actifs dans le cadre d'une approche interinstitutions. Le Centre d'information financière, par exemple, n'a pas encore mené d'enquêtes significatives sur les finances des Chabab.

B. Évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

61. En mai 2022, le Centre somalien d'information financière a publié un document d'évaluation nationale des risques de 120 pages visant à déterminer, évaluer et faire

⁷⁸ Entretiens avec le Centre d'information financière, l'Association des banques somaliennes, le Ministère des finances et le secteur privé, et rapportés par le Groupe d'experts dans son rapport de 2021, voir S/2021/849, par. 73.

⁷⁹ Voir <https://frc.gov.so/wp-content/uploads/2022/05/NRA-Report-2022.pdf> (page 106).

⁸⁰ Voir Banque mondiale, base de données Identification for Development (ID4D) pour 2018, disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/identification-development-global-dataset>.

⁸¹ Voir S/2020/949, par. 30.

⁸² Un fonctionnaire du gouvernement a fait remarquer au Groupe d'experts qu'il pouvait obtenir 20 certificats de naissance différents en une journée, Mogadiscio, juillet 2022.

⁸³ Entretien avec des dirigeants de services financiers somaliens en mars 2022.

⁸⁴ La Banque centrale de Somalie collabore avec la Banque mondiale pour mettre en place un système de vérification électronique pour le secteur financier.

⁸⁵ Visite du Groupe d'experts au Somaliland en mai 2022.

comprendre le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Somalie et à proposer des mesures coordonnées propres à permettre d'atténuer effectivement les risques⁸⁶. Le rapport dresse un tableau sans complaisance des vulnérabilités actuelles du secteur financier somalien⁸⁷. Le rapport couvre 18 domaines, de multiples recommandations étant formulées pour chaque secteur d'activité⁸⁸.

62. L'évaluation nationale des risques indique que la Somalie ne peut pas accélérer les enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme étant donné l'interaction fragmentée entre les institutions et le manque de capacité d'enquête au sein du Centre d'information financière et d'autres institutions. Le seul tribunal qui a poursuivi les commanditaires d'actes de terrorisme est le tribunal militaire, qui a administré une forme de justice aux financiers et autres agents des Chabab. Cependant, les tribunaux militaires somaliens sont parfois accusés de ne pas respecter les normes internationales de procès équitable, à savoir d'être indépendants et impartiaux, et d'opérer au-delà de leur juridiction⁸⁹.

63. Certaines institutions nationales somaliennes se sont opposées à la publication de l'évaluation nationale des risques, estimant que le document était de portée trop vaste et contenait trop de recommandations⁹⁰. Le rapport n'a pas non plus été approuvé par le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de la Chambre basse du Parlement somalien, mais il a été approuvé par le Ministre des finances.

C. Recettes intérieures

64. Le Gouvernement fédéral somalien a continué à développer ses propres systèmes de perception des recettes, l'augmentation des recettes intérieures étant une priorité absolue⁹¹. Toutefois, la dynamique des clans pourrait compliquer les efforts faits par le Gouvernement pour collecter les recettes, les contribuables craignant que le clan au pouvoir ne s'attribue des ressources disproportionnées. Depuis la signature de la loi sur le revenu national en 2019, les recettes intérieures sont passées de 142 millions de dollars en 2019 à environ 250 millions de dollars en 2022. À l'avenir, les efforts de création de recettes intérieures porteront sur les banques, les hawalas et les télécommunications, le but étant d'augmenter le revenu⁹². L'administration fiscale dispose toujours de peu de ressources et n'est pas en mesure d'appliquer efficacement la législation fiscale ni de détecter et prévenir les infractions. Cette situation, alliée au fait que l'activité économique dans le pays est essentiellement informelle, signifie que le système d'extorsion des Chabab continuera à fonctionner efficacement⁹³. L'augmentation de la collecte des recettes intérieures s'accompagne d'une

⁸⁶ Conformément à la recommandation 1 du Groupe d'action financière, évaluer les risques et appliquer une approche fondée sur le risque.

⁸⁷ En ce qui concerne le financement du terrorisme, le rapport indique que « les Chabab ont leurs empreintes dans toutes les sphères du système économique du pays, y compris le système judiciaire et les services de renseignement. Cela a permis aux Chabab d'exercer leurs pouvoirs pour générer des revenus et maintenir leur contrôle ».

⁸⁸ Entretien avec le directeur du Centre d'information financière à Mogadiscio en juillet 2022.

⁸⁹ Voir <https://www.voanews.com/a/al-shabab-fears-somalia-s-military-court-judge-says-/6397204.html>.

⁹⁰ Entretien avec des responsables publics à Nairobi, juillet 2022.

⁹¹ Ibid.

⁹² Entretien avec le Ministre somalien des finances, Mogadiscio, juillet 2022.

⁹³ L'évaluation nationale somalienne des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme indique que l'activité économique est informelle à 60 %, voir <https://frc.gov.so/wp-content/uploads/2022/05/NRA-Report-2022.pdf>.

concurrence accrue avec les Chabab pour les ressources financières d'une population aux moyens financiers déjà limités, un scénario qui pourrait accroître les tensions entre le Gouvernement fédéral somalien, les Chabab et le monde des affaires.

D. Diffusion de l'information au sein du secteur bancaire formel

65. Lorsqu'une banque identifie un compte bancaire des Chabab ou en est alertée, des enquêtes sont menées et la banque finit par fermer le compte. Tout d'abord, la banque avertit par écrit le titulaire du compte que celui-ci sera fermé dans un certain délai. Le fait que les banques identifient certains comptes suspects en interne est une mesure positive. Toutefois, le fait que ces informations ne soient pas échangées avec d'autres entités constitue une faille. La raison de cette action indépendante est que les banques craignent de partager ces informations avec les institutions financières publiques et d'autres institutions privées, de peur que les Chabab ne se livrent à des attaques de représailles contre leurs locaux et leurs employés. À l'heure actuelle, il n'existe pas de mécanismes permettant aux banques d'échanger des informations entre elles en toute sécurité⁹⁴, et la Somalie ne dispose pas de lois sur la protection des données. Il ressort de la récente évaluation nationale des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Somalie que les banques et les bureaux de transfert d'argent ne déclarent toujours pas les opérations suspectes et les opérations en espèces portant sur des montants importants de manière proportionnelle aux risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

E. Argent mobile

66. L'accès à l'argent mobile et son utilisation en Somalie sont essentiels pour la population et l'économie. Plus de 70 % de la population utilise des services d'argent mobile et plus des deux tiers de tous les paiements en Somalie sont effectués grâce à des plateformes d'argent mobile, ce qui représente 36 % du produit intérieur brut (PIB) du pays⁹⁵. En particulier pour les personnes n'ayant pas accès aux systèmes financiers formels et les petites et moyennes entreprises, l'utilisation de l'argent mobile influe considérablement sur l'accès à d'autres sources de financement et sur la croissance^{96,97}. Toutefois, dans ses rapports de 2020 et 2021, le Groupe a mis en évidence le mode d'utilisation de l'argent mobile par les Chabab, qui s'est poursuivie tout au long du mandat actuel. L'argent mobile est la forme la plus rapide et accessible de transfert de fonds, à la fois pour les Chabab et le payeur.

67. Certains fournisseurs d'argent mobile ont plafonné les opérations quotidiennes pour atténuer quelque peu les risques, d'autres n'imposent pas de limites⁹⁸. Les portefeuilles d'argent mobile peuvent également être reliés à des comptes bancaires personnels et professionnels, ce qui permet l'interopérabilité des fonds et des volumes de transfert illimités.

⁹⁴ Informations de la Banque centrale de Somalie, juillet 2022.

⁹⁵ Voir le rapport de la Banque mondiale à <https://documents1.worldbank.org/curated/en/975231536256355812/pdf/replacement-public-somalia-economic-update-3-final.pdf> et évaluation nationale des risques en Somalie, par. 84.

⁹⁶ Seuls 15 % des Somaliens ont accès à des systèmes financiers formels.

⁹⁷ Abdinur Ali Mohamed, Mohamed Ibrahim Nor, « Assessing the effects of the mobile money service on small and medium sized enterprises: study on EVC-Plus Services in Somalia », *American Journal of Industrial and Business Management*, Vol.11 No.5 (mai 2021).

⁹⁸ En vertu de l'article 24 du règlement de 2019 sur l'argent mobile, la Banque centrale de Somalie peut fixer des limites de transaction pour les fournisseurs d'argent mobile.

68. La réglementation du secteur se poursuit et relève de la compétence de la Banque centrale de Somalie. Ses responsables considèrent que la mise sous contrôle réglementaire total du secteur est une priorité absolue. Des licences ont été accordées aux deux plus grands opérateurs d'argent mobile et un fournisseur de services de paiement, Hormuud Telecommunications, a reçu la première licence au début de 2020⁹⁹. La Banque centrale met en œuvre une procédure de réglementation en deux phases. La première concerne l'élaboration d'un cadre réglementaire solide. Les entités actuellement titulaires de licences ont eu 24 mois à compter de la date d'agrément pour se conformer à 44 exigences réglementaires précises et la Banque centrale prévoit qu'elles s'y conformeront totalement d'ici le troisième trimestre de 2023¹⁰⁰. La deuxième phase consiste à s'assurer que les opérateurs d'argent mobile sont totalement interopérables¹⁰¹.

69. La Banque centrale a besoin de ressources pour réglementer le secteur de l'argent mobile en Somalie. La Banque mondiale a indiqué que le secteur de l'argent mobile effectue environ 155 millions d'opérations d'une valeur de 2,7 milliards de dollars par mois¹⁰², ce qui représente un nombre considérable d'opérations que la Banque centrale doit surveiller et sur lesquelles elle doit enquêter à mesure que la réglementation est appliquée.

70. L'identification des consommateurs à des fins de connaissance de l'identité des clients dans le secteur de l'argent mobile reste difficile et le risque de manipulation est élevé. Tout ce qu'il faut pour accéder aux services d'argent mobile, c'est une carte SIM de téléphone mobile obtenue avec le nom et la date de naissance d'un individu.

71. Le secteur financier privé a continué à développer ses systèmes afin d'obtenir une certification internationale. En janvier 2022, Hormuud Telecommunications a obtenu la certification pour l'argent mobile de la Global System for Mobile Communications Association, la première en Somalie et l'une des 17 au monde¹⁰³.

Gouvernement fédéral somalien, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Groupe d'experts : plan visant à désorganiser les finances des Chabab

72. Au paragraphe 2 de la résolution 2607 (2021), le Conseil de sécurité a prié le Gouvernement fédéral somalien, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et le Groupe d'experts de continuer d'échanger des informations sur le financement des Chabab et de continuer de travailler avec les parties prenantes pour élaborer un plan visant à désorganiser les finances des Chabab et l'exploitation du système financier licite.

73. En 2021, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a dispensé un cours initial de 12 semaines sur la méthodologie de planification visant à désorganiser les finances des Chabab au Centre d'information financière. Cette méthodologie est utilisée comme base pour déceler les lacunes actuelles et les possibilités de désorganiser les réseaux financiers. Cependant, seuls les représentants du Centre d'information financière y ont participé. Il faudrait une approche interinstitutions pour que les résultats de l'action menée aient une portée plus large. On trouvera à l'annexe 5 des informations sur les activités de formation menées.

⁹⁹ Informations fournies par la Banque centrale de Somalie, juillet 2022.

¹⁰⁰ Ce sera après la période de sursis initiale de 24 mois.

¹⁰¹ Informations fournies par la Banque centrale de Somalie, juillet 2022.

¹⁰² Voir Banque mondiale à <https://documents1.worldbank.org/curated/en/975231536256355812/pdf>.

¹⁰³ Une copie du certificat de la Global System for Mobile Communications Association a été communiquée au Groupe et est consigné, mars 2022 ; voir également <https://gsmamobilemoneycertification.com/certified-mmmps/>.

74. Le Groupe reçoit du Gouvernement fédéral somalien et de l'ONU DC des mises à jour sur l'état d'avancement du plan visant à désorganiser les finances des Chabab, mais il ne participe pas activement au processus puisqu'il a un mandat d'enquête et que le processus actuel est axé sur le renforcement des capacités.

V. Embargo sur les armes

75. Le Groupe d'experts continue de suivre l'évolution des armes utilisées par les Chabab à partir de l'analyse et du traçage des armes et munitions saisies par les forces somaliennes et les forces internationales, et de l'analyse des images de propagande diffusées par les médias affiliés au mouvement. Le Groupe d'experts cherche à déterminer l'origine de ces armes et munitions, ainsi que les réseaux qui en assurent l'approvisionnement illicite aux Chabab, à Daech en Somalie et à d'autres groupes et milices armés. Dans sa propagande, les Chabab prétendent que leurs armes et munitions sont des armes et munitions reprises à l'Armée nationale somalienne et aux forces internationales. Cependant, comme on peut le voir ci-après, les Chabab ont fort probablement eu recours en grande partie à des réseaux de contrebande pour constituer leur arsenal.

A. Armes et munitions utilisées par les Chabab

Armes vues dans les vidéos de propagande des Chabab

76. Dans une vidéo postée par les Chabab où apparaissent des images de leur camp d'entraînement « Qassim Al-Rimi » en Somalie, le Groupe d'experts a noté que des fusils d'assaut et des mitrailleuses de petit calibre, présentant pour la plupart des caractéristiques analogues à celles d'armes chinoises de types 56-1, 56-2 et 80 (une version du PKM 7,62×54 de style soviétique), et une roquette bulgare PG-7M datant de 2005 (voir annexe 6) étaient utilisés^{104,105}.

Traçage des armes et munitions reprises aux Chabab

77. Certes, l'AMISOM, puis l'ATMIS, ont commencé à donner régulièrement au Groupe d'experts des informations précieuses sur les armes saisies aux Chabab, mais il faut encore que, de son côté, le Gouvernement fédéral somalien communique des informations sur plusieurs saisies qui auraient été faites au cours d'opérations de l'Armée nationale somalienne. L'AMISOM et l'ATMIS ont en commun une liste qui répertorie 55 armes portant des numéros de série, neuf fusils sans marquage et cinq lance-grenades propulsés par roquette, ainsi que des munitions d'armes légères estampillées 7,62x39.

Fusils d'assaut saisis ou détournés des forces de sécurité somaliennes

78. Le Groupe d'experts a constaté qu'un pistolet et 12 fusils d'assaut avaient des numéros de série concordants ou quasi similaires à ceux qui avaient été livrés au Gouvernement fédéral somalien, ce qui équivaut à peu près à 20 % des armes saisies. On trouvera plus de précisions à l'annexe 7. Le Groupe d'experts a relevé que trois de ces armes portaient les marquages de l'Agence nationale de renseignement et de

¹⁰⁴ Médias téléchargés depuis un compte Facebook ; le Groupe d'experts ne communique pas de lien pour éviter la diffusion de contenus extrémistes violents.

¹⁰⁵ Yéménite et ancien chef d'Al-Qaida dans la péninsule arabique inscrit sur la liste du Comité des sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida (QDi.282).

sécurité de la Somalie, deux ceux de l'Armée nationale somalienne et cinq ceux des Chabab¹⁰⁶.

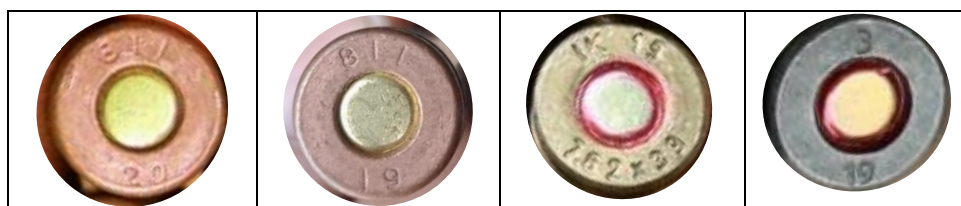
Munitions de fabrication récente

79. Le Groupe d'experts a reçu de l'ATMIS des images de munitions d'armes légères de calibre 7,62 x 39, qu'elle a saisies le 27 avril 2022 à des combattants des Chabab au cours d'une opération dans la région du Bas-Djouba en Somalie. Le Groupe d'experts a noté que quelques-unes de ces munitions étaient de fabrication très récente, comme le montrent la figure ci-dessous et les indications données sur d'autres anciens poinçons à l'annexe 8¹⁰⁷. Le Groupe d'experts a adressé des lettres à la Bosnie-Herzégovine, à la Chine, à la Fédération de Russie et à la Roumanie à des fins de traçage. Le Groupe d'experts a également adressé une lettre à l'ATMIS pour lui demander si l'un de ses contingents utilisait des cartouches portant ces marquages.

80. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles des cartouches estampillées SADU 09 ont été exportées vers un pays de l'Afrique de l'Ouest et vers les États-Unis, et que celles avec l'estampe de culot RSD 18 ont été livrées en 2018 et 2019 au Département de l'armée des États-Unis. Le Groupe d'experts a adressé une lettre aux États-Unis pour demander à savoir si ces munitions ont été fournies aux forces américaines, aux forces somaliennes ou aux forces internationales présentes en Somalie.

81. La Chine a fait savoir au Groupe d'experts ce qui suit: « les marquages des cartouches présentant peu de spécifications, nous ne saurions confirmer les informations demandées. Nous pensons par ailleurs qu'au regard du caractère peu sophistiqué du processus de production de balles, il y a une forte probabilité d'imitation. » Le Groupe d'experts estime que le marquage des culots de cartouches reste un outil fiable de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, que l'Assemblée générale a adopté en 2005 à l'appui du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects¹⁰⁸. Au paragraphe 11 de sa résolution 2220 (2015), le Conseil de sécurité invite instamment les États Membres à échanger des informations ayant trait au transfert illicite, à l'accumulation déstabilisatrice ou au détournement d'armes légères et de petit calibre, entre autres, avec les groupes d'experts chargés d'aider les comités des sanctions.

Figure: Marquages des cartouches 7.62x39 produites après l'adoption du Programme d'action



¹⁰⁶ Après avoir examiné les armes saisies à Al-Shabaab, le Groupe d'experts a remarqué que le mouvement avait ses propres marquages. Plus précisément, le mouvement utilise « XSH » (Harakat Al-Shabaab) pour le marquage de ses armes. Le Groupe d'experts a pu noter que cinq marquages étaient en usage : XSH-43337, XSH-43361 (15 003 386), XSH-43359 (60 013 158), XSH-43354 (15 005 828) et XSH-14058 (563 526 021).

¹⁰⁷ Années de production : Bosnie-Herzégovine (2019) ; Chine (2009, 2015, 2017, 2019 et 2020) ; Roumanie (2018) ; Fédération de Russie (2015, 2018 et 2019).

¹⁰⁸ A/CONF.192/15. Pour plus d'informations, voir <https://www.un.org/disarmament/convarms/salw/>.

811 20 Chine 2020	811 19 Chine 2019	IK 19 Bosnie- Herzégovine : 2019	3 19 Fédération de Russie 2019
			
RSD 18 Roumanie 2018	3 18 Fédération de Russie 2018	811 17 Chine 2017	311 17 Chine 2017
			
811 15 Chine 2015	7,62 x39 15 Fédération de Russie 2015	61 09 Chine 2009	

^a Conforme au marquage de l'usine de munitions spécialisées de Klimovsk, voir <https://forum.cartridgecollectors.org/t/solved-identified-7-62x39-mm-klimovsk-russia/22495>.

Utilisation d'armes lourdes par les Chabab

82. Un État Membre a fait part au Groupe d'experts du renforcement survenu depuis peu de la coopération entre Al-Qaida dans la péninsule arabique au Yémen et les Chabab en Somalie. Cette source a signalé au Groupe d'experts qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique au Yémen accueillait actuellement environ 80 combattants des Chabab pour des cours de formation à la fabrication d'explosifs, à la gestion des opérations militaires et à l'utilisation d'armes lourdes. La même source a fait savoir au Groupe d'experts qu'un nombre équivalent de combattants d'Al-Qaida dans la péninsule arabique au Yémen étaient présentement déployés aux côtés des combattants des Chabab en Somalie. Elle n'a toutefois communiqué aucune preuve pour étayer cette information. Le Groupe d'experts restera attentif à tout changement de tactique ou d'armes utilisées résultant de cet éventuel fait nouveau.

Contrebande possible de missiles antichars guidés Fagot et Metis du Yémen vers la Somalie

83. Le Groupe d'experts a reçu des informations qui indiquent que des missiles antichars guidés et leurs lanceurs ont été introduits clandestinement en Somalie via le Yémen à partir d'un pays tiers. Le Groupe d'experts a obtenu des photos des services de sécurité du Puntland montrant des armes passées en contrebande, en l'occurrence trois missiles antichars guidés et deux lanceurs. Les lanceurs portaient des marquages analogues à ceux des lanceurs de missiles antichars guidés 9 Π 135 et 9 Π 135M et les missiles antichars guidés des marquages analogues à ceux du modèle 9M115 Metis (voir annexe 9). Le Groupe d'experts sur le Yémen a fait savoir que, la plupart du temps, les houthistes ont reçu des variantes de missiles guidés antichars de types 9M113 Konkurs et 9M133 Kornet. Dans la mesure où les missiles antichars guidés 9M11 Fagot et 9M115 Metis faisaient partie de l'arsenal yéménite avant l'embargo sur les armes imposé par la résolution 2216 (2015), ils pourraient bien avoir été

détournés par des trafiquants d'armes yéménites pour être livrés à la Somalie. Le Groupe d'experts a adressé une lettre à la Fédération de Russie pour qu'elle l'aide à obtenir confirmation de ce que ces missiles et leurs lanceurs ont été effectivement livrés au Yémen.

Utilisation de roquettes de 107 mm ou de type 63

84. Le Groupe d'experts a relevé le lancement de sept obus de roquettes de 107 mm dans une zone résidentielle de Mogadiscio, le 9 juin 2022, pendant les élections présidentielles. Les forces internationales ont estimé que ce tir provenait de la zone du km 13, à 10 km environ de l'aéroport international Aden Adde, ce qui correspond à la portée opérationnelle d'une roquette de 107 mm. Si l'intention des Chabab était de frapper la zone d'Afisyoni, où le Parlement était réuni pour élire le président, le tir de roquette aurait ainsi raté sa cible de 3,5 km.

Armes lourdes prises à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

85. Les Chabab ont également emporté un canon ZU-23 mm et deux lanceurs de mortier de 120 mm de la base de l'ATMIS à Ceel Baraf. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles les Chabab ont utilisé ce même type de mortier contre les bases de l'Armée nationale somalienne et de l'ATMIS à Dhuusamarreeb au cours de l'attaque menée à Baxdo le 17 juin 2022, tactique qui, en cas d'attaques complexes, lui sert à empêcher tout déploiement de force de réaction rapide. L'attaque a par la suite été repoussée par les milices locales, le 19 juin 2022, et les Chabab ont subi de lourdes pertes et la saisie d'un véhicule piégé (voir par. 106 ci-après).

B. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes

Gestion des armes et des munitions

86. Le Groupe d'experts a participé à une conférence sur la gestion des armes et des munitions qui s'est tenue à Mogadiscio les 19 et 20 mars 2022. Le Groupe d'experts a effectué une visite à l'armurerie centrale de Halane le 20 juillet 2022, la première depuis le 25 août 2018, avec l'équipe d'évaluation de l'ONU¹⁰⁹. Bien que les délais impartis ne lui aient pas permis de procéder à une analyse approfondie des livres de bord, le Groupe d'experts estime que des procédures étaient en place pour répertorier et consigner la réception et la distribution des armes et des munitions. Le Groupe d'experts a pu consulter des formulaires et des livres de bord qui montraient que la réception et la distribution des armes étaient centralisées et se faisaient sous l'autorité du Chef des forces de défense pour toutes les unités des Forces nationales de sécurité somaliennes (à savoir l'Armée nationale somalienne, la Police somalienne, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et le Corps des agents pénitentiaires). Au paragraphe 39 de sa résolution 2607 (2021), le Conseil a prié le Groupe d'experts de formuler, à l'intention du Comité, des recommandations sur la manière d'aider le Gouvernement fédéral somalien dans la gestion de ses armes et munitions, y compris dans les efforts qu'il déploie pour créer une commission nationale des armes légères et de petit calibre. Le Groupe d'experts devra fournir ces informations dans un rapport

¹⁰⁹ Au paragraphe 42 de la résolution 2607 (2021), le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 15 septembre 2022, et à l'issue d'une évaluation technique des capacités de la Somalie en matière de gestion des armes et des munitions, des recommandations en vue de l'améliorer davantage, et de lui proposer des solutions pour l'élaboration d'objectifs de référence clairs, précis et réalistes.

thématique qui tiendra compte des observations du Gouvernement fédéral somalien, une fois achevée la transition vers un nouveau gouvernement.

87. Le Groupe d'experts a pris note des progrès importants accomplis sur le plan de la sécurité physique et de la gestion des stocks. Des visites sur le terrain ont permis au Groupe d'experts de voir comment l'armurerie centrale de Halane était réaménagée pour assurer un stockage plus sécurisé des munitions, ainsi que la construction de nouvelles installations de stockage de munitions hors de l'aéroport international Aden Adde, à proximité du camp TURKSOM de Jazeera. Le Service de la lutte antimines de l'ONU et HALO Trust ont largement contribué à cet effort.

88. Pendant qu'il était sur le terrain, le Groupe d'experts a pu observer les indications de marquage de plus de 6 000 armes au total détenues par la Police somalienne à Benadir, en dépit de quelques omissions dans de petites unités¹¹⁰. Le Groupe d'experts a également pu constater la mise en service de la base de données Fulcrum, qui donne une bonne visibilité sur le déploiement des armes au sein de la Police somalienne. Comme indiqué dans le bilan à mi-parcours du Groupe d'experts, le marquage des armes détenues par la Police somalienne au Djoubaland et au Puntland, les unités de l'Armée nationale somalienne, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité et le Corps des agents pénitentiaires n'a pas encore commencé.

89. De même, la mise en œuvre complète de la procédure opérationnelle standard de gestion des armes légères et de petit calibre récupérées en Somalie se fait encore attendre¹¹¹. L'AMISOM, et désormais l'ATMIS, a régulièrement transmis au Groupe d'experts des informations et des images d'armes et de munitions saisies aux Chabab. Les informations initiales sur plus de 600 armes et autres articles militaires capturés auprès des Chabab par l'AMISOM entre début 2019 et mars 2022 ne comprenaient pas les marquages et les numéros de série complets qui auraient pu permettre au Groupe de mener une demande de traçage appropriée auprès des pays fabricants¹¹². Comme indiqué au paragraphe 77 ci-dessus, les informations communiquées ultérieurement par l'ATMIS ont permis de réaliser une analyse et un traçage plus précis. Le Groupe d'experts et l'ATMIS sont convenus de faire régulièrement le point sur les armes saisies.

90. Le Groupe d'experts a en outre reçu, de médias affiliés au Gouvernement fédéral somalien et aux forces de sécurité somaliennes, des informations indiquant que plus de 600 membres des Chabab ont été neutralisés ou ont fait défection entre octobre 2021 et le 28 août 2022 (voir annexe 10). Le Groupe estime que ces différentes actions ont pu conduire à la saisie de plus de 600 armes des mains des Chabab. Le Groupe d'experts regrette qu'en dépit de plusieurs demandes qui lui ont été adressées par écrit et oralement, le Gouvernement fédéral somalien n'ait communiqué aucune information mentionnant les marquages ou les numéros de série des armes et munitions saisies. Le Groupe d'experts n'a pas davantage de preuves que ces armes aient été introduites dans les arsenaux des Forces nationales de sécurité somaliennes, après avoir été dûment marquées, répertoriées et consignées.

91. Le Gouvernement fédéral somalien a établi une toute nouvelle base de données sur les armes saisies, qui est actuellement configurée pour enregistrer des données sur les armes, les munitions et les dispositifs explosifs improvisés, ainsi que sur leurs

¹¹⁰ Une unité spécialisée de la Police somalienne où s'est rendu le Groupe d'experts disposait d'un stock de moins d'une dizaine de fusils, dont aucun ne portait de marquage.

¹¹¹ Procédure opérationnelle standard convenue entre l'AMISOM et le Bureau de la sécurité nationale du Gouvernement fédéral somalien le 29 juin 2021.

¹¹² Seul un fusil, dont l'image a été diffusée, a pu être exploité et servir au traçage nécessaire à la détermination de son origine.

éléments. Mise en place avec l'appui de Conflict Armament Research, la base de données se veut une ressource centrale à laquelle les différentes composantes des forces de sécurité somaliennes, ainsi que l'ATMIS, peuvent apporter leurs contributions et dont elles peuvent également tirer profit, afin de faciliter ainsi un processus d'échange et d'analyse d'informations. À ce jour, le Gouvernement fédéral somalien a alimenté la base de données avec des informations et des images d'armes saisies qui lui ont été transférées par l'ATMIS.

Notifications des livraisons d'armes et de munitions

92. Depuis la présentation du rapport final de 2021 du Groupe d'experts (S/2021/849), le 6 septembre 2021, la Turquie a envoyé trois cargaisons d'armes et de munitions au Gouvernement fédéral somalien. On trouvera à l'annexe 11 (strictement confidentielle) des informations sur les notifications, y compris sur celles liées à ces envois.

93. Le Groupe d'experts et l'équipe conjointe de vérification continuent de mettre à jour une base de données complètes relatives aux armes et aux munitions officiellement importées par le Gouvernement fédéral somalien depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes en 2013¹¹³. Selon cette base de données, le Gouvernement fédéral a officiellement reçu, depuis 2013, environ 27 000 armes et 80,1 millions de cartouches de munitions, dont environ 70 000 cartouches de RPG-7¹¹⁴.

94. Au cours de la période considérée, aucune livraison de matériel militaire n'a été notifiée, hormis des camions et des véhicules venus de Chine. Le Gouvernement fédéral somalien a dès le départ fait savoir au Groupe d'experts que, même si les véhicules étaient livrés à l'Armée nationale somalienne, ils présentaient des caractéristiques similaires à celles de véhicules utilitaires et ne devraient donc pas être assimilés à des « véhicules terrestres spécialement conçus ou modifiés à des fins militaires » au sens de l'annexe B de la résolution 2607 (2021). Le groupe d'experts a noté que cette définition pourrait se prêter à des interprétations erronées¹¹⁵.

95. Au cours d'entretiens qu'ils ont eus avec le Groupe d'experts, des responsables du Ministère de la défense du Gouvernement fédéral somalien et du Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale auprès du Président du Gouvernement fédéral ont indiqué en le déplorant que l'embargo sur les armes continuait d'entraver les efforts que déployait la Somalie pour doter ses forces de sécurité d'armes lourdes et de moyens aériens pour lutter efficacement contre les Chabab. Et pourtant, le Groupe d'experts n'a noté aucune demande d'approbation présentée par le Gouvernement fédéral somalien au Comité du Conseil de sécurité sur la Somalie pour l'importation de matériels lourds. La dernière demande d'approbation concernant l'importation de matériels lourds a été présentée par la Bulgarie le 13 janvier 2021, puis suspendue par le Gouvernement fédéral le 19 janvier 2021¹¹⁶. Comme il l'avait déjà indiqué, le Groupe d'experts attendait les conclusions d'un audit du Gouvernement fédéral sur cette transaction que le Ministre d'État chargé de la défense de l'époque avait signée avec le courtier bulgare, sans avoir, semble-t-il, consulté les autorités somaliennes compétentes (S/2021/849, par. 94). Le Groupe d'experts s'est dit préoccupé par le fait

¹¹³ S/2021/849, par. 91.

¹¹⁴ Sur la base des notifications du Gouvernement fédéral et des États membres soumises au Comité, combinées aux informations fournies par le coordonnateur de la gestion des armes et des munitions du Gouvernement fédéral et l'équipe conjointe de vérification.

¹¹⁵ Cette formulation pourrait être interprétée comme étant plus large que la « Catégorie I : chars de combat » et la « Catégorie II : véhicules blindés de combat » du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies ; voir <https://www.unroca.org/categories>.

¹¹⁶ S/2021/849, par. 92 à 94.

que le certificat d'utilisateur final signé par le Ministre mentionnait comme lieu de stockage Qoryoley, une ville revendiquée par les Chabab dans le Bas-Chébéli¹¹⁷. Le Groupe d'experts juge préoccupant que les certificats d'utilisateur final soient traités sans les approbations et les contrôles officiels appropriés.

Livraison éventuelle sans notification de Bayraktar

96. Le Groupe d'experts a relevé des indications de livraison éventuelle à la Somalie, sans demande d'approbation, de drones de combat Bayraktar TB-2 de fabrication turque. Le 6 juillet 2022, les médias sociaux ont diffusé des images d'un appareil, qui survolait Mogadiscio et dont les caractéristiques étaient les mêmes que celles propres au Bayraktar TB-2¹¹⁸. Selon des rapports confidentiels, ces véhicules de combat aérien non pilotés auraient été livrés à Mogadiscio le 6 décembre 2021 par deux Airbus A400M des forces aériennes turques¹¹⁹. Le Groupe d'experts a pu voir sur les médias sociaux des images montrant des officiers somaliens en Türkiye, s'initiant apparemment au maniement du Bayraktar TB-2¹²⁰. Le Groupe d'experts a adressé des lettres à la Türkiye et au Gouvernement fédéral somalien pour demander des éclaircissements sur ce sujet, ainsi que des informations sur la nature de la cargaison livrée par les deux Airbus A400M sans que le Comité du Conseil de sécurité sur la Somalie en ait reçu notification, mais il n'a pas encore reçu de réponse de la Somalie. La Türkiye a informé le Groupe d'experts qu'elle n'a livré aucun type de véhicule de combat non piloté aux autorités somaliennes et que les systèmes en question sont appelés à être utilisés par la Türkiye dans la lutte contre le terrorisme en Somalie. Dans la mesure où la Türkiye n'est pas exemptée de l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts considère que la livraison des systèmes en question à la Somalie ne respecte pas l'embargo sur les armes. Le Groupe d'experts note que la Türkiye n'a jamais fait publiquement état de frappes aériennes en Somalie. Comme il ressort de son précédent rapport, le Groupe d'experts a déjà eu à évoquer la question de frappes de drones non revendiquées en Somalie (voir S/2021/849, par. 126 et 127).

Modèle standardisé pour les notifications

97. Le Groupe d'experts a soumis au Comité pour approbation une mise à jour de la Notice n°2 d'aide à l'application des résolutions intitulée « Résumé des procédures d'approbation et des obligations de notification relatives à la levée partielle de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie ». La Notice, qui a été approuvée par le Comité le 31 mai 2022, contient des modèles de demande d'approbation, de notification préalable et de notification après livraison¹²¹.

¹¹⁷ Le Groupe d'experts s'est entretenu avec le courtier en Bulgarie et avec le Ministre d'État à la défense à Mogadiscio. Ce dernier a affirmé que la transaction avait été examinée avec les autorités somaliennes.

¹¹⁸ Voir https://twitter.com/Free_Somaliweyn/status/1544776089070776320 ; voir également le tweet du 20 juillet 2022 <https://twitter.com/MIGX999/status/1549842458669944840?t=mpvbdLvCvDiYdkW3uMQPRw&s=08>.

¹¹⁹ Voir également <https://mobile.twitter.com/DailyJubba/status/1469443855296704519>.

¹²⁰ Voir https://m.facebook.com/WararIyoWarbixino/posts/733913153816849?locale2=so_SO&_rdr&_.

¹²¹ Approuvée le 31 mai 2022, voir www.un.org/securitycouncil/sanctions/751/notices.

C. Respect par les États Membres et les organisations internationales de l'embargo sur les armes

Exemption permanente accordée aux forces internationales pour la protection de leurs effectifs

98. Au paragraphe 34 de sa résolution 2607 (2021), le Conseil de sécurité réaffirme que l'embargo sur les armes ne s'applique pas, entre autres, aux livraisons d'armes ou de matériel militaire destinés à l'UNSOM, à l'AMISOM, aux partenaires stratégiques de l'AMISOM menant des opérations exclusivement dans le cadre du tout dernier concept stratégique des opérations de l'Union africaine et en coopération et coordination avec l'AMISOM, et à la Mission de formation de l'Union européenne en Somalie¹²². Le Groupe a noté que la liste de dérogations permanentes ne fait pas expressément mention d'autres entités internationales comme le centre de formation militaire turc de la base militaire TURKSOM de Mogadiscio, la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, l'opération Tangham des forces britanniques en Somalie et les troupes américaines en Somalie^{123,124,125}. Le Groupe d'experts note que les notifications adressées au Comité par la Türkiye, le Royaume-Uni et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie concernant les armes et les munitions destinées à être utilisées par ces entités pourraient ne pas s'inscrire dans le cadre des exigences procédurales de l'embargo sur les armes, telles qu'expliquées dans la version actualisée de la Notice n°2 d'aide à l'application des résolutions. En clair, si l'on considère que ces entités sont des partenaires stratégiques de l'ATMIS, qui mènent des opérations exclusivement dans le cadre du tout dernier concept stratégique des opérations de l'Union africaine, elles ne sont dès lors nullement tenues à l'obligation de notification. Par ailleurs, le texte de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie ne contient aucune disposition relative à la fourniture d'armes et de munitions à ces entités.

Respect des dispositions relatives à la livraison d'armes aux institutions somaliennes du secteur de la sécurité autres que celles du Gouvernement fédéral somalien

Forces de sécurité du Puntland

99. Le Groupe d'experts a ouvert une enquête sur un cas de non-respect présumé des dispositions suite à la découverte de fragments d'obus de mortier tirés par des éléments des forces de sécurité du Puntland dans des affrontements en décembre 2021, dans la ville de Boosaaso au Puntland en Somalie. (voir également par. 123 ci-après). Les fragments portaient des marquages de caractéristiques de munitions similaires à celles fabriquées aux États-Unis entre 2009 et 2014 (voir détails à l'annexe 12)¹²⁶.

100. Il est fait mention des mortiers de 120 mm et des mortiers de 60/81 mm respectivement dans les annexes A et B de la résolution 2607 (2021). Aussi, pour pouvoir être livrées aux forces de sécurité du Puntland, considérées comme une institution somalienne du secteur de la sécurité, ces armes doivent faire l'objet d'une demande d'approbation et d'une notification au Comité faites par l'État ou

¹²² Remplacée par l'ATMIS.

¹²³ <https://www.eucap-som.eu/>.

¹²⁴ <https://twitter.com/ukforcenessomalia>.

¹²⁵ Autorisées par le Président des États-Unis le 16 mai 2022, voir <https://www.defense.gov/News/News-Stories/Article/Article/3033345/us-to-resume-small-persistent-presence-in-somalia/>.

¹²⁶ Fabriquées par Day et Zimmerman, East Camden, Arizona ; Pine Bluff Arsenal, Pine Bluff, Arizona et Pocal, Moscou, Pennsylvanie (actuellement Nammo Pocal Inc.)

l'organisation internationale, régionale ou sous-régionale qui les exporte. Le Groupe d'experts a adressé une lettre aux États-Unis pour demander si ces armes avaient fait l'objet d'une notification et si elles avaient été livrées par les États-Unis.

Police maritime du Puntland

101. Dans son rapport 2020, le Groupe d'experts a fait état d'une livraison de matériel militaire par les Émirats arabes unis à la Police maritime du Puntland, basée à Boosaaso au Puntland, sans aucune notification¹²⁷. Une demande d'approbation de livraison d'armes à la Police maritime du Puntland par un État Membre a été présentée au Comité le 13 août 2021. Le Comité a indiqué à l'État Membre qu'il est disposé à examiner la notification si l'État Membre lui confirme qu'il en a informé le Gouvernement fédéral somalien et qu'au moins cinq jours ouvrables à l'avance, il lui notifiera la livraison. Une entreprise de courtage a pris contact avec le Groupe d'experts pour lui fournir toute la documentation requise pour soumettre une demande d'approbation, notamment un certificat d'utilisateur final, en date du 15 février 2022, cosigné par le Président du Puntland et le Ministre de la sécurité intérieure du Gouvernement fédéral. Ce certificat d'utilisateur final, signé par un fonctionnaire du Gouvernement fédéral, pouvait être utilisé comme la preuve que le Gouvernement fédéral avait connaissance de la notification. L'État Membre qui a émis la notification a indiqué au Groupe d'experts n'avoir pas approuvé de licence d'exportation, et que, de ce fait, la notification et la livraison qui s'y rapporte ont été annulées.

Forces de sécurité du Djoubaland

102. Le Groupe d'experts a pris connaissance de photos montrant les forces de sécurité du Djoubaland, aidées par les Danab formés par les États-Unis, en train d'utiliser des armes légères munies de kits modernes dont les caractéristiques n'ont jamais été notifiées au Comité¹²⁸. Le Groupe d'experts mène une enquête pour déterminer les marquages et les numéros de série de ces armes et pouvoir ainsi en retracer l'origine et déceler de possibles cas de non-conformité.

Armes utilisées par les sociétés de sécurité privées en Somalie

103. Le Groupe d'experts a vu des enregistrements vidéos d'agents de sécurité assurant la protection rapprochée sous escorte du Président de Galmudug, armés de pistolets-mitrailleurs dont les caractéristiques sont analogues à celles de l'APC-9 K (Advanced Police Carabine) fabriqué par B&T (précédemment dénommée Brügger & Thomet) en Suisse ou aux États-Unis¹²⁹. Les images enregistrées ne contenaient pas suffisamment de détails pour permettre de retracer ces armes. Le Groupe d'experts n'a pu trouver aucune notification de livraison d'APC-9 à la Somalie dans la base de données du Comité. Plusieurs sociétés de sécurité privées sont présentes en Somalie et assurent la sécurité des bâtiments ou les services d'escorte des organisations internationales dans le pays. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles les sociétés de sécurité privées obtiennent des licences auprès du Gouvernement fédéral somalien ou des États membres de la fédération et qu'elles ont soit importé leurs armes, soit s'en sont procurées dans le pays¹³⁰. L'embargo actuel sur les armes en Somalie ne comporte pas de dispositions relatives à la livraison d'armes à des sociétés de sécurité privées.

¹²⁷ S/2020/949, par. 107 et 108.

¹²⁸ <https://twitter.com/GaroweOnline/status/1517154595251781633?t=jI3o2xfubQ1QphAwgFqCqg&s=09>.

¹²⁹ <https://twitter.com/SomaliaWeapons/status/1472694783546216453>.

¹³⁰ Entretien avec les directeurs généraux de deux sociétés de sécurité privées présentes en Somalie.

D. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie

Saisie en mer

104. Le Groupe d'experts a inspecté une cargaison d'armes et de munitions saisies en mer dans un boutre apatride par les navires de guerre américains USS Tempest et USS Typhoon, le 20 décembre 2021¹³¹. La cargaison était constituée de 1 406 fusils d'assaut présentant des caractéristiques analogues à ceux de type 56-1 de fabrication chinoise. L'analyse des numéros de série des fusils a permis de constater que ces numéros étaient répartis quasi uniformément sur deux lots de 140 000 numéros de série d'usine (lot 1 de 61 000 000 à 61 130 000 et lot 2 de 62 000 000 à 62 130 000) (voir annexe 13.1). La cargaison comprenait également 220 000 cartouches de munitions pour petite mitrailleuse de calibre 7,62 x 54, dont la plupart présentaient des caractéristiques et des marquages analogues à celles fabriquées par l'usine chinoise d'État 71 (voir annexe 13.2). Dans sa réponse à une demande de traçage du Groupe d'experts, la Chine a indiqué qu'avec les informations fournies, il était difficile de déterminer si les fusils et les munitions étaient fabriqués en Chine. Collaborant sur cette enquête, le Groupe d'experts sur la Somalie a réalisé l'inspection, tandis que le Groupe d'experts sur le Yémen a interrogé l'équipage en détention au Yémen. L'équipage a déclaré que la cargaison était destinée au Yémen. Le Groupe d'experts a noté que le 22 mars 2022, l'ATMIS avait signalé la saisie d'un fusil portant le numéro de série 61129414. Entre ce numéro de série et le numéro 61129726 d'un fusil 56-1 faisant partie de ceux qui ont été saisis par les États-Unis, il y a un écart de 312 nombres (voir annexe 7). Il est donc fort probable que l'arme prise aux Chabab soit de la même origine que les armes saisies par les États-Unis et qu'elle provienne d'une cargaison destinée à la Somalie.

Trafic d'armes vers la Somalie

105. Les informations que recueille le Groupe d'experts continuent de confirmer les caractéristiques du trafic entre le Yémen et les côtes somaliennes du Puntland et de Galmudug. Le 25 juin 2022, deux boutres ont accosté à Bandarbeyla au Puntland en raison d'un mauvais temps en mer. Le 29 juin 2022, le Groupe d'experts a interrogé quelques membres des équipages des boutres, pour la plupart yéménites, qui étaient en garde à vue à la police somalienne. Ils ont déclaré qu'ils venaient de Heïs et que la cargaison avait été chargée à Dhoubab. Les deux localités sont sous le contrôle de forces affiliées au Gouvernement yéménite. La cargaison était destinée à Hobyo au Galmudug en Somalie et fort probablement au profit de réseaux dont on sait qu'ils sont des fournisseurs des Chabab (voir annexe 14). Le Groupe d'experts a reçu des images aériennes qui montraient le déchargement à Hobyo, le 25 octobre 2021, d'une cargaison sous la protection d'individus armés vraisemblablement affiliés à des réseaux de trafiquants. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 41 de sa résolution 2607 (2021), le Groupe d'experts a pour tâche de soumettre au Comité un rapport thématique sur la contrebande et le trafic d'armes et de matériel militaire. Des éléments de ce rapport sont repris à l'annexe 15.

¹³¹ <https://www.navy.mil/Press-Office/News-Stories/Article/2882679/us-navy-seizes-1400-assault-rifles-during-illicit-weapons-interdiction/>.

E. Interdiction des composants d'engins explosifs improvisés

Engins explosifs improvisés utilisés par les Chabab

Explosifs de fabrication artisanale

106. Le 17 juin 2022, la milice locale Ahl al-Sunna wal-Jama'a a saisi un véhicule piégé transportant 35 bidons d'huile en plastique jaune remplis d'explosifs de fabrication artisanale de couleur noire¹³². Cette saisie ressemble bien à plusieurs autres prises d'engins explosifs improvisés des Chabab, qui utilisent du charbon de bois comme composant de leurs explosifs de fabrication artisanale. Le Groupe d'experts n'a pas encore pu faire procéder à une analyse criminalistique qui lui permettrait de déterminer si les Chabab utilisent des explosifs de fabrication artisanale au charbon de bois ou s'ils utilisent le charbon de bois comme combustible associé à d'autres oxydants¹³³. Une telle analyse criminalistique pourrait également permettre de détecter des produits chimiques dangereux, dont l'interdiction pourrait perturber la fabrication d'explosifs de fortune par les Chabab¹³⁴.

Composants électroniques utilisés dans les engins explosifs improvisés

107. Les Chabab ont utilisé principalement deux composants électroniques pour armer et déclencher les détonateurs électriques des engins explosifs improvisés déployés en Somalie. Il s'agit de récepteurs de codes d'apprentissage qui permettent d'activer les engins explosifs improvisés à l'aide d'une télécommande et d'une alarme de moto qui sert de déclencheur lorsqu'elle est activée par les vibrations produites par la victime visée (voir annexe 16). Ces systèmes sophistiqués ont permis au mouvement de remplacer des plateaux de pression et d'activer à distance des engins explosifs improvisés une fois que la cible s'en approche.

108. Les données que l'ONU a communiquées au Groupe d'experts ont fait apparaître que les récepteurs de code d'apprentissage et les alarmes de motos présentaient pour la plupart des caractéristiques analogues à celles de ce type de matériel fabriqué en Chine. Le Groupe d'experts a adressé une lettre à la Chine pour lui communiquer les marquages des composants qui ont été trouvés et lui permettre de repérer les réseaux potentiellement associés à leur importation en Somalie. La Chine a répondu qu'au regard des informations qui lui ont été fournies par le Groupe d'experts, ses services compétents n'étaient pas en mesure d'apporter une réponse.

Exportation d'explosifs et de matières et technologies connexes vers la Somalie

109. Le Groupe d'experts continue de surveiller les importations d'explosifs commerciaux et de matériel connexe en Somalie. En 2022, une deuxième cargaison de 165 tonnes de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul a été livrée le 5 mars au port de Garcaad au Puntland, pour la construction de ce port. La société exportatrice turque a communiqué au Groupe d'experts toutes les informations relatives à cette cargaison, qui contenait également 6 150 détonateurs non électriques et

¹³² Cette quantité représente l'équivalent de 600 à 700 kg d'explosifs, chaque bidon pouvant contenir 17 à 20 kg d'explosifs de fabrication artisanale.

¹³³ C'est dès le 13^e siècle que le charbon de bois a été utilisé pour fabriquer des explosifs en association avec le salpêtre et le soufre. Depuis l'invention de la dynamite par Alfred Nobel en 1869, le charbon de bois est utilisé comme combustible mélangé à la nitroglycérine et au nitrate de sodium ou au nitrate de potassium qui sont des oxydants. Le charbon de bois représente, dans ce cas, environ 8 à 15 % du mélange (documentation sur les explosifs, confidentielle).

¹³⁴ Les produits chimiques largement utilisés dans les applications civiles comprennent le nitrate d'ammonium ; nitrate de potassium et nitrate d'urée, ainsi que les acides sulfurique et nitrique utilisés pour la nitration (voir la Notice n° 3 d'aide à l'application des résolutions, disponible à l'adresse <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/751/notices>).

150 détonateurs électriques. Les détonateurs étant couverts par la partie I de l'annexe C de la résolution 2607 (2021), la Türkiye a soumis une notification au Comité conformément au paragraphe 10 de la même résolution. Le Gouvernement fédéral somalien a également soumis la même notification, bien que la résolution 2607 (2021) ne l'y oblige pas.

VI. Entraves à l'aide humanitaire

110. Tout au long du mandat, les appels de la communauté humanitaire en Somalie concernant l'aggravation de la sécheresse et le risque imminent de famine se sont faits de plus en plus alarmants. Au moment de la rédaction du présent rapport, les sources humanitaires indiquaient que 7,1 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire en Somalie, que 918 000 personnes avaient dû quitter leurs foyers pour chercher de la nourriture, de l'eau et des pâturages, et que dans 34 districts de différentes régions, les populations étaient confrontées à des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire¹³⁵. Parallèlement à cette aggravation de la crise humanitaire, le Groupe d'experts a relevé une détérioration des conditions d'accès humanitaire liée aux activités des Chabab à Hirshébéli et dans la région de Bai, ainsi que dans le Galmudug à cause des affrontements entre Ahl al-Sunna wal-Jama'a et les forces de l'Armée nationale somalienne au Galmudug, notamment à Dhuusamarreeb, alors que dans d'autres parties du centre-sud de la Somalie, aucun changement notable de la situation de l'accès humanitaire n'a été enregistré. Après la prise de Ceel Baraf par les Chabab et la fermeture de la base opérationnelle avancée de Hansheikh, les acteurs humanitaires ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils étaient préoccupés par les risques de voir d'autres bases de l'ATMIS disparaître, ce qui rendrait encore plus difficile l'accès des humanitaires aux populations¹³⁶.

111. Les Chabab ont continué d'entraver l'accès et la circulation des biens et des personnes, y compris des secours et de l'aide humanitaire, en mettant en place un vaste réseau de postes de contrôle, en érigeant des barrages et en recourant à la violence et aux menaces sur les principaux emplacements et itinéraires d'approvisionnement du sud et du centre de la Somalie¹³⁷. Le Groupe d'experts a en outre noté que le mouvement recourait à des médias de propagande et à des relais affiliés pour faire passer des messages négatifs contre les acteurs humanitaires¹³⁸.

Obstruction de l'aide humanitaire par les Chabab

112. Dans son rapport de mi-parcours au Comité, et dans son troisième rapport thématique, le Groupe d'experts a fait remarquer la manière dont les Chabab se sont rapidement mobilisés pour faire face à la sécheresse. En mettant en place un comité d'aide aux victimes de la sécheresse et en s'appuyant sur ses canaux de propagande,

¹³⁵ Selon les sources humanitaires, cette situation concernerait la moitié de la population somalienne et la crise d'insécurité alimentaire serait deux fois plus importante que lorsque l'ONU avait déclaré la famine en Somalie en 2011. Voir Comité international de secours, « Unnatural Disaster in East Africa », disponible à l'adresse <https://www.rescue.org/report/watchlist-crisis-alert-unnatural-disaster-east-africa-0>. Voir également Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, Somalie : réponse à la sécheresse et prévention de la famine (Somalia : Drought response and famine prevention) – Rapport de situation n°8 (au 30 juin 2022), disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/somalia/somalia-drought-response-and-famine-prevention-situation-report-no-8-30-june-2022>.

¹³⁶ Entretiens avec des acteurs humanitaires, juin et juillet 2022, et rapport confidentiel de l'ONU, juillet 2022.

¹³⁷ Entretiens avec des acteurs humanitaires et des sources de sécurité, janvier à juillet 2022.

¹³⁸ Voir <https://ent.siteintelgroup.com/shabaab-leader-cites-u-s-losses-in-afghanistan-as-warning-to-atmis-rallies-fighters.html> (contenu réservé aux abonnés).

le mouvement est apparu déterminé à affirmer son autorité, à rallier des soutiens, à déjouer les critiques et à promouvoir son discours¹³⁹. De janvier à avril 2022, les médias de propagande des Chabab ont voulu donner l'image d'un groupe résolument déterminé à réagir à la crise en toute autonomie et avec efficacité¹⁴⁰. Cependant, au cours du deuxième trimestre de 2022, le Groupe d'experts a noté que la couverture médiatique des Chabab relative à la distribution de ses aides aux populations touchées par la sécheresse était devenue sporadique, ce qui pouvait laisser entendre que les défis humanitaires posés par la sécheresse étaient au-delà de ses capacités¹⁴¹.

113. Bien que la sécheresse ait touché les zones sous son contrôle, les Chabab n'ont pas changé leur attitude hostile envers les organisations humanitaires et ils ont fait appel à Al-Kataeb, leur branche médiatique de propagande, pour mettre en cause les initiatives internationales d'aide humanitaire. Dans un message diffusé le 10 juillet 2022, l'émir des Chabab a accusé les organisations humanitaires de faire des « sécheresses récurrentes et de la pauvreté une arme contre les musulmans de Somalie »¹⁴². En dépit de ce message, le Groupe d'experts a noté que les Chabab ont laissé les populations qui vivent dans les zones qu'ils contrôlent se déplacer vers les zones contrôlées par le Gouvernement pour pouvoir recevoir une aide humanitaire, contrairement aux pratiques que le mouvement avait précédemment adoptées pendant la sécheresse de 2011¹⁴³.

Attaques visant les humanitaires

114. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a observé une baisse du nombre d'attaques contre les humanitaires, tendance qu'il a également observée dans son rapport final de 2021 au Comité¹⁴⁴. Le Groupe d'experts n'a enregistré aucun incident visant directement des membres du personnel d'organisations non gouvernementales en 2022. Toutefois, selon des sources sécuritaires et humanitaires interrogées par le Groupe d'experts, cette tendance est due principalement à une diminution du nombre des déplacements effectués par le personnel humanitaire en raison de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui s'est poursuivie pendant toute la période des élections, et n'est pas le fruit d'une amélioration des conditions de sécurité¹⁴⁵.

115. Par suite de l'analyse qui précède, les opérations humanitaires ont été entravées par un environnement sécuritaire toujours instable, marqué par des attaques perpétrées par les Chabab avec des engins explosifs improvisés, la mise en place de nouveaux postes de contrôle et le renforcement des barrages dans les villes contrôlées

¹³⁹ Voir <http://calamada.com/hoggaanka-al-shabaab-oo-guddi-usameeyay-abaaraha-kana-hadlay-khilaafka-ka-dhex-jira-madaxda-df/> ; <https://somalimemo.info/articles/15746/Hoggaanka-Al-Shabaab-oo-Guddi-Usameeyay-Abaaraha-Kana-hadlay-Khilaafka-Ka-dhex-Jira-Madaxda-DF>.

¹⁴⁰ Voir, par exemple, <https://calamada.com/sawirro-magaalada-xarardheere-iyoguddiga-gurmada-abaaraha-shabaabul-mujaahidiin/> ; <https://somalimemo.info/articles/16239/Deegaano-ka-Tirsan-Gobolka-Sanaag-oo-Laga-Sameeyey-Gurmada-Raashiin-Qeybin-ah-SAWIRO> ; <https://calamada.com/gurmada-raashin-qeybin-ah-oo-laga-fuliyay-deegaanka-damaay-ee-sh-hoose-sawirro/> ; <https://calamada.com/sawirro-dad-ku-saamoobay-abaaraha-oo-gurmada-raashin-qeybin-ah-loogu-sameeyay-deegaano-hoostaga-luuq-iyog-doolow/>.

¹⁴¹ Analyse des médias de propagande d'Al-Shabaab, avril à juin 2022.

¹⁴² Voir « Le Mal et le Bien ne se valent pas » (« Not equal are the evil and the good »), discours du Cheikh Abu Ubeydah Ahmed Omar, transcription disponible à l'adresse <https://ent.siteintelgroup.com/documents/jihadist-threat/1597-site-shabaab-eadadha1443/file.html> (contenu réservé aux abonnés).

¹⁴³ Entretiens avec des sources humanitaires et rapports confidentiels de l'ONU, de janvier à juin 2022.

¹⁴⁴ Voir S/2021/849, par. 132.

¹⁴⁵ Entretien avec des acteurs humanitaires et des sources de sécurité sur le nombre d'attaques enregistrées de janvier à juin 2022.

par le Gouvernement, et des affrontements entre les forces du Galmudug appuyées par l'Armée nationale somalienne et Ahl al-Sunna wal-Jama'a. À Beledweyne, dans le Hirshébéli, trois humanitaires nationaux faisaient partie des victimes de deux attentats-suicides perpétrés par les Chabab contre des candidats aux élections, respectivement le 19 février 2022 et le 23 mars 2022¹⁴⁶. En mai 2022, après que les Chabab ont attaqué la base de l'ATMIS à Ceel Baraf, et que l'ATMIS a évacué sa base opérationnelle avancée de Hansheikh dans le Moyen-Chébéli, le mouvement a pris le contrôle de Bacda, village situé entre Matabaan et Beledweyne, sur un axe logistique humanitaire important, consolidant ainsi sa présence dans le Hirshébéli. Il a mis en place de nouveaux postes de contrôle et fait payer 800 à 900 dollars aux véhicules en transit sur cet axe. En conséquence, les convois et les approvisionnements humanitaires le long de l'axe Mogadiscio-Jawhar-Mahadday Weym et de la route Matabaan-Beledweyne se trouvent compromis¹⁴⁷. En mai 2022, à Dhuusamarreeb, des affrontements entre des éléments d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a et les forces de Galmudug-Armée nationale somalienne ont fait des victimes civiles, endommagé des bâtiments civils et perturbé les activités humanitaires. Dans le contexte de ces affrontements, le Groupe d'experts a noté que, le 13 mai 2022, les locaux d'une organisation non gouvernementale internationale ont été brièvement occupés par les forces de l'Armée nationale somalienne, qui ont utilisé l'enceinte comme une position défensive¹⁴⁸.

VII. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

A. Violences contre la vie et la personne perpétrées par les Chabab

116. Comme les échéances électorales en Somalie devaient se poursuivre jusqu'au milieu de l'année 2022, les attaques des Chabab visant des civils impliqués dans les élections se sont succédé à un rythme soutenu, dans une tentative manifeste de perturber les opérations électorales en se livrant à des violations généralisées du droit international humanitaire¹⁴⁹. Les attaques ont consisté notamment en des exécutions ciblées de représentants électoraux, de candidats, de responsables et d'agents de l'État, et de notables claniques. Les incidents ont été plus intenses au cours du premier trimestre de 2022, mais les catégories de civils visées ont continué de subir des menaces après les élections^{150,151}. Pour mener à bien ces attaques, les Chabab ont eu recours à des meurtres à l'arme de poing, notamment à Mogadiscio, mais aussi à des moyens et méthodes aveugles, notamment des engins explosifs improvisés et des attentats-suicides, qui ont fait un grand nombre de victimes civiles. Les Chabab ont mené leur attaque la plus meurtrière contre des civils le 19 février 2022, faisant plus de 150 victimes, dont 48 morts, parmi lesquels Amina Mohamed Abdi, une parlementaire qui ne mâchait pas ses mots¹⁵².

¹⁴⁶ Entretiens avec des sources humanitaires, janvier à avril 2022 et rapports confidentiels de l'ONU couvrant la période de janvier à mars 2022.

¹⁴⁷ Entretiens avec des sources humanitaires, juin 2022, et rapport confidentiel de l'ONU, juillet 2022.

¹⁴⁸ Rapports humanitaires et de sécurité, mai 2022.

¹⁴⁹ Analyse de rapports confidentiels de l'ONU de janvier à juin 2022.

¹⁵⁰ Les attaques visant des civils, y compris des agents de l'État, ont représenté 22 % du nombre total d'attaques perpétrées par Al-Shabaab (392) entre janvier et mars 2022. Elles sont passées ensuite à 12 % du nombre total d'attaques perpétrées par Al-Shabaab (479) entre avril et juin 2022.

Entretien avec une source de sécurité et rapports confidentiels de l'ONU, avril et juillet 2022.

¹⁵¹ Analyse de médias et de rapports confidentiels de l'ONU d'avril à juin 2022.

¹⁵² Médias et rapports confidentiels de l'ONU, février 2022.

117. Dans les zones limitrophes des villes sous blocus contrôlées par le Gouvernement, les Chabab n'ont eu de cesse de soumettre les activités économiques et de subsistance à des restrictions strictes et de recourir à la menace et à la violence pour réprimer ceux qui contestent leur autorité¹⁵³. Dans le contexte actuel de sécheresse et de crise internationale, cette stratégie a fait grimper les prix des produits de base et contribué à aggraver une situation humanitaire déjà catastrophique¹⁵⁴. À Diinsoor, dans la région de Bai, dans l'État du Sud-Ouest, le mouvement a, à partir de février 2022, attaqué à plusieurs reprises les bases de l'Armée et de l'AMISOM-l'ATMIS, et exercé un surcroît de pressions sur la population en proférant des menaces et en perpétrant des actes de violence¹⁵⁵. Cette situation a conduit la population à quitter temporairement la ville en mars 2022, et à se déplacer vers Baidoa ou les villages environnants, dont quelques-uns sont sous le joug des Chabab¹⁵⁶. Lorsque les populations civiles ont commencé à retourner à Diinsoor, les Chabab leur ont exigé de se faire délivrer un « permis d'exploitation agricole » pour pouvoir reprendre leurs activités agricoles, faute de quoi les déplacements à destination et en provenance de Diinsoor étaient interdits (voir annexe 17). Le Groupe d'experts a recensé sept incidents différents où des civils ont été blessés ou leurs biens détruits ou confisqués par les Chabab dans des villages proches de Diinsoor parce qu'ils avaient bravé l'interdiction¹⁵⁷.

118. Le Groupe d'experts a constaté que l'intensification des incidents de sécurité à Diinsoor avait coïncidé avec l'arrivée, aux alentours de janvier 2022, de Mohamed Omar Mohamed, un tout nouveau gouverneur des Chabab¹⁵⁸. Ce dernier a systématiquement été signalé au Groupe d'experts comme étant le dirigeant des Chabab qui était responsable de plusieurs incidents confirmés par le Groupe d'experts en 2020 et 2021 dans la zone de Toosweyne, notamment de déplacements forcés, de tentatives de recrutement d'enfants dans les rangs des Chabab et d'enlèvements¹⁵⁹.

Les Chabab se servent des effets de la sécheresse pour asseoir leur influence

119. Faisant preuve d'adaptabilité et d'opportunisme, les Chabab ont continué de se servir des conséquences des changements climatiques pour asseoir leur influence, au détriment de la sécurité des civils et de leurs droits économiques. Le Groupe d'experts a pu voir comment le mouvement a imposé des blocus aux entreprises à Jakarta et à Kismayo respectivement à la fin de février et au début de mars 2022. Selon des sources interrogées par le Groupe d'experts, la direction locale des Chabab à Aadan Yabaal aurait invité les propriétaires d'entreprises du marché de Hantiwadaag de Jawhar à une réunion, pour leur indiquer qu'ils devaient payer de nouvelles taxes destinées à renforcer les capacités de riposte à la sécheresse du mouvement¹⁶⁰. Pour punir l'administration locale provisoire du Hirschébéli, qui a tenté d'empêcher les entreprises d'assister à cette réunion, et ceux qui n'y ont pas pu y prendre part, les Chabab ont ordonné la fermeture du grand marché pendant trois jours.

¹⁵³ Rapports humanitaires, février à juillet 2022.

¹⁵⁴ Voir les mises à jour conjointes des marchés et des chaînes d'approvisionnement en Somalie (Somalia Joint Market and Supply Chain Updates) pour la période de janvier à juillet 2022.

¹⁵⁵ Entretien avec des sources locales, février 2022. Pendant cette période, Al-Shabaab a attaqué au mortier la base de l'AMISOM à Dinsoor, faisant une dizaine de victimes civiles, dont des femmes et des enfants. Entretien avec le Commissaire adjoint du district de Dinsoor, mars 2022.

¹⁵⁶ Voir <https://somalimemo.info/articles/15985/Maamulkii-iyoo-Shaqaalihii-DFS-ee-degmada-Diinsoor-oo-Raxan-Raxan-Isu-Soo-Dhiibaya-SAWIRO>.

¹⁵⁷ Entretiens avec des sources locales à Dinsoor, mars à avril 2022.

¹⁵⁸ Entretiens téléphoniques avec des sources locales, février et mars 2022.

¹⁵⁹ Voir S/2021/849, annexe 5.1 ; et S/2020/949, annexe 7.2.

¹⁶⁰ Entretiens avec des sources locales et sécuritaires, mars 2022. Rapport confidentiel de l'ONU, mars 2022.

120. Le 15 mars 2022, le Groupe d'experts a reçu des informations venant de Kismayo selon lesquelles les Chabab auraient instauré un blocus sur la circulation des marchandises entrant et sortant de Kismayo¹⁶¹. Ces sources ont indiqué que le mouvement voulait obliger les entreprises de Kismayo à réduire les prix des produits de première nécessité, tels que le riz et le sucre, qui avaient augmenté les semaines précédentes. Du fait de ce blocus, Kismayo a subi une pénurie de bois, de lait, de légumes et d'autres marchandises provenant de villages et de zones rurales situés dans sa périphérie.

121. Le Groupe d'experts a également mené des entretiens avec des membres de la communauté déplacée des Banaaney de la zone de Toosweyne, dans la région de Bai, qui ont entamé des négociations avec les Chabab en avril 2022 pour pouvoir retourner sur leurs terres¹⁶². Le déplacement massif de la communauté des Banaaney de Toosweyne a eu lieu entre 2020 et 2021, après que les Chabab ont attaqué plusieurs villages et enlevé six notables traditionnels. Comme les conditions humanitaires de cette communauté déplacée à Berdale se sont détériorées avec la sécheresse, les Chabab ont cherché à négocier leur retour, en essayant de leur imposer des conditions, notamment leur allégeance au mouvement et le paiement de taxes.

122. En juin 2022, dans le district de Qansax Dhere de la région de Bai, le Groupe d'experts a enregistré la destruction, par les Chabab, de points d'eau près de Banaadir, dans le dessein, semble-t-il, de priver les forces de sécurité de l'État de tout accès aux ressources en eau¹⁶³. Le mouvement a aussi pris le contrôle de points d'eau dans la zone de Buula Fulay du district de Buurhakaba, dans la région de Bai, et a commencé à faire payer des taxes sur la consommation d'eau aux communautés pastorales locales¹⁶⁴.

B. Les forces armées du Puntland commettent des violations du droit international des droits de l'homme pendant la crise de sécurité à Boosaaso

123. Au cours de la période considérée, une crise sécuritaire à Boosaaso s'est envenimée et a donné lieu à plusieurs séries d'affrontements armés qui ont opposé trois différentes forces armées de l'État, à savoir, d'un côté, les Forces de sécurité du Puntland et de l'autre, la Force de police des Darouich et les éléments de la Police maritime du Puntland. Ce sont les civils de Boosaaso qui ont payé le plus lourd tribut de ces tensions, avec au moins 19 morts, dont cinq enfants, et plus de 120 blessés, d'importants dommages aux biens civils et un déplacement massif de populations au plus fort de la crise en décembre 2021.

124. La crise a éclaté lorsque, le 24 novembre 2021, Said Abdullahi Deni, le Président du Puntland, a nommé Amin Haji Khayr nouveau Directeur général des Forces de sécurité du Puntland, en remplacement du Général Mohamoud Osman Diyano. Lorsque Diyano a refusé de passer le commandement des Forces de sécurité du Puntland, les chefs coutumiers sont intervenus pour arbitrer le différend, mais l'Administration du Puntland a rejeté leur proposition. Cette impasse a entraîné une division en factions des Forces de sécurité du Puntland, force d'élite formée, équipée et financée par les États-Unis jusqu'en février 2021, pour combattre les groupes rebelles somaliens, en particulier les Chabab et Daech-Somalie. En dépit de nouveaux

¹⁶¹ Entretiens avec des sources locales à Kismayo, mars 2022. Entretien avec une source de sécurité, avril 2022.

¹⁶² Entretiens avec des sources locales, avril, mai et juin 2022.

¹⁶³ Entretien avec une source de sécurité, juin 2022.

¹⁶⁴ Ibid.

efforts de médiation, les tensions étaient toujours aussi vives au moment de la rédaction du présent rapport, comme en témoignent les éruptions intermittentes de violence armée enregistrées en juin et juillet 2022.

125. Le Groupe d'experts a ouvert une enquête sur l'affrontement armé qui a opposé les Forces de sécurité du Puntland, la Force de police des Darouich et les éléments de la Police maritime du Puntland entre le 21 et le 23 décembre 2021. Sur la foi des déclarations des victimes et des témoins, ainsi que des preuves recueillies, le Groupe d'experts a des motifs raisonnables de croire que les parties en conflit ont fait un usage aveugle et disproportionné de la force, en violation du droit international des droits de l'homme. On trouvera des informations plus détaillées sur l'enquête du Groupe d'experts à l'annexe 18.

C. Violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé

126. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a continué de recenser les faits de violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants par les protagonistes armés, principalement les Chabab, les meurtres et les mutilations, les attaques contre les hôpitaux et les actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre.

127. Le Groupe d'experts note que le recrutement d'enfants reste la violation grave la plus courante commise contre les enfants en Somalie, et qu'il représente 31,9 % de tous les cas avérés¹⁶⁵. En outre, les Chabab continuent d'être les principaux auteurs des faits de recrutement d'enfants (177 cas, 78,9 %) ^{166, 167}. Le mouvement est également le principal auteur des enlèvements d'enfants (192 sur 194 cas confirmés), qui, selon les rapports humanitaires, sont étroitement liés aux opérations de recrutement^{168,169}. Selon les enquêtes menées par le Groupe d'experts sur les méthodes de recrutement des enfants, les stratégies d'adaptation auxquelles recourent les communautés pour faire face aux recrutements des Chabab consistent à offrir de l'argent au mouvement ou à envoyer les enfants vivre dans des zones contrôlées par le Gouvernement, le plus souvent chez de proches parents. Pour les communautés touchées par la sécheresse, la perte de moyens de subsistance pourrait donc se traduire par des recrutements d'enfants ou des déplacements de mineurs non accompagnés plus fréquents¹⁷⁰. Le Groupe d'experts note que sur les 918 000 personnes qui ont été déplacées à l'intérieur du pays en 2022, en quête d'eau, de nourriture et de pâturages, plus de 80 % sont des femmes et des enfants.

128. Le Groupe d'experts note que près de la moitié des enfants tués recensés par l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) des Nations Unies pour la Somalie entre janvier et mars 2022 l'ont été par des armes explosives (mortiers,

¹⁶⁵ Sur un total de 705 incidents vérifiés par l'équipe spéciale (surveillance et information) des Nations Unies pour la Somalie, 225 cas ont été recensés de janvier à mars 2022.

¹⁶⁶ Analyse des données des rapports annuels du Secrétaire général et des rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Somalie entre 2006 et 2020.

¹⁶⁷ Équipe spéciale de pays (surveillance et information) des Nations Unies pour la Somalie pour la période allant de janvier à mars 2022.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ À comparer avec le sixième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Somalie (S/2022/397).

¹⁷⁰ Voir également Association des jeunes médecins de Somalie (Somali Young Doctors Association) et domaine de responsabilité Protection de l'enfance en Somalie « Rapport de synthèse sur l'évaluation de la protection de l'enfance (Summary Report on Child Protection Assessment) » ; septembre 2021. Disponible à l'adresse : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cadale_child_protection_assessment_report_soyda_october_2021.pdf, p. 23.

engins explosifs improvisés, munitions non explosées, etc.). Étant par nature des armes qui frappent de manière aveugle quand on les utilise dans des zones habitées par des civils, ces engins exigent des parties au conflit qu'elles procèdent à une évaluation minutieuse des principes de proportionnalité et de distinction¹⁷¹. Le 8 mars 2022, des affrontements entre les forces de l'AMISOM et des militants des Chabab ont eu lieu à Siigale Degta, un village tenu par les Chabab dans le district de Qoryooley, à environ 20 km au nord de la ville de Marka, dans la région du Bas-Chébéli. Trois obus de mortier, probablement tirés par les Forces ougandaises sous le commandement de l'AMISOM en réponse aux tirs de mortier des Chabab, sont tombés sur des bâtiments civils et ont fait des victimes. Le Groupe d'experts a noté que l'incident a été repris par les médias affiliés aux Chabab à des fins de propagande contre l'AMISOM-l'ATMIS et les forces étrangères de manière générale. Le Groupe d'experts a pu vérifier auprès de sources locales et humanitaires qu'au moins trois personnes avaient été tuées, à savoir deux filles et leur mère, et que sept autres, dont six enfants, avaient été blessées¹⁷². Le Groupe d'experts a envoyé une communication officielle à l'ATMIS le 11 avril 2022, pour demander des informations détaillées sur l'incident et sur l'évaluation qu'a faite l'ATMIS après la frappe. La réponse à cette demande n'avait pas encore été reçue au moment de l'établissement du présent rapport. Des sources locales ont informé le Groupe d'experts que, le soir même de l'incident, des militants des Chabab avaient pris d'assaut Siigale Degta et exercé des représailles contre les villageois qu'ils accusaient de collaborer avec l'ATMIS, et qu'ils avaient enlevé 24 hommes et 9 femmes. On trouvera des informations détaillées sur l'enquête du Groupe d'experts à l'annexe 19.

129. Le Groupe a également recueilli des informations sur l'occupation par des combattants des Chabab d'un hôpital au Galmudug¹⁷³. Le 17 juin 2022, après une attaque complexe avortée contre l'Armée nationale somalienne et les forces du Galmudug, les Chabab ont investi un hôpital à Ceelbur au Galguduud, puis expulsé tous les malades, y compris des enfants souffrant de malnutrition et des femmes enceintes, et forcé le personnel médical à soigner 80 de leurs combattants blessés. Le Groupe d'experts a pu confirmer auprès de sources locales et humanitaires que des résidents locaux avaient tenté de rouvrir l'hôpital au public quelques jours après, mais qu'ils en avaient été empêchés par les Chabab.

130. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) des Nations Unies pour la Somalie a pu confirmer 64 cas de violence sexuelle commis sur des enfants survivants entre janvier et mars 2022. Les entretiens du Groupe d'experts avec des sources humanitaires ont permis de faire ressortir les aspects de genre des répercussions de la crise actuelle de la sécheresse sur les enfants¹⁷⁴. Comme les conditions humanitaires se détériorent dans les communautés touchées par la sécheresse, les acteurs humanitaires redoutent que la situation ait des incidences négatives sur les femmes et les filles, et les expose ainsi encore plus à la violence fondée sur le genre, notamment aux mariages précoces et forcés, y compris avec des membres des Chabab. Les déplacements et les pertes de moyens de subsistance pourraient également favoriser la multiplication d'autres formes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre, notamment le viol et l'exploitation sexuelle. Le Groupe d'experts a noté que les agents chargés de la protection de l'enfance enregistreraient une augmentation du nombre d'enfants ayant accès aux services

¹⁷¹ Voir <https://www.un.org/disarmament/biological-weapons>.

¹⁷² Entretiens avec des sources locales et humanitaires, avril et juin 2022. Rapports confidentiels de l'ONU, mars 2022.

¹⁷³ Rapport confidentiel de l'ONU et entretien avec des sources locales et humanitaires, juin 2022.

¹⁷⁴ Entretiens avec des sources humanitaires, avril, mai et juin 2022.

réservés aux survivants de violences sexuelles, et aux services de santé mentale et de soutien psychosocial¹⁷⁵.

D. Violence sexuelle en temps de conflit

131. Les 69 incidents de violence sexuelle signalés au Groupe d'experts au cours de la période considérée révèlent un lien entre les conflits interclaniques et l'exposition des femmes et des filles à la violence sexuelle, en particulier au Galmudug, ainsi que la vulnérabilité des femmes issues de groupes marginalisés ou minoritaires et des filles (voir par. 128 ci-dessus). Ce constat vient confirmer les observations précédentes du Groupe d'experts¹⁷⁶.

132. Dans son rapport final de 2021, le Groupe d'experts a insisté sur l'obstacle que constitue l'insuffisance de déclarations de cas pour lutter de manière efficace contre les violences sexuelles liées au conflit en Somalie¹⁷⁷. Selon les sources humanitaires interrogées par le Groupe d'experts, la sous-déclaration de cas est encore source de préoccupation en 2022, en raison d'un certain nombre de facteurs, dont l'insécurité persistante, la peur de représailles, la stigmatisation des survivants de violences sexuelles, l'impunité dont jouissent les auteurs et les carences du système judiciaire.

133. Bien que la prolongation des opérations électorales ait conduit à une pause dans la mise en œuvre d'initiatives législatives et politiques pertinentes, la nomination d'une nouvelle équipe ministérielle en juillet 2022 devrait être, pour la Somalie, une bonne occasion de réaffirmer son attachement au communiqué conjoint de 2013 sur la nécessité de mettre fin aux violences sexuelles en temps de conflit¹⁷⁸.

VIII. Ressources naturelles

A. Mise en œuvre de l'interdiction des exportations de charbon de bois

134. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a enregistré la première exportation importante de charbon de bois au départ de la Somalie depuis 2018¹⁷⁹. En dépit des mesures mises en œuvre par les États Membres représentant des marchés de destination pour le charbon de bois, ainsi que de la surveillance permanente du commerce du charbon de bois en mer assurée par des acteurs internationaux comme les Forces maritimes combinées, l'opération Atalanta de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, et l'ONUSC, la Somalie n'est toujours pas en mesure de limiter les exportations en grandes quantités de charbon de bois.

Analyse des stocks

135. À l'invitation de la Présidence de l'État du Djoubaland, le Groupe d'experts s'est rendu à Kismayo du 5 au 7 septembre 2022 pour rencontrer des représentants des autorités locales et des acteurs du secteur du charbon de bois, ainsi que pour inspecter les stocks de charbon de bois à Kismayo et dans les environs. Cette inspection a permis au Groupe d'experts d'estimer que le volume de charbon de bois sur cinq sites de Kismayo et des environs se situait à 516 386 sacs (12 900 tonnes)

¹⁷⁵ Rapports confidentiels de l'ONU, juin 2022.

¹⁷⁶ S/2021/849, annexe 5.3.

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/somalia/joint-communiqu%C3%A9-federal-republic-somalia-and-united-nations-prevention-sexual>.

¹⁷⁹ S/2019/858 et S/2019/858/Corr. 1, par. 169.

(voir annexe 20.1)¹⁸⁰. Cette évaluation a été communiquée à l'ONUSC, qui l'a validée.

136. Si l'on retient les estimations indiquées ci-dessus, les stocks actuels pourraient valoir 12 millions de dollars sur les marchés internationaux¹⁸¹. Les autorités du Djoubaland et les représentants des propriétaires de charbon de bois ont demandé au Groupe d'experts de les aider à définir les modalités d'une demande de dérogation ponctuelle à l'interdiction d'exporter du charbon de bois auprès du Conseil de sécurité. Cette dérogation leur permettrait d'exporter les stocks actuels et de nettoyer les zones désignées à Kismayo et dans les environs (voir annexe 20.1). Le Groupe d'experts est d'avis qu'une levée partielle ponctuelle de l'interdiction frappant les exportations de charbon de bois – et l'instauration par le Comité de la procédure à suivre, notamment la présentation d'une demande d'autorisation et la communication d'une notification d'exportation – serait de nature à faciliter le suivi par le Comité et lui-même du respect de l'interdiction d'exporter du charbon de bois à l'avenir et à améliorer la visibilité des recettes tirées du charbon de bois.

Enquête sur le MV *Fox*

137. Le 25 janvier 2022, le Gouvernement fédéral somalien a communiqué au Groupe d'experts des documents dans lesquels il était allégué que le MV *Fox* (IMO 9108659) avait exporté illégalement 4 425 tonnes métriques de charbon de bois depuis le port de Kismayo^{182,183}. Le 14 avril 2022, les autorités omanaises ont informé le Groupe d'experts que le MV *Fox* était en situation d'urgence au large des côtes de Salala le 22 janvier 2022. Le Groupe d'experts s'est rendu au port de Salala du 28 mai au 1^{er} juin 2022 pour inspecter le navire et recueillir des informations auprès de l'équipage et des responsables omanais (voir annexe 20).

138. Fin juillet 2022, le Groupe d'experts s'est rendu à Mogadiscio et, conformément à l'obligation qui lui est faite de donner un droit de réponse, a rencontré le propriétaire de Sitti Trading, qui figurait comme consignataire de la cargaison à exporter de janvier 2022 dans les documents communiqués au Groupe d'experts par le Gouvernement fédéral somalien. Le propriétaire a reconnu que le charbon de bois à bord du MV *Fox*, qui se trouve toujours au large des côtes d'Oman, avait été chargé à Kismayo en Somalie.

139. Le Groupe d'experts a adressé une lettre au Gouvernement omanais à la fin du mois de juillet 2022 pour lui indiquer qu'il était prêt à coopérer avec Oman en ce qui concerne la Notice n°1 d'aide à l'application des résolutions. Dans sa résolution 2607 (2021), le Conseil de sécurité a « encouragé la poursuite du développement de la politique nationale de la Somalie relative au charbon de bois, qui vise à renforcer la gestion durable de l'utilisation du charbon de bois somalien, en vue de l'élimination des stocks ». Dans ce contexte, le Groupe d'experts a informé le Gouvernement fédéral somalien qu'il est prêt à commencer à recueillir des informations et des avis auprès du Gouvernement fédéral, des autorités du Djoubaland et d'autres parties prenantes au sujet des stocks de charbon de bois dans et aux alentours de Kismayo, afin de pouvoir proposer des options au Comité dans un prochain rapport.

¹⁸⁰ Le Groupe avait précédemment estimé que le volume de charbon de bois prêt à être exporté sur les sites de stockage de Kismayo et de Buur Gaabo se situait entre 15 000 et 22 500 tonnes.

¹⁸¹ À raison de 1 000 dollars par tonne. Voir <https://www.indexbox.io/blog/wood-charcoal-price-per-ton-april-2022/>.

¹⁸² Correspondance officielle du Gouvernement fédéral somalien en date du 25 janvier 2022 consignée dans le dossier du Groupe d'experts.

¹⁸³ La dernière fois que le Groupe a enregistré une exportation importante de charbon de bois remonte à 2018, lorsqu'un bateau destiné au transport de marchandises a convoyé 4 750 tonnes de charbon de bois de Kismayo au port de Khor el-Zoubeir en Irak.

IX. Recommandations

140. Le Groupe recommande que, dans sa prochaine résolution sur le régime de sanctions contre la Somalie, le Conseil de sécurité:

a) Demande, en prenant note du retard pris dans la mise en œuvre du plan de démantèlement des sources de financement des Chabab, que le Gouvernement fédéral somalien revoie l'approche qui avait été adoptée et évalue la possibilité d'élaborer, sous sa direction, un plan global visant à démanteler les sources de financement des Chabab, et fasse connaître au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie ses besoins en ce qui concerne l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un tel plan ;

b) Inscribe, dans la section relative aux dérogations permanentes à l'embargo sur les armes, les partenaires stratégiques qui interviennent dans le cadre du dernier plan de transition somalien et ceux qui ont conclu avec le Gouvernement fédéral somalien un accord sur le statut des forces ou un mémorandum d'accord sur la formation et l'encadrement des forces somaliennes, comme la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, TURKSOM, l'opération britannique Tangham, les forces américaines en Somalie, et tout autre nouveau partenaire que le Gouvernement fédéral aura indiqué au Comité ;

c) Introduise un texte renvoyant à la résolution 2020 (2015) du Conseil de sécurité dans laquelle les États Membres sont encouragés à aider le Groupe d'experts à tracer les armes et les munitions prises aux Chabab et à d'autres groupes armés et milices, pour lui permettre de trouver des moyens de démanteler les réseaux illicites qui alimentent les groupes susvisés ;

d) Introduise un texte dans lequel les États Membres seront encouragés à lutter contre le transfert en Somalie de matériels électroniques comme les récepteurs de codes d'apprentissage et les alarmes de motos, que les Chabab utilisent pour fabriquer des engins explosifs improvisés, et à demander, le cas échéant, aux usines qui fabriquent ces matériels sur leur territoire de trouver des dispositifs techniques qui empêchent que ces composants soient facilement utilisés pour fabriquer des engins explosifs improvisés ;

e) Introduise un texte élargissant les critères d'inscription sur la liste des sanctions imposées par la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité afin d'y inclure « la planification, la direction, le financement ou la commission d'actes entraînant le blocus économique de villes somaliennes ;

f) Prévoit une levée partielle ponctuelle de l'interdiction d'exporter du charbon de bois pour permettre le nettoyage des stocks recensés par le Groupe d'experts, sous réserve du respect de certaines conditions, notamment la présentation d'une demande d'autorisation, la communication d'une notification au Comité et l'exportation du charbon en question dans le cadre du prochain mandat.

141. Le Groupe d'experts recommande que le Comité:

a) Encourage le Gouvernement fédéral somalien à renforcer ses activités de surveillance, de communication d'informations et d'enquête sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en veillant à ce que les entités financières notifient les transactions suspectes et les transactions importantes d'argent liquide au regard des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Somalie, comme le prévoit la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

b) Encourage les États Membres à aider le Gouvernement fédéral somalien à mettre rapidement au point un système national d'identification sécurisé avec des documents d'identité biométriques délivrés par l'État, qui peuvent être délivrés par les autorités nationales ou locales et qui sont conformes aux normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

c) Encourage l'ATMIS et ses partenaires stratégiques à déployer différents dispositifs de sécurité pour démanteler les activités de collecte illicite d'argent liquide et de facilitation de mouvements ou de transferts d'argent des Chabab, en ciblant le système judiciaire et le réseau de postes de contrôle du mouvement et en procédant à des interceptions et à des saisies ;

d) Encourage le Gouvernement fédéral somalien à prendre des mesures pour mieux faire collaborer et coordonner ses organismes de réglementation et ses services de détection et de répression, et à favoriser l'adoption d'approches coordonnées et concertées pour mener les enquêtes sur le financement du terrorisme ;

e) Demande au Gouvernement fédéral somalien de communiquer au Groupe d'experts:

i) Une liste des sociétés de sécurité privées agréées présentes en Somalie qui sont autorisées à importer des armes, des munitions et du matériel militaire pour la protection statique et mobile ;

ii) Une liste à jour des armes, des munitions et du matériel militaire actuellement détenus par les sociétés de sécurité privées susvisées présentes en Somalie, y compris les modèles, les marquages des munitions et les numéros de série des armes ;

f) Demande au Gouvernement fédéral somalien, à l'ATMIS et aux forces internationales, notamment britanniques, éthiopiennes, turques et américaines, ainsi qu'à la Mission de renforcement des capacités de l'Union européenne et à la Mission de formation de l'Union européenne opérant en Somalie, de communiquer au Groupe d'experts les images des marquages de culot des munitions qu'ils utilisent actuellement, pour lui permettre de retracer efficacement les armes prises aux Chabab ;

g) Définisse clairement, après consultation du Gouvernement fédéral somalien, la nature des institutions somaliennes du secteur de la sécurité autres que celles du Gouvernement fédéral somalien, et en dresse la liste, détermine les mécanismes par lesquels le Gouvernement fédéral peut avoir une visibilité ou le contrôle sur la livraison d'armes, de munitions et de matériel à ces institutions du secteur de la sécurité, y compris la délivrance de certificats d'utilisateur final, et mette à jour en conséquence la Notice n°2 d'aide à l'application des résolutions ;

h) Adresse une lettre au Bureau des affaires de désarmement:

i) Pour appeler l'attention sur les difficultés rencontrées par le Groupe d'experts au cours de la période considérée lorsqu'il a été amené à faire des demandes de traçage d'armes et de munitions auprès des États Membres, au vu des informations reçues des États qui fabriquent des armes sur les imitations ou les reproductions des marquages, des numéros de série et des poinçons des munitions par des tiers cherchant à dissimuler leur origine ;

ii) Pour demander que soient trouvés des moyens plus efficaces pour que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aident tous

les Groupes d'experts des Nations Unies à détecter efficacement les réseaux de trafic d'armes dans le cadre de leurs mandats respectifs.

i) Rappelle les obligations qui incombent à la Somalie en vertu du droit international, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 14 de la résolution [2607 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, et demande instamment au Gouvernement fédéral somalien de charger ses organes compétents de mener des enquêtes sur les affrontements qui ont eu lieu à Boosaaso et à Dhuusamarreeb et, le cas échéant, de poursuivre les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et invite l'UNSOM à conseiller et à appuyer, dans les limites de son mandat et de ses capacités, les autorités du Gouvernement fédéral somalien dans l'accomplissement de ces tâches ;

j) Encourage le Gouvernement fédéral somalien à élargir l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin et, à cette fin, à continuer de s'employer à sécuriser les principaux itinéraires logistiques et les bases opérationnelles avancées ;

k) Mette à jour la Notice n°1 d'aide à l'application des résolutions pour y introduire des recommandations sur les mesures que les États Membres pourraient prendre avant ou après les interceptions de navires soupçonnés de transporter du charbon de bois au départ de la Somalie, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et compte tenu des enseignements tirés de l'affaire du *MV Fox* ;

l) Encourage le Gouvernement fédéral somalien à établir une liste des botes soupçonnés de trafic d'armes, de charbon de bois et de matériel utilisé pour fabriquer des engins explosifs improvisés, et à communiquer cette liste aux États membres de la fédération et aux forces internationales.

List of annexes

1	Mandate and appointment of the Panel	49
2	Al-Shabaab financial receipts (STRICTLY CONFIDENTIAL)	50
3	Al-Shabaab notice for domestic property payments	51
4	Al-Shabaab information collection forms	52
5	Activities delivered under the financial disruption plan	53
6	Weapons observed in Al-Shabaab propaganda footage	54
7	Tracing of weapons captured by AMISOM from Al-Shabaab between 2019 and April 2022	56
8	Headstamps of cartridges captured from Al-Shabaab during the reporting period and earlier mandates	59
9	ATGM 9M115 “METIS” and ATGM launchers 9M135 and 9M135M potentially smuggled from Yemen to Al-Shabaab	61
10	Reported defection and neutralization of Al-Shabaab operatives by FGS media from October 2021 to August 2022	63
11	Notifications to the 751 Committee on Somalia of consignments of weapons and ammunition during current and previous mandate (STRICTLY CONFIDENTIAL)	67
12	Ammunition potentially delivered to Puntland Security Force (PSF) without complying with the procedural requirements of the Somalia arms embargo regime	68
13.1	Assault rifles with characteristics similar to Type 56-1 seized by US forces from a smuggling dhow	73
13.2	Ammunition 7.56x54 mm cartridges seized by US forces from a smuggling dhow	79
14	Weapons smuggling dhows landed in Bandarbeyla, Puntland	80
15	Elements of thematic report on weapons smuggling	81
16	Electronic components in IEDs used by Al-Shabaab	88
17	Farming permits issued by Al-Shabaab to the population	91
18	Clashes between AMISOM/SNA and Al-Shabaab result in civilian casualties and trigger Al-Shabaab retaliatory attack	92
19	FGS and FMS’s failure to investigate allegations of violations of international humanitarian and human rights law perpetrated by their security forces	94
20	Charcoal stockpiles in Kismayo	100
21	Violation of the Somalia charcoal ban by MV Fox	108
22	List of acronyms	117

Annex 1: Mandate and appointment of the Panel

The mandate of the Panel of Experts on Somalia (“the Panel”) is contained in paragraph 38 of Security Council resolution 2607 (2021). The Panel’s mandate includes the tasks as set out in paragraph 11 of resolution 2444 (2018), which referred to tasks as set out in paragraph 13 of resolution 2060 (2012) and updated in paragraph 41 of resolution 2093 (2013), paragraph 15 of resolution 2182 (2014), paragraph 23 of resolution 2036 (2012) and paragraph 29 of resolution 2444 (2018) as they relate to Somalia.

In accordance with paragraph 41 of resolution 2607 (2021), the Panel provided the Security Council Committee pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia with a midterm update on 28 April 2022. The Panel also submitted three thematic reports to the Committee on 23 March, 24 June, and 19 July 2022. The fourth thematic report on smuggling and trafficking of weapons and military equipment will be submitted after drafting this report.

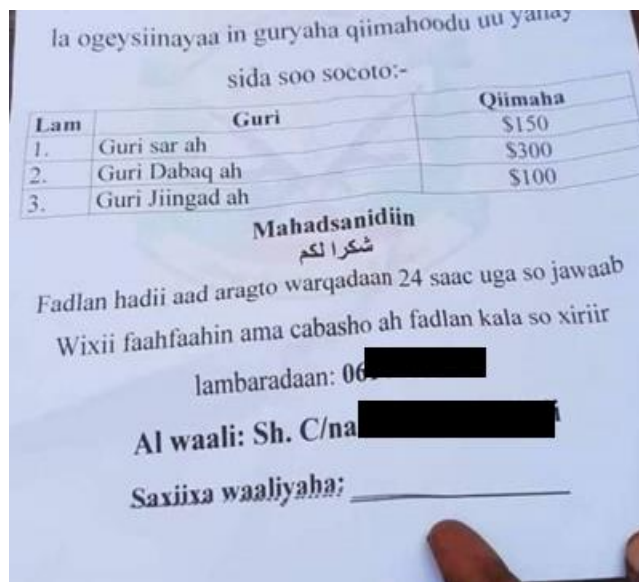
The Panel, which is based in Nairobi, Kenya, was appointed by the Secretary-General in his letter S/2021/1108, dated 16 December 2021. During the mandate, the Panel travelled to France, Germany, Somalia, the Sultanate of Oman, Switzerland, Turkey, the United Arab Emirates, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States in order to conduct meetings with officials and confidential sources. Within Somalia, the Panel travelled to Mogadishu, Baidoa, Bosaso, Kismayo, and Hargeisa,

Lastly, General Assembly resolution A/RES/67/254 regarding the 16-day advance booking of tickets, has resulted in a Secretariat policy of requiring a prior notice of 25 calendar days for any Panel travel, with waivers to the rule granted only under exceptional circumstances. Due to the unique nature of the Panel’s work within the UN system, which requires significant flexibility in meeting with existing sources, as well as identifying new ones, satisfying this travel requirement is often challenging.

Annex 2: Al-Shabaab financial receipts (STRICTLY CONFIDENTIAL)

Annex 3: Al-Shabaab notice for domestic property payments

Figures 1 and 2: An Al-Shabaab notice indicating taxation rates for domestic properties in Afgoye on the left with accompanying translation on the right.¹



Source: Confidential

ISLAMIC PROVINCE OF AL SHABAAB

May piece, mercy and blessings be upon you!

After the above greetings:
Notice, Notice, Notice

You are being informed as follows:

Sno.	House	Value
1.	Stone house	\$150
2.	Story house	\$300
3.	Iron sheet house	\$100

Thank you

If you receive this, respond it within 24 hours.
For more information or complaint, please contact me through the following
telephone: 01 [REDACTED]

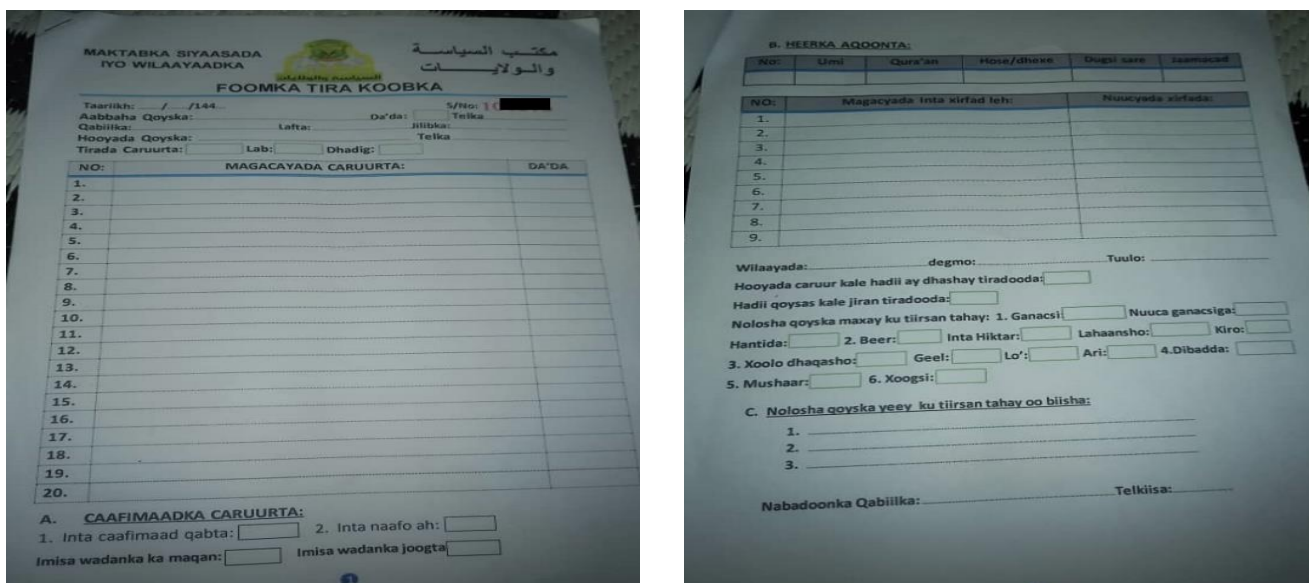
Governor: Sh. Ab [REDACTED]

Signature of the governor (Wali): _____

¹ All translations completed by an official Panel provider.

Annex 4: Al-Shabaab information collection forms

Figure 1: An Al-Shabaab form titled “census to households” with accompanying translation.



Source: Confidential

OFFICE OF POLICY AND PROVINCES

CENSUS FORM

Date: _____ **Serial NO: 10** [redacted]

Father of the Household: _____ Age: _____ Tel: _____

Tribe: _____ Clan: _____ Sub-clan: _____

Mother of the Household: _____ Tel: _____

Number of Children: _____ Male: _____ Female _____

No.	Name of the Child	Age
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

A. Health of the Child

Number of healthy children: _____ Number of disabled children _____

Number of children abroad: _____ Number of children in the Country: _____

B. Level of Education

No.	Illiterate	Quran	Primary	Secondary School	University

No.	Name of those with Skills	Type of skill
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Province: _____ District: _____ Village: _____

If the mother has other children, number of children: _____

If there are other households, their number: _____

Source of the livelihood of the household 1. Business: _____ Type of Business: _____

Asset: _____ 2. Farm _____ Number of Hectares: _____ Owned: _____ Leased: _____

3. Livestock keeping: Camel: _____ Cattle: _____ Goats: _____

4. Remittance from abroad 5. Salaried _____ 6. Casual work _____

C. Who is the breadwinner of the Household.

1. _____

2. _____

3. _____

Clan Elder: _____ Tel: _____

Annex 5: Activities delivered under the financial disruption plan

Following the disruption planning methodology meeting in 2021, UNODC designed and delivered operational analysis training to the Financial Reporting Centre (FRC) of Somalia from 20 to 23 March 2022 in Mogadishu. The training covered topics including: the data collection cycle, analysis, and dissemination. The Panel's Finance Expert delivered a session on Al-Shabaab financial methodologies.

UNODC commenced mentoring of the FRC in early 2022 to assist the analysts with specific cases. This support continues to be provided through case-based mentoring, including cases that involve human trafficking, with the goal to work with the Attorney General's office to move these cases towards a judicial finish.

A senior level briefing to the FGS, originally planned for September 2021, was postponed due to election delays. The briefing is being rescheduled with the new administration.

Due to budget constraints and a lack of available funds, UNODC support to the FGS, and in particular the Financial Reporting Centre, through its Global Programme against Money Laundering, Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism will end in mid-August 2022.

Annex 6: Weapons observed in Al-Shabaab propaganda footage

Figure 1: Assault rifles with characteristics similar² to Chinese manufactured model 56-1 rifle



Source: Video on Qasim Al Rimi training camp, 10 July 2022

Figure 2: Al Hisba fighter carrying rifle with characteristics similar to Type 56-2



Source: Al-Shabaab associated media, Eid Adha, 9 July 2022.

Figure 3: Rifle with characteristics similar to Meridian Defence Corporation MDC-47 "VOLK"



Source: Al-Shabaab associated media, Eid Adha, 9 July 2022.

² Without proper tracing of markings and serial numbers, "Characteristics similar to" doesn't intend to identify the origin of the weapons.

Figure 4: Small machine gun with characteristics similar to Chinese model Type 82



Source: Video on Qasim Al Rimi training camp, 10 July 2022

Figure 5: RPG round with characteristics similar to Bulgarian PG-7M manufactured in 2005



Source: Video on Qasim Al Rimi training camp, 10 July 2022

Annex 7: Tracing of weapons captured by AMISOM from Al-Shabaab between 2019 and April 2022

The Panel compared markings and serial numbers of weapons captured from Al-Shabaab with serial numbers of all known weapons in the JVT database.³ Four weapons (rows 1 to 4 in table below with serial numbers 6884, 58201808, 18110 and 404803) were found to have been owned by SNA soldiers. Nine weapons (rows 5 to 13 with serial numbers 12967, 69549, 411212, 2865, 48014325, 60013158, 60006094, 3054 and 60012023) though not known in the JVT database have serial numbers very close to a weapon within that database. The Panel believes that these nine weapons are very likely part of shipments donated to the FGS but the serial number might have been wrongly recorded. One weapon in row 14 with serial number 17104861 is 4500 apart from the closest serial number (17109361) within the database. The latter is part of a shipment donated by Uganda to the FGS in 2013. The weapon could have been captured by Al-Shabaab from a Ugandan contingent of AMISOM.

Ser	Date capture	number	Marking	Serial number	Variation	Closest serial number	FGS marking	Total donated	Beneficiary units	Year of donation	Donor country
1	Apr 22	1		6884	0	6884	SO-XDS-2017	1600	SNA	2017	Djibouti
2	Jan 22	1		58201808	0	58201808	SO-XDS 2015		SNA		
3	2019	1		18110	0	18110		3000	SNA	2014	UAE
4	Oct 21	1	56-2	404803	0	404803			SNA	2013	Ethiopia
5	2022	1		12967	1	12966		6000	SNA	2017	China
6	Mar 21	1		69549	4	69545		6000	SNA	2017	China
7	Sep 19	1		411212	5	411207			SNA	2013	Ethiopia
8	2019	1		2865	6	2859		200	PSF	2013	Yemen
9	2019	1		48014325	7	48014332		1000	SNA	2013	Uganda
10	Nov 21	1		60013158	36	60013194	SO-NISA-2018	204	NISA	2018	Djibouti
11	Sep 19	1		60006094	76	60006170	SO-NISA-2018	204	NISA	2018	Djibouti
12	2019	1	AB	3054	170	AB 3224		1000	SNA	2013	Uganda
13	Oct 21	1		60012023	247	60012270	SO-NISA-2018	204	NISA	2018	Djibouti
14	Feb 21	1	56-1	17104861	4500 ⁴	17109361		1000	SNA	2013	Uganda
15	Mar 22	1		61129414	312	61129726 ⁵					
16	2019	1	UPDF 56	5403264 ⁶							
17	2019	1		167553							
18	2019	1	ry	2522							

³ For background on JVT database, see Annex 4.2: Weapons and ammunition management of S/2021/849.

⁴ Beyond numbers of weapons donated.

⁵ Serial number of Assault rifle Type 56-1 seized by US on 20 December 2021, see Annex 13, table 13.1, page 2.

⁶ Weapons starting from row 16 could not be linked to weapons database known to the Panel and their tracing is not conclusive.

Ser	Date capture	number	Marking	Serial number	Variation	Closest serial number	FGS marking	Total donated	Beneficiary units	Year of donation	Donor country
19	2019	1	BP	2916							
20	2019	1	IC	12052							
21	2019	1	EB	4093							
22	2019	1	V	2299							
23	2019	1		502							
24	2019	1	AX	2546							
25	2019	1	83LC	7406							
26	2019	1	00	2299							
27	2019	1	00	5372							
28	2019	1	FMP	133650							
29	2019	1		36038858							
30	2019	9		No marking							
31	Sep 19	1	PM	1451							
32	Sep 19	1	S-AY	1512							
33	Sep-19	1	TFG AMG	4384							
34	Sep 19	1		No marking							
35	May 20	1	G3 C	56421							
36	May 20	1		372624							
37	May 20	1		636093							
38	May 20	1	G3 A3	6050185							
39	May 20	1	G3-	ry-rryns D							
40	Mar 21	1	D	17403							
41	May 21	1	56-2	722634							
42	Jun 21	1		7260306							
43	Oct 21	1	56-1	62779							
44	Nov 21	1		15005828							
45	Nov 21	1	386 56	3526021							
46	Dec 21	1		3463							
47	Mar 22	1		63071650							

Ser	Date capture	number	Marking	Serial number	Variation	Closest serial number	FGS marking	Total donated	Beneficiary units	Year of donation	Donor country
48	Apr 22	1	M70B1	1984							
49	Apr 22	1		110992							
50	Apr 22	1		384801							
51	Apr 22	1		431596							
52	Apr 22	1	M70B1	431712							
53	Apr 22	1	56	626685							
54	Apr 22	1	EM	1701146							
55	Apr 22	1		66769998							
56	Apr 22	1	1955								
Total		64	Total serial								

Annex 8: Headstamps of cartridges captured from Al-Shabaab during the reporting period and earlier mandates

			
811 20 China 2020	811 19 China 2019	IK 19 Bosnia and Herzegovina: 2019	3 19 Russia 2019
			
RSD 18 Romania 2018	3 18 Russia 2018	811 17 China 2017	311 17 China 2017
			
811 15 China 2015	7.62x39 2015 Russia ⁷	60 09 China 2009	323 03 ⁸ Romania 2003
			
539 99 Russia 1999	71 99 China 1999	27 84 ⁹ Egypt 1984	270 78 Ukraine 1978
			
351 78 China 1978	10 78 Bulgaria 1978	10 76 Bulgaria 1976	211 76 China 1976

⁷ Consistent with marking of Klimovsk Specialized Ammunition Plant, see <https://forum.cartridgecollectors.org/t/solved-identified-7-62x39-mm-klimovsk-russia/22495>.


⁸ Headstamp identified in the Panel's report S/2017/924.

⁹ Headstamp identified in the Panel's report S/2019/858.

			
61 76 ¹⁰ China 1976	61 74 China 1974	270 73 Ukraine 1973	31 71 China 1971
			
60 66 Kyrgyz Republic 1966			

Source: Panel

The Panel sent tracing requests for ammunition manufactured since 2005 in line with record -keeping requirements in the International Tracing Instrument (ITI) in 2005.¹¹ The result of the tracing requests is as follows:

Markings	Last known custodian	Reply to tracing request
IK 19	Igman d.d. Konjic, Donje Polje 42, Bosnia and Herzegovina (2019)	Pending
811 15, 811 17, 811 19, 811 20 311 17	Factory 811, China (2015, 2017, 2019 and 2020) Factory 31, China (2017)	“Based on the analysis of specialized agencies, such weapons and ammunition referred to in the letter are not difficult to imitate, but it's hard to identify whether they are made in China with the information provided.”
RSD 18	Department of the Army, USA (2018) ¹²	Pending
3 18	JSC the Ulyanovsk Cartridge Works, Russia (2018)	Pending
 2015	Klimovsk Specialized Ammunition Plant, Russia (2015). ¹³	

¹⁰ Headstamp identified in the Panel's S/2019/858.

¹¹ <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2021/03/International-Tracing-Instrument-six-official-languages.pdf>.

¹² Manufactured by Uzina Mecanica Sadu, Gorj, Romania.

¹³ See <https://forum.cartridgecollectors.org/t/klimovsk-7-62-x-39mm-carton/17493> and <https://new.kspz.ru/product/9-h-39-mm-patron-ohotnichij/>.

Annex 9: ATGM 9M115 "METIS" and ATGM launchers 9П135 and 9П135M potentially smuggled from Yemen to Al-Shabaab

The Panel received from the Puntland Maritime Police Forces (PMPF) information on smuggling cases, including pictures of anti-tank guided missiles (ATGM) and their launchers. PMPF assessed that the weapons systems were smuggled from a third country to Yemen via Somalia. The Panel identified that those items have characteristics similar to the following:

- i. Two ATGM launchers **9П135** (with markings as **9П135010000 03-86-MK4244**) and **9П135M** (with markings as **9П135M 1 07-86-MK 6155**) capable of launching 9M11 "FAGOT" and 9M115 "METIS" ATGM, see figures 9.1 and 9.2 below; and
- ii. Three **ATGM 9M115 "METIS"** with markings as **9M115 08-86 1703 08-86 0568-06-86**, see figures 9.3 and 9.4 below.

PMPF assessed that the ATGMs and launchers were smuggled from the Islamic Republic of Iran to Yemen via Somalia, and were intended for the Houthis in Yemen, based on the information that ATGMs are not used in Somalia. However, the Panel of Experts on Yemen has indicated in a number of its final reports that the Houthis have generally received ATGM variants of 9M113 Konkurs and 9M133 Kornet. As 9M11 "FAGOT" and 9M115 "METIS" ATGM were part of Yemen's arsenal before the arms embargo was imposed by resolution 2216 (2015) on Yemen, the Panel of Experts on Somalia considers that these missiles could have been diverted by Yemeni arms traffickers for delivery to Somalia. Sources informed the Panel of Experts on Somalia that AQAP in Yemen is currently hosting fighters from Al-Shabaab for training on the use of heavy weapons. As the Puntland coast has been allegedly used for smuggling weapons from Yemen to armed groups in Somalia, the Panel of Experts on Somalia is investigating whether AQAP Yemen is trying to supply ATGMs to Al-Shabaab in Somalia.¹⁴ The Panel of Experts on Somalia sent a tracing request to the Russian Federation to identify whether those items have been delivered to Yemen by the Russian Federation before the imposition of the targeted arms embargo on Yemen.

Figure 1: ATGM launchers 9П135 and 9П135M smuggled to or via Somalia



Source: PMPF, Puntland, Somalia

¹⁴ A number of cases have been recorded, see annex 15 on smuggling of weapons to Somalia.

Figure 2: Markings and serial numbers on the two launchers

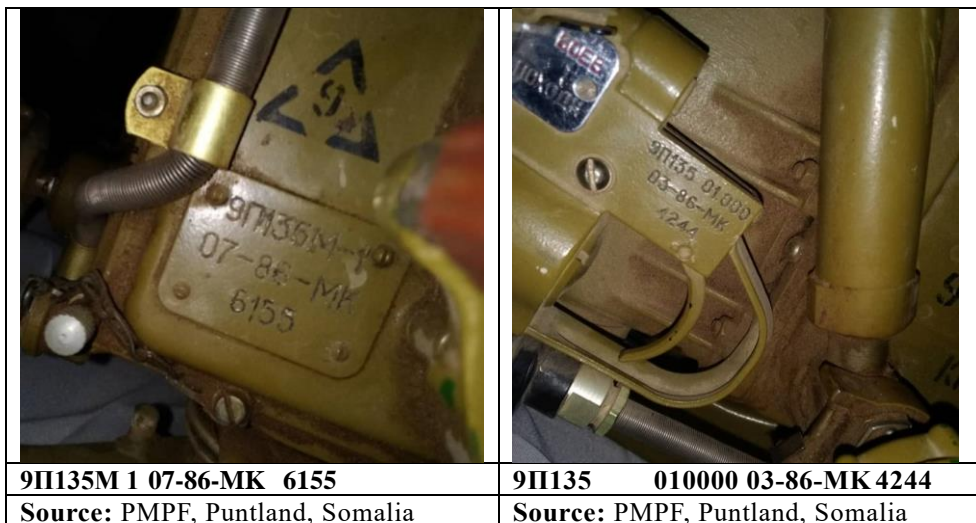


Figure 3: ATGM 9M115 "METIS" smuggled to or via Somalia



Source: PMPF, Puntland, Somalia

Figure 4: ATGM 9M115 "METIS" with markings as 9M115 08-86 1703 08-86 0568-06-86



Source: PMPF, Puntland, Somalia

Annex 10: Reported defection and neutralization of Al-Shabaab operatives by FGS media from October 2021 to August 2022

Ser.	Date	Area	Individuals	AS neutralized or Defected	Source
1	04-Oct-21	Janaale, L. Shabelle	10	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1444951933773623296
2	04-Oct-21	Mahas, Hiiraan	7	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1444951398932787201
3	06-Oct-21	Janaale, L. Shabelle	3	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1445839389943373830
4	09-Oct-21	Baidoa, Bay	1	AS defects ¹⁵	https://twitter.com/RadioSna/status/1446818577827381254
5	17-Oct-21	Wajid, Bakool	1	AS leader defects ¹⁶	https://twitter.com/RadioSna/status/1449695357210959874
6	20-Oct-21	Wajid, Bakool	4	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1450789493703839747
7	28-Oct-21	Baidoa, Bay	1	AS defects ¹⁷	https://twitter.com/RadioSna/status/1453745113365159937
8	06-Nov-21	Buulamareer, L. Shabelle	2	AS neutralized	https://mobile.twitter.com/SNAForce/status/1456907862781878276
9	10-Nov-21	Awdheegle, L. Shabelle	22	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1458341468750422018
10	12-Nov-21	Qoryoley, L. Shabelle	1	AS defects ¹⁸	https://twitter.com/RadioSna/status/1459252824424992773
11	12-Nov-21	Afurur, Puntland	1	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1459139790184587270
12	14-Nov-21	Xudur, Bakool	11	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1459967754375737351
13	15-Nov-21	Mogadishu	3	AS arrested	https://twitter.com/RadioSna/status/1460278191973675010
14	23-Nov-21	Afgoye	3	AS arrested	https://twitter.com/RadioSna/status/1463055441219534851
15	28-Nov-21	Wajid, Bakool	3	AS defect	https://twitter.com/RadioSna/status/1464939607255142407
16	02-Dec-21	Mogadishu	15	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1466302739349135363
17	03-Dec-21	Bula Hajji, L. Juba	1	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1466682868118216705
18	12-Dec-21	Gambarey, L. Shabelle	5	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1470000888068685824
19	13-Dec-21	Operation Spider	7	AS arrested	https://twitter.com/RadioSna/status/1470458576300916738

¹⁵ Adan Shiniyow Ibrahim.

¹⁶ Mohamed Kulow Ali.

¹⁷ Abdi Rahman Ali Hussein.

¹⁸ Mohamed Hassan, aka Abu Ali, head of the Al-Shabaab court in Kuntuwarey.

Ser.	Date	Area	Individuals	AS neutralized or Defected	Source
20	13-Dec-21	Baidoa, Bay	1	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1470412686592823297
21	14-Dec-21	Sham, L. Shabelle	1	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1470809464500588546
22	30-Dec-21	Baidoa, Bay	6	AS defect	https://twitter.com/RadioSna/status/1476526294456274948
23	09-Jan-22	Bariire, L. Shabelle	25	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1480278705230471168
24	10-Jan-22	Barawe, L. Shabelle	1	AS defects ¹⁹	https://twitter.com/RadioSna/status/1480560382611701761
25	18-Jan-22	Mubarak, L. Shabelle	13	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1483410216712556549
26	23-Jan-22	Guricel, Hiiraan	6	As neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1485133351841378308
27	26-Jan-22	Dhusamareb	20	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1486294865977749511
28	28-Jan-22	Balcad, M. Shabelle	28	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1486993557810552832
29	06-Feb-22	Sanguni, Kismayo	7	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1490358412831559680
30	22-Feb-22	Fidow, Hiiraan	60	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1496180394332495880
31	25-Feb-22	Bariire L. Shabelle	29	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1497205384217436165
32	27-Feb-22	Bal'ad, M. Shabelle	5	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1497957120431513604
33	01-Mar-22	Yontoy, L. Juba	10	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1498659821721169920
34	01-Mar-22	Xudur, Bakool	5	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1498582956423663617
35	09-Mar-22	Jamaame, L. Juba	16	As neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1501473404863533062
36	13-Mar-22	AAIA, Mogadishu	2	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1506563625032601603
37	17-Mar-22	Kismayo area	7	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1504556184463941640
38	17-Mar-22	Halgan, Hiiraan	2	As defect ²⁰	https://twitter.com/sntvnews1/status/1504424633910636546
39	26-Mar-22	Baidoa, Bay	1	AS defects	https://twitter.com/sntvnews1/status/1507714917914271748
40	27-Mar-22	Af-urur, Bari, Puntland	12	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1508011173702258695
41	27 Apr 22	Garbaharey	1	AS arrested ²¹	https://twitter.com/RadioSna/status/1507986853038899200
42	3 Apr 22	Wasil, Mudug	9	AS neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1510593929682554881

¹⁹ Adan Gurow Isak.

²⁰ Abdifitah Ibrahim Mohamud and Osman Ibrahim Daud.

²¹ Hassan Abdi Muhammed (Guleed).

Ser.	Date	Area	Individuals	AS neutralized or Defected	Source
43	9 Apr 22	Luq, Gedo	2	AS defect ²²	https://twitter.com/RadioSna/status/1512742201054449664
44	14 Apr 22	Baidoa	1	AS defects ²³	https://twitter.com/RadioSna/status/1514356762731851787
45	18 Apr 22	Jubaland	1	AS defects ²⁴	https://twitter.com/RadioSna/status/1516124706390392834
46	29 Apr 22	South West	1	AS defects ²⁵	https://twitter.com/GaroweOnline/status/1519971668378234880?t=wUBw94ihlbl52517YIRG5g&s=09
47	17 May 22	Baidoa	5	AS defect	https://twitter.com/RadioSna/status/1526630774300192769
48	22 May 22	Marka	1	AS arrested ²⁶	https://twitter.com/sntvnews1/status/1528133923544473612
49	27 May 22	War-Ise, M. Shabelle	9	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1530125803148673024
50	31 May 22	Berhani, Kismayo	4	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1531733474260004864
51	3 Jun 22	Yaq-Halul	10	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1532700531063414786
52	4 Jun 22	Tiyeglow, Bakool	1	AS neutralized ²⁷	https://twitter.com/sntvnews1/status/1533025638105464833
53	6 Jun 22	Toratorow, L. Shabelle	6	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1533718246121160704
54	8 Jun 22	Baidoa	1	AS defects ²⁸	https://twitter.com/sntvnews1/status/1534494103475474434
55	13 Jun 22	Qabdho, Mataban, Hiiraan	12	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1536252031442329604
56	14 Jun 22	Wanlaweyn, L. Shabelle	1	AS neutralized ²⁹	https://twitter.com/sntvnews1/status/1536621776343650304
57	16 Jun 22	Jameeco. L Shabelle	1	AS arrested	https://twitter.com/RadioSna/status/1537480464293941248
58	17 Jun 22	Bahdo, Galmudug	70	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1537685810639683584
59	22 Jun 22	Berhani	4	AS neutralized ³⁰	https://twitter.com/RadioSna/status/1539660142022922240
60	24 Jun 22	Lafoole	2	As neutralized	https://twitter.com/RadioSna/status/1540344173106176002

²² Mohamed Tawane and Deqow Ibrahim

²³ Mohamed Mohamud Fanah

²⁴ Abshir cusmaan jiirow

²⁵ Isse Omar Derow.

²⁶ Aweys Mayow in charge of making explosives.

²⁷ Mohamud Nur Ga'al, (Sheikh Al-Sima).

²⁸ Mustaf Ishak Ali (Mutaf).

²⁹ Hassan Suleiman Ali.

³⁰ IED captured.

Ser.	Date	Area	Individuals	AS neutralized or Defected	Source
61	2 Jul 22	Ali-Fool-Dhere, M. Shabelle	40	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1543259654947586050
62	6 Jul 22	Banaadir	5	AS arrested	https://twitter.com/RadioSna/status/1544673659792539648
63	12 Jul 22	Bukure, Mahas, Hiiraan	25	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1546904877003165696
64	15 Jul 22	Afgoye	1	As neutralized ³¹	https://twitter.com/sntvnews1/status/1547989276117241857
65	17 Jul 22	Jubba valey	2	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1548603510450683904
66	17 Jul 22	Labi-Kus, Kismayo	4	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1548757427482394626
67	30 Jul 22	Tosweyne, Bardale, Bay	3	AS neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1553325358061178880
68	2 Aug 22	Baidoa	1	AS defects ³²	https://twitter.com/sntvnews1/status/1554429788911198208
69	3 Aug 22	Bukure, Mahas, Hiiraan	30	As neutralized	https://twitter.com/sntvnews1/status/1554520743798575104
70	14 Aug 22	Mahas, Hiiraan	13	AS neutralized ³³	https://twitter.com/sntvnews1/status/1558866334506778627
Total			623	28 defectors	

³¹ Moalim Hashi.

³² Ibrahim Moallim Yusuf.

³³ Including senior operative Mohamed Weheliye Wasuge.

**Annex 11: Notifications to the 751 Committee on Somalia of consignments of weapons and ammunition during the current and the previous mandate
(STRICTLY CONFIDENTIAL)**

Annex 12: Ammunition potentially delivered to Puntland Security Force (PSF) without complying with the procedural requirements of the Somalia arms embargo regime

The Panel has investigated the use of mortar shells on civilians and civilian objects inside Bosaso during clashes from 21 to 23 December 2021. These clashes were triggered following a decision, on 24 November 2021, by President Said Abdullahi Deni of Puntland to appoint Brigadier General Mohamed Amin Abdullahi Haji Khair as Director of PSF in replacement of General Mohamud Osman Abdullahi (Diyano).³⁴ The latter with the support of his family members contested the decision considering and opposed the handover of authority over PSF to the new Director, see figure 12.1.³⁵ The Panel met in Bosaso with Asad Diyano the former Director of PSF who admitted that their remaining forces within PSF opposed an attack by forces loyal to President Deni for political motives and against the will of clan elders representing Bosaso. He informed that about 150 fighters have left PSF and were working in a newly constituted unit.³⁶ The Panel understands that the US is no longer supporting the PSF and once the financial package offered dries up, lack of salaries could transform the unpaid fighters into militiamen with possible acts that could threaten the peace and security in the area.³⁷

The Panel met with General Mohamed Amin whose new force called Puntland Intelligence Security Force (PISF) was working closely with PMPF. Both PMPF and PISF directors informed the Panel that the force remaining under Diyano is working against national authority.³⁸ According to unconfirmed information, the remaining force under Diyano is renamed Puntland Security Commando Force (PSCF).³⁹

This investigation has a human rights dimension as well as an arms embargo compliance angle. The Panel is investigating, within its mandate, to identify potential non-compliance with the arms embargo procedures for delivery of arms and ammunition to Puntland Security Forces (PSF) should the unit be considered as an SSSI other than those of the FGS.⁴⁰ As such, delivery of weapons, ammunition and military equipment included in annex A and B of resolution 2607 (2021) to PSF, requires a request of approval and a notification to the Committee by the supplying State or international, regional or sub-regional organization.

The Panel obtained pictures of remnants of 60 mm, 81 mm and 120 mm mortars, allegedly fired by PSF during the clashes,⁴¹ with markings of characteristics similar to those found in the United States ammunition lot numbering and ammunition data cards (MIL-STD-1168). From the markings, the Panel identified types of mortars used and years of manufacture between 2008 and 2014, see table 12.1 below with details in figure 12.2. 120 mm mortars and 60/81 mm mortars are part of annex A and annex B of resolution 2607 (2021), respectively. The Panel could not identify in the Committee's database any notification or request of approval for delivery of such items to PSF. The Panel send a letter to the United States requesting information whether ammunition with similar markings has been supplied to Puntland and to confirm the last known beneficiary security units of those items as well as information on the EUC related to such supply. A reply is still pending.

Table 1: Identification of mortars fired in Bosaso

Marking	Type	Year of production	Manufacturer
---------	------	--------------------	--------------

³⁴ <https://www.garoweonline.com/en/news/puntland/somalia-puntland-president-s-move-to-fire-psf-boss-sparks-munity>.

³⁵ PSF has been since its constitution under the leadership of the Diyano family with Osman Abdullahi Diyano as the first Director, replaced in 2010 by his son Asad Osman Diyano as director till 2018 when he stepped down as candidate for Puntland presidential election giving his place to his brother Mohamed Osman Diyano.

³⁶ The initial strength of PSF was about 500 fighters according to Asad Diyano.

³⁷ Asad was hoping that the unit could be assimilated as a Danab unit potentially under the direct authority of FGS.

³⁸ Following negotiations with clan elders, President Deni reinstated Gen. Mohamud Osman Diyano.

³⁹ Asad informed the Panel that he heard about this appellation but has not seen any official document.

⁴⁰ It is to be noted that Asad, the former PSF Director informed the Panel that PSF has never been under the authority of Puntland Government and never benefited from its support as it was funded and equipped by the United States to fight Al-Shabaab and ISIL Somalia.

⁴¹ The pictures were provided by Puntland security services with location of impacts indicating the origin of firing as PSF locations, see figure 12.3. The Panel sent a letter to Puntland requesting information on units equipped with mortars, a reply is still pending.

DAE 10H001-012	Practice 60 mm mortar round	2010	DAE: Day & Zimmerman Inc Lone Star/Camden Operations; East Camden, Arizona, USA
PB 10L 106-001	81 mm illuminator mortar round	2010	PB: Pine Bluff Arsenal; Pine Bluff, Arizona, USA
POL08L308-005	120 mm mortar ignition cartridge M1020	2008	POL: Pocal, Moscow, Pennsylvania (currently Nammo Pocal Inc, Scranton, Pennsylvania, USA, since 2013)
POL 09G502-008	81 mm mortar ignition cartridge M299	2009	
POL13A308-002	120 mm mortar ignition cartridge M1020	2013	
NPL14J402-004	60 mm mortar ignition cartridge M702	2014	NPL: Probably Nammo Pocal, Scranton, Pennsylvania, USA

Source: Panel based on analysis of pictures provided by Puntland security services.

Figure 1 PSF press statement contesting the change of PSF leadership



PRESS STATEMENT

Date: 26th Nov, 2021

In regards to the events that unfolded in the past couple of days PSF HQ have released the following statements:

1. The officers and officials of the PSF are committed to fight terrorism and the enemies of Puntland.
2. The work and administration of the PSF has been interfered without any accordance with the existing laws and constitutional clauses with regards to the co-operation between the PSF and the Government. This harassment and interference of ongoing works has been going on for a long time and for that we have been patient.
3. At this time our comrades in the other Puntland armed forces are being asked to join an operation that's objective is to harm and attack PSF soldiers in their HQ. They will not attack us nor will we harm them either.
4. The PSF will not take orders from those who worked with the enemy yesterday. Instead we will continue to defend our people and our land.
5. The PSF and its officers are well trained and sufficient for the security of their people insha'Allah
6. The PSF is a non-partisan military organization and has never worked on politics, be it multiparty system or otherwise. Instead the latest decisions and interferences made by the Puntland government has been wholly **politically motivated.**



contact@psf.so

Source: <https://twitter.com/PSFForces/status/1464268796848447488>.

Figure 2: Pictures of ignition cartridges of mortars recovered

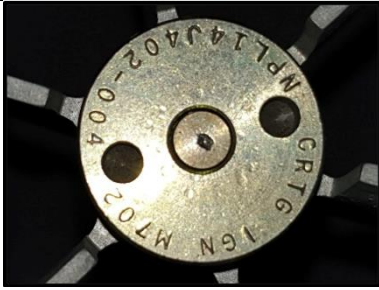



Picture	Marking	Manufacturer
	NPL14J402-004	Probably Nammo Pocal, Scranton, Pennsylvania, USA
	POL 09G502-008	Pocal, Moscow, Pennsylvania (currently Nammo Pocal Inc, Scranton, Pennsylvania, USA, since 2013)
	POL08L308-005	Pocal, Moscow, Pennsylvania (currently Nammo Pocal Inc, Scranton, Pennsylvania, USA, since 2013)
	POL13A308-002	Pocal, Moscow, Pennsylvania (currently Nammo Pocal Inc, Scranton, Pennsylvania, USA, since 2013)

Figure 3: Mortar firing base and points of impacts within Bosaso during elements between 21 and 23 December 2021



Source: Panel based on information provided by Puntland security services.

Annex 13.1: Assault rifles with characteristics similar to Type 56-1 seized by US forces from a smuggling dhow

Figure 1: Sample of the 1406 Type 56-1 assault rifles inspected



Source: Panel

Figure 2: Model Type 56-1 seized



Source: Panel

Figure 3: Marking: 7.62mm Type 56-1; logo (26 inside a triangle); 16 – CN; Serial 61103920



Source: Panel

Figure 4: Samples of serial numbers identified (highlighted in the list at table 1)

16- 61089552	16 - 61104554	16- 6110747
17 - 62039574	17 - 62107561	17 - 62118520

Table 1.1: Page 1, Serial number 500 riffles of batch 1 (ordered from 61000281 to 61092896)

61000281	61069857	61080410	61083815	61085043	61086169	61087239	61088540	61089708
61000312	61069929	61080494	61083834	61085051	61086191	61087247	61088553	61089712
61000329	61070065	61080603	61083868	61085055	61086218	61087264	61088557	61089759
61000532	61070096	61080605	61083955	61085120	61086231	61087302	61088598	61089762
61003234	61070115	61080696	61083995	61085138	61086255	61087341	61088607	61089788
61003990	61070459	61080700	61083995	61085146	61086256	61087390	61088620	61089789
61006237	61070739	61080701	61084073	61085159	61086303	61087401	61088623	61089834
61008996	61070987	61080702	61084102	61085171	61086354	61087612	61088647	61089851
61008997	61071206	61080706	61084118	61085197	61086360	61087718	61088678	61089854
61017588	61071235	61080729	61084145	61085224	61086373	61087720	61088687	61089907
61038339	61071356	61080735	61084154	61085324	61086389	61087733	61088766	61089919
61040462	61071380	61080800	61084157	61085338	61086435	61087764	61088773	61089923
61044380	61071429	61080983	61084158	61085341	61086441	61087779	61088790	61090161
61047341	61071528	61081219	61084160	61085367	61086449	61087810	61088793	61090272
61048624	61071574	61081227	61084195	61085383	61086450	61087833	61088815	61090305
61054712	61071661	61081429	61084197	61085399	61086513	61087847	61088830	61090375
61056959	61071710	61081520	61084227	61085412	61086519	61087866	61088839	61090402
61057023	61071778	61081740	61084232	61085438	61086520	61087878	61088874	61090421
61058956	61071842	61081745	61084259	61085442	61086530	61087882	61088877	61090423
61058993	61071883	61082092	61084290	61085457	61086574	61087888	61088884	61090426
61059684	61071921	61082501	61084367	61085471	61086579	61087901	61088909	61090432
61059750	61071941	61082512	61084370	61085485	61086583	61087918	61088939	61090470
61059843	61076830	61082644	61084387	61085489	61086608	61087923	61088952	61090660
61060000	61077703	61082658	61084394	61085498	61086652	61087994	61088966	61090747
61064156	61077743	61082672	61084396	61085505	61086676	61087995	61088980	61090776
61064654	61077920	61082701	61084502	61085531	61086759	61088009	61088991	61090854
61064776	61078217	61082836	61084557	61085545	61086776	61088076	61088994	61090909
61064793	61078580	61082940	61084590	61085555	61086787	61088086	61088999	61090932
61064932	61078599	61082950	61084593	61085565	61086863	61088155	61089042	61091130
61064940	61078706	61083018	61084603	61085631	61086888	61088165	61089078	61091189
61065027	61078717	61083155	61084649	61085644	61086903	61088222	61089081	61091225
61065028	61078831	61083203	61084675	61085695	61086908	61088232	61089126	61091255
61065056	61079022	61083338	61084694	61085704	61086963	61088235	61089188	61091409
61065073	61079227	61083339	61084709	61085713	61086997	61088245	61089419	61091542
61066799	61079238	61083345	61084727	61085744	61087011	61088250	61089433	61091611
61066924	61079255	61083381	61084737	61085751	61087015	61088256	61089440	61091765
61066959	61079331	61083434	61084747	61085752	61087016	61088267	61089496	61091950
61067478	61079400	61083484	61084756	61085782	61087018	61088356	61089537	61091952
61067752	61079412	61083516	61084798	61085829	61087029	61088360	61089552	61091958
61068078	61079422	61083529	61084801	61085864	61087047	61088415	61089554	61092150
61068251	61079463	61083562	61084827	61085937	61087075	61088417	61089565	61092155
61068335	61079567	61083582	61084833	61085942	61087090	61088437	61089566	61092239
61068422	61079627	61083586	61084907	61085943	61087093	61088461	61089585	61092248
61068914	61079979	61083611	61084938	61085992	61087116	61088462	61089592	61092392
61069419	61080066	61083656	61084956	61086008	61087127	61088463	61089616	61092429
61069424	61080118	61083688	61084971	61086032	61087145	61088468	61089663	61092515
61069613	61080186	61083749	61084991	61086064	61087169	61088475	61089666	61092531
61069704	61080237	61083777	61085010	61086097	61087189	61088479	61089694	61092617
61069718	61080361	61083781	61085026	61086156	61087229	61088510	61089695	61092688
61069749	61080395	61083785	61085034	61086156	61087237	61088521	61089703	61092896

Note: highlighted serial numbers are of pictures at Figure 13.4

Table 1.2: Page 2, Serial number 500 rifles of batch 1 (ordered from 61092957 to 61106708)

61092957	61095093	61096704	61098189	61099640	61101086	61102986	61104190	61105212
61092961	61095106	61096726	61098201	61099641	61101089	61103025	61104241	61105222
61093098	61095140	61096727	61098264	61099665	61101103	61103040	61104246	61105258
61093257	61095200	61096740	61098325	61099688	61101117	61103148	61104259	61105278
61093258	61095224	61096755	61098327	61099741	61101121	61103184	61104287	61105294
61093293	61095226	61096762	61098341	61099746	61101160	61103201	61104305	61105295
61093342	61095276	61096768	61098486	61099764	61101164	61103211	61104332	61105388
61093364	61095279	61096796	61098553	61099798	61101172	61103216	61104333	61105450
61093487	61095442	61096801	61098565	61099811	61101182	61103217	61104336	61105452
61093520	61095514	61096803	61098566	61099829	61101270	61103221	61104350	61105466
61093545	61095516	61096866	61098587	61099884	61101347	61103254	61104357	61105507
61093564	61095538	61096869	61098598	61099894	61101493	61103271	61104375	61105551
61093583	61095571	61096911	61098604	61099903	61101552	61103282	61104380	61105554
61093595	61095627	61096926	61098620	61100026	61101573	61103289	61104385	61105560
61093678	61095628	61096941	61098692	61100032	61101586	61103339	61104475	61105569
61093732	61095632	61097009	61098715	61100033	61101602	61103440	61104485	61105570
61093734	61095711	61097019	61098770	61100074	61101617	61103446	61104487	61105572
61093756	61095758	61097027	61098807	61100180	61101661	61103458	61104494	61105575
61093770	61095770	61097050	61098819	61100259	61101670	61103467	61104502	61105593
61093900	61095773	61097067	61098832	61100272	61101747	61103518	61104529	61105684
61093901	61095804	61097072	61098850	61100311	61101758	61103546	61104550	61105694
61093907	61095847	61097096	61098946	61100361	61101882	61103557	61104554	61105725
61094000	61095904	61097114	61098972	61100432	61101890	61103568	61104558	61105731
61094004	61095915	61097164	61099017	61100437	61101909	61103587	61104571	61105774
61094127	61095916	61097167	61099037	61100481	61102027	61103605	61104573	61105778
61094237	61095958	61097169	61099097	61100528	61102029	61103631	61104624	61105788
61094290	61096093	61097172	61099133	61100591	61102039	61103637	61104632	61105793
61094364	61096110	61097183	61099144	61100616	61102060	61103640	61104670	61105880
61094484	61096147	61097245	61099210	61100636	61102082	61103712	61104675	61105885
61094515	61096154	61097249	61099215	61100650	61102114	61103722	61104677	61105890
61094545	61096157	61097285	61099222	61100669	61102122	61103733	61104733	61105897
61094562	61096161	61097314	61099259	61100672	61102150	61103734	61104762	61105972
61094650	61096188	61097333	61099338	61100680	61102182	61103738	61104768	61106000
61094702	61096227	61097335	61099382	61100703	61102191	61103794	61104770	61106065
61094705	61096322	61097338	61099389	61100751	61102200	61103857	61104780	61106075
61094712	61096351	61097384	61099431	61100756	61102207	61103894	61104781	61106097
61094745	61096392	61097450	61099449	61100774	61102213	61103920	61104843	61106177
61094784	61096407	61097647	61099496	61100776	61102217	61103955	61104869	61106181
61094804	61096417	61097648	61099500	61100801	61102227	61103965	61104910	61106185
61094813	61096447	61097672	61099521	61100809	61102325	61103989	61104918	61106199
61094831	61096450	61097703	61099534	61100934	61102483	61104035	61104997	61106205
61094912	61096451	61097746	61099536	61100939	61102502	61104038	61105007	61106225
61094978	61096522	61097884	61099557	61100971	61102533	61104040	61105010	61106233
61094980	61096529	61097888	61099578	61100975	61102543	61104041	61105037	61106241
61094987	61096553	61097905	61099579	61100977	61102581	61104042	61105053	61106368
61095048	61096556	61097931	61099588	61100991	61102600	61104102	61105175	61106372
61095050	61096570	61097972	61099591	61100997	61102641	61104106	61105180	61106402
61095073	61096571	61098092	61099608	61101006	61102666	61104111	61105200	61106490
61095081	61096597	61098104	61099614	61101027	61102730	61104120	61105202	61106654
61095088	61096617	61098109	61099618	61101073	61102785	61104173	61105205	61106708

Note: highlighted serial numbers are of pictures at Figure 13.1.4

Table 1.3: Page 3, Serial number 48 riffles of batch 1 (ordered from 61106729 to 67707218)

61106729	61108825	61111233
61106809	61108864	61111458
61106810	61108873	61111515
61106811	61108940	61111549
61107040	61108965	61111574
61107049	61108967	61111654
61107067	61108995	61111715
61107072	61109003	61111721
61107073	61109004	61111729
61107118	61109062	61111733
61107119	61109255	61111746
61107129	61109343	61111887
61107131	61109401	61111897
61107194	61109423	61111898
61107225	61109426	61111901
61107267	61109472	61111924
61107282	61109579	61111950
61107317	61109590	61111958
61107364	61109591	61111960
61107470	61109621	61111962
61107540	61109630	61112049
61107590	61109770	61112092
61107611	61109906	61120049
61107613	61109989	61120256
61107619	61110053	61120275
61107656	61110121	61120369
61107809	61110235	61120374
61107820	61110239	61120482
61107836	61110244	61120500
61107852	61110253	61120509
61107855	61110288	61120536
61107856	61110292	61120556
61107871	61110311	61120557
61107887	61110363	61120576
61107903	61110378	61120668
61107920	61110492	61120677
61107932	61110547	61120753
61108070	61110595	61120754
61108133	61110726	61127101
61108145	61110822	61129726 ⁴²
61108443	61110840	61129872
61108454	61110842	61130877
61108461	61110867	61131427
61108476	61110870	61131568
61108491	61110879	61131596
61108593	61110883	61132070
61108594	61111041	61132296
61108599	61111092	61132473
61108643	61111102	
61108801	61111176	

⁴² Close to serial **61129414** of rifle seized by ATMIS from Al-Shabaab on April 2022, see Ser 46 at table of annex 7.

Table 1.4: Page 4, Serial number 358 riffles of batch 2 (ordered from 62000168 to 62132135)

62000168	62017344	62027089	62036967	62041683	62094557	62115493	62129506
62000267	62017435	62027208	62037160	62041752	62094573	62115622	62129645
62000281	62017673	62027470	62037166	62041786	62094721	62115635	62129842
62000328	62018213	62027643	62037172	62041802	62094839	62115669	62129856
62000424	62018214	62027689	62037357	62041878	62094861	62115996	62130195
62000430	62018247	62027719	62037397	62041943	62094890	62116728	62130688
62000431	62018296	62027956	62037535	62041951	62095105	62117216	62131184
62000492	62018563	62028020	62037558	62042080	62096748	62117528	62132135
62000569	62018802	62028061	62037789	62042192	62100651	62117930	
62000717	62019013	62028083	62037862	62042213	62101188	62117973	
62000965	62019157	62028517	62038077	62042226	62101741	62118035	
62000971	62019229	62028613	62038130	62042493	62101747	62118042	
62001226	62019302	62028675	62038167	62042603	62101961	62118122	
62001282	62019320	62028847	62038190	62042819	62102108	62118258	
62001490	62019332	62028918	62038272	62043030	62102136	62118263	
62001519	62019354	62028927	62038486	62043098	62102343	62118389	
62001538	62019446	62029309	62038514	62043115	62102531	62118520	
62001635	62019538	62029427	62038793	62043137	62102532	62118632	
62001660	62019540	62029501	62038818	62043147	62102587	62118649	
62002159	62019549	62029597	62038864	62043168	62102593	62118831	
62002421	62019567	62029599	62038991	62043319	62102633	62118899	
62002474	62019599	62029665	62039198	62043591	62102692	62119060	
62006044	62019665	62029760	62039261	62044073	62102711	62119085	
62006097	62019678	62029917	62039312	62044207	62102719	62119237	
62006106	62019698	62030476	62039574	62046797	62103343	62119370	
62006122	62019728	62031151	62039757	62047742	62103427	62119381	
62006152	62019770	62031295	62039766	62064746	62107561	62122100	
62006164	62019842	62031516	62039793	62068225	62109763	62123208	
62006175	62019966	62031595	62040028	62068417	62110053	62123672	
62006179	62020053	62031601	62040040	62068497	62110170	62123674	
62006217	62020242	62032046	62040041	62068506	62110192	62123694	
62006253	62020273	62032107	62040164	62068529	62110198	62123723	
62006318	62020551	62032570	62040190	62068826	62110216	62123738	
62007914	62020642	62032943	62040345	62068970	62110236	62123834	
62008220	62020787	62033097	62040385	62069138	62110322	62123848	
62008368	62020826	62033141	62040386	62069773	62110424	62124006	
62009420	62020840	62033876	62040560	62079440	62110437	62126045	
62010092	62020985	62034639	62040569	62082117	62110513	62126757	
62010893	62023538	62035391	62040719	62085790	62110529	62127387	
62011121	62023659	62035848	62040728	62089528	62110594	62127628	
62011850	62023801	62035948	62040781	62090745	62110863	62127835	
62011890	62025004	62036074	62040838	62092334	62110893	62128055	
62012925	62025221	62036081	62040852	62093141	62111124	62128063	
62014240	62025477	62036124	62041004	62093513	62111698	62128096	
62016955	62025775	62036189	62041017	62093862	62112450	62128590	
62017001	62026034	62036274	62041046	62093958	62112609	62128636	
62017041	62026106	62036337	62041051	62094016	62115287	62128912	
62017241	62026109	62036425	62041084	62094333	62115290	62129032	
62017269	62026112	62036716	62041235	62094382	62115458	62129101	
62017270	62026290	62036942	62041371	62094492	62115490	62129282	

Note: highlighted serial numbers are of pictures at Figure 13.1.4

Table 2: Distribution of 1048 serial numbers of Type 56-1 with marking 16-CN

Serial numbers			Total markings	Total seized	Percentage seized
61000000	to	61009999	10,000	9	0.09
61010000	to	61019999	10,000	1	0.01
61020000	to	61029999	10,000	0	0
61030000	to	61039999	10,000	1	0.01
61040000	to	61049999	10,000	4	0.04
61050000	to	61059999	10,000	8	0.08
61060000	to	61069999	10,000	29	0.29
61070000	to	61079999	10,000	42	0.42
61080000	to	61089999	10,000	318	3.18
61090000	to	61099999	10,000	251	2.51
61100000	to	61109999	10,000	311	3.11
61110000	to	61119999	10,000	48	0.48
61120000	to	61129999	10,000	19	0.19
61130000	to	61139999	10,000	7	0.07
Total			140,000	1048	0.75

Table 3: Distribution of 358 serial numbers of Type 56-1 with marking 17-CN

Serial numbers			Total markings	Total seized	Percentage seized
62000000	to	62009999	10,000	37	0.37
62010000	to	62019999	10,000	42	0.42
62020000	to	62029999	10,000	45	0.45
62030000	to	62039999	10,000	54	0.54
62040000	to	62049999	10,000	48	0.48
62050000	to	62059999	10,000	0	0
62060000	to	62069999	10,000	10	0.1
62070000	to	62079999	10,000	1	0.01
62080000	to	62089999	10,000	3	0.03
62090000	to	62099999	10,000	18	0.18
62100000	to	62109999	10,000	20	0.2
62110000	to	62119999	10,000	48	0.48
62120000	to	62129999	10,000	28	0.28
62130000	to	62139999	10,000	4	0.04
Total			140,000	358	0.26

Annex 13.2: Ammunition 7.56x54 mm cartridges seized by US forces from a smuggling dhow

Figure 13.2.1 Ammunition cans with black paint to disguise the markings



Source: Panel

Figure 2: Markings on ammunition cans with markings: 11/ 86 10 (Bulgaria)



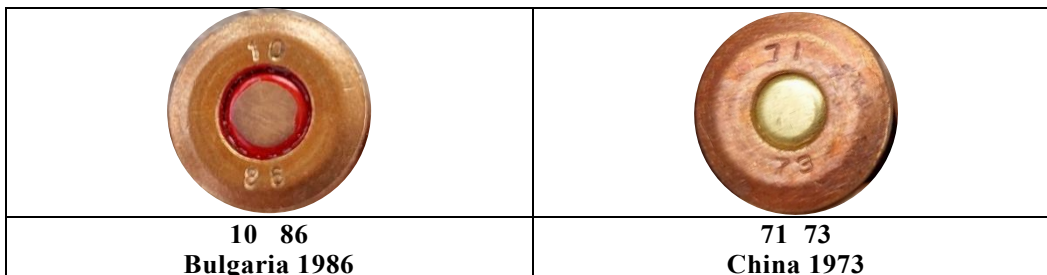
Source: Panel

Figure 3: Markings on ammunition cans with markings: 46/69-25 ; 52-77-71 (China)



Source: Panel

Figure 4: Headstamps of ammunition 7.62 x 54 seized



Source: Panel

Annex 14: Weapons smuggling dhows landed in Bandarbeyla, Puntland

Figure 1: Dhow known as “Boat Oman” captured by Somali security forces



Source: Puntland police

Figure 2: Wrecked dhow



Annex 15: Elements of thematic report on weapons smuggling

During the mandate the Panel gathered information on cases of weapons smuggling to Somalia for the purpose of compiling a thematic report on smuggling and trafficking on weapons and military equipment, as requested by paragraph 41 of resolution 2607 (2021). Analysis of reports of both the Panel of Experts on Somalia and on Yemen, as well as information from cases during the reporting period, indicate three methods of smuggling used in the illicit supply of arms, ammunition, and IED components and products. These methods include smuggling through regular airports and seaports of entry in Somalia; smuggling by sea with large vessels mooring or drifting along Somalia's coast; and smuggling by dhow, mainly from Yemen. While smuggling through regular ports remains anecdotic and hard to corroborate,⁴³ the Panel confirmed smuggling by sea along coastal areas where maritime security is almost non-existent. There was no report from Member States of interdiction at sea, of dhows smuggling weapons, ammunition, or IED components destined for Somalia during the reporting period.⁴⁴

A. Smuggling by vessels mooring along the Somali coast

The Panel continues to follow suspicious movements of vessels of interest along the coast of Somalia. The Panel had noted, in 2020 and 2021, three cases of suspicious vessels mooring at a distance between 500 and 2,000 metres from the coast where Al-Shabaab or smuggling networks are active. Figure 1 shows the locations of these suspicious activities.

B. Smuggling by dhows beaching along the Somali coast

During the reporting period, the Panel received information on two cases of dhows smuggling weapons to Hobyo port in Galmudug on 25 October 2021⁴⁵ and at Bandarbeyla in Puntland on 25 June 2022.

Unloading of suspicious cargo on 25 October 2021 in Hobyo, Galmudug

The Panel received information and aerial imagery showing the unloading of suspicious cargo from a dhow in Hobyo on 25 October 2021. The imagery showed armed militia providing security during the unloading of the dhow, see figure 2. The Panel has unconfirmed information that a smuggling network was active in that area.⁴⁶

Neutralization of two dhows smuggling weapons and ammunition on 25 June 2022 in Bandarbeyla, Puntland

The smuggling case of 25 June 2022 involved two dhows carrying weapons and ammunition from Dhubab, Yemen, and destined for Hobyo, Galmudug, allegedly for networks supplying Al-Shabaab.⁴⁷ The dhows made it to Bandarbeyla, Puntland, due to weather conditions preventing them to reach their initial destination. One dhow was stuck in the beach and the second was captured by Puntland security services. The cargo comprised small arms, boxes of ammunition, rocket propelled grenades and barrels of fuel. The Panel was not able to inspect the seized items and received information from Puntland security services that the cargo of one dhow was looted by locals as there were not enough security forces to take control of the two dhows.

On 29 June 2022, the Panel interviewed some members of the crew of the dhows who were under Somali police custody in Bosaso. The captain of one dhow, Abdu Ismail Sayfi, claimed that the crew comprised two Somalis and five Yemenis mostly from Hays⁴⁸ and that the cargo was loaded in Dhubab⁴⁹ on 24 June 2022. Both localities are under the control of forces affiliated with the Government of Yemen. The captain claimed that he received instructions from Mohamed Essaghir to unload the cargo in Hobyo and then proceed to Mogadishu to take other

⁴³ The case of smuggling of charcoal by MV FOX from Kismayo without being reported by Somali and international security forces is an illustration on the possibility of using regular ports for illicit activities.

⁴⁴ The only reported seizures at sea were by the United States with the interdiction on 20 December 2022 of a dhow carrying weapons and ammunition (see <https://www.navy.mil/Press-Office/News-Stories/Article/2882679/us-navy-seizes-1400-assault-rifles-during-illicit-weapons-interdiction/>) and the interdiction, on 18 January 2022, of a dhow carrying 40 tons of urea fertilizer (see <https://www.navy.mil/Press-Office/News-Stories/Article/2908216/us-navy-interdicts-stateless-vessel-previously-caught-smuggling-weapons/>). Both dhows had Yemen as a destination.

⁴⁵ The information was received after the submission of S/2021/849.

⁴⁶ The arrival of this cargo coincided with reports of mobilization and building-up of ASWJ militias prior to fighting with FGS and Galmudug forces around Dhusamareb.

⁴⁷ According to information received from Puntland intelligence services.

⁴⁸ Coordinates 13°55'51"N, 43°28'43"E, about 30 km East of al Khawkhah port.

⁴⁹ Yemeni port at Bab Al Mandab straight, coordinates 12°56'36"N, 43°24'35"E.

cargo back to Yemen. Two Yemeni crewmembers identified themselves as Bassem Mohamed Omar Al Zahaari and Ali Mohamed Omar Al Zahaari.⁵⁰ The Panel shared the names and pictures of the crew with Yemen and requested their authorities to share the identification of the dhows, personal identification of the crew, and whether any of them is affiliated with AQAP or other armed groups in Yemen. A reply is still pending.

C. Update of smuggling networks active in Galmudug, Puntland and Somaliland coastal areas

Smugglers neutralized or known to intelligence service in Puntland during the reporting period

The Panel received information that Puntland security services arrested in Bosaso, on 28 June 2021, an arms smuggler under the name of Ahmed Mohamed Nur in possession of 10,000 cartridges (7.62x39) for AK-47 rifles. The received information also included a phone number and coordinates in his GPS with stored coordinates of waypoints along the coast of Bari, as well as in Yemen.

Update on smuggling networks in Galmudug and Puntland

The Panel also received names and phone numbers of smugglers and individuals supporting them in Somalia and Yemen. The Panel identified phone numbers that were part of call data records (CDR) of phone numbers known to be owned by individuals associated with smuggling networks and ISIL operatives in Puntland.⁵¹ Figure 15.3 shows the connection between the major actors while the details of these networks will be included in the confidential thematic report on smuggling.

Known beaches and ports used by smuggling networks in Galmudug and Puntland

The Panel updated the list of suspicious activity in order to identify trends and patterns, as well as beaches used for unloading and potential routes likely used to supply Al-Shabaab with weapons and ammunition. Table 1 gives the names and coordinates of beaches that have been used and where smuggling activities have been reported. Figure 4 shows the location of these beaches, as well as areas where Al-Shabaab and FGS and FMS forces are present.

⁵⁰ Pictures of these individuals will be in the confidential thematic report on smuggling.

⁵¹ Details of these networks are included in confidential annexes of S/2016/919, S/2017/924 and S/2018/1002 and in Panel's archives including information analyzed and shared with the Panel by C4ADS.

Figure 1: Suspicious mooring of vessels close to areas controlled by Al-Shabaab

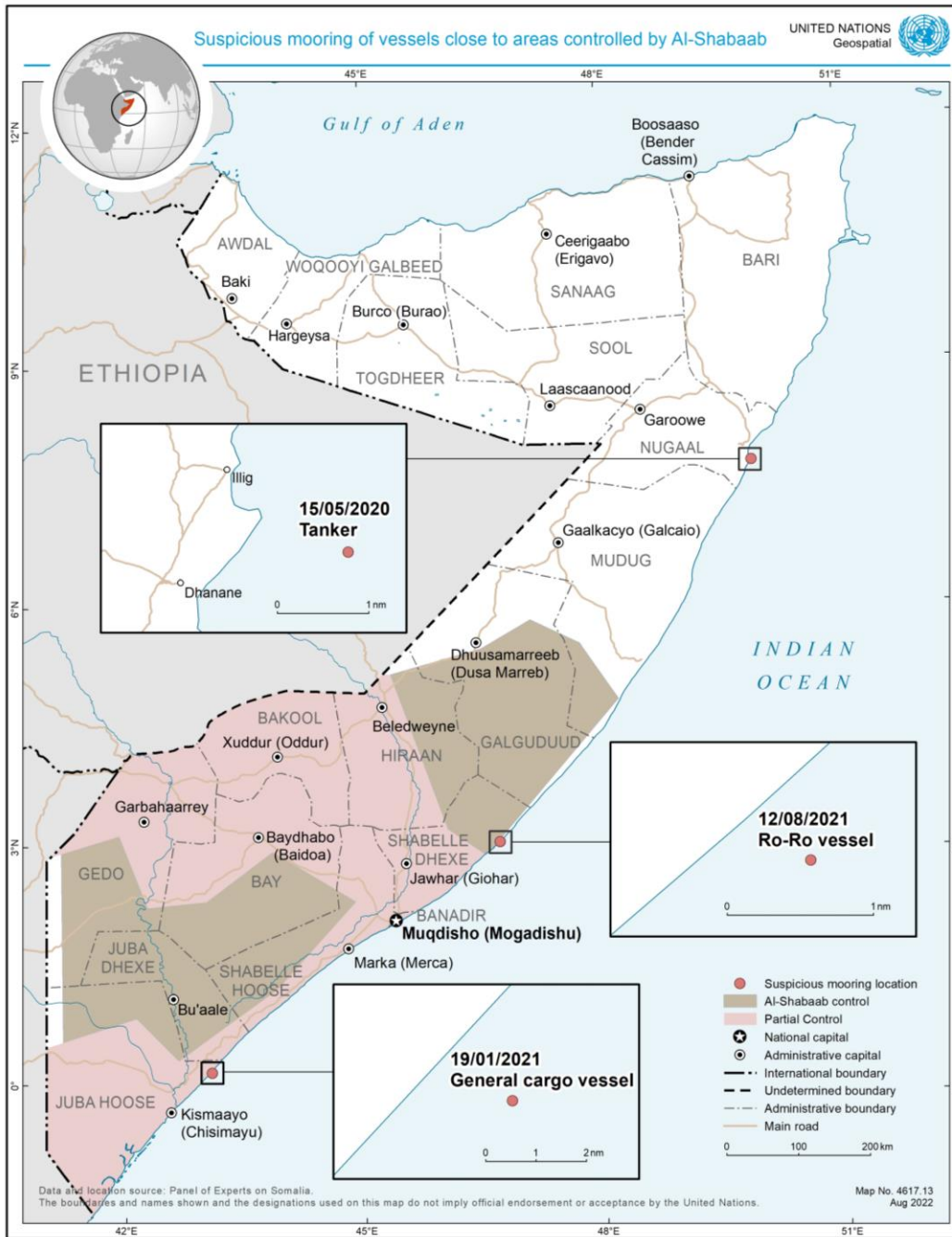


Figure 2: Unloading of suspicious cargo under armed guard in Hobyo, 25 October 2021




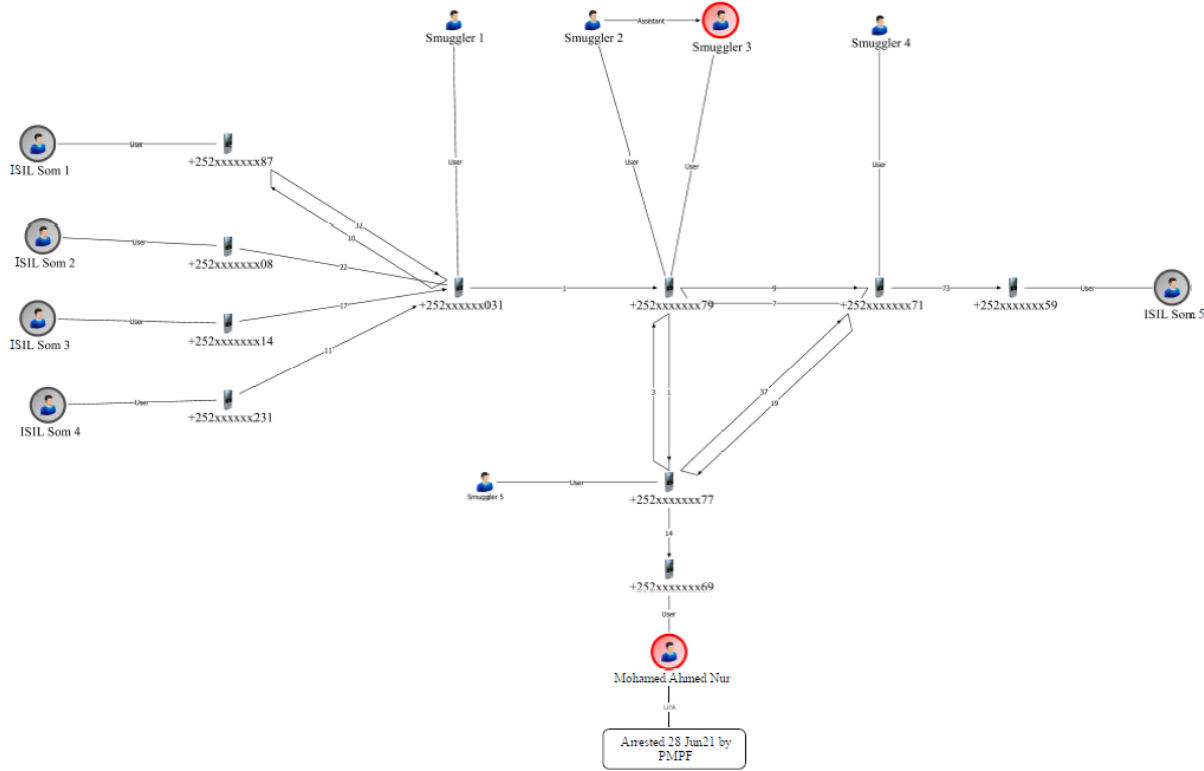
Unloading of the dhow at Hobyo anchorage

Source: Confidential
Nature of the cargo

Source: Confidential
Armed militia providing security for unloading operations

Source: Confidential

Figure 3: Links between identified smugglers operating in Galmudug and Puntland⁵²



⁵² Full names and phone numbers will be in the thematic report on smuggling.

Table 1: Main beaches identified in Galmudug and Puntland

Date	Locality	Coordinates	Activity reported
25 Jun 22	Bandarbeyla	N 9°29', E 50°48'	2 dhows intended to Hobyo landed with arms and ammunition
25 Oct 21	Hobyo	N 5°20', E 48°32'	Dhow unloads suspicious cargo ⁵³
7 Jun 20	Habo (Xabo)	N 11°47', E 50°31'	Suspicious cargo unloaded from a dhow
15 May 20	Mareero	N 11°19', E 49°17'	Weapons from Al-Mukallah Umu Bahri 2012
15 May 20	Illig	N 7°46', E 49°50'	Tanker vessel took smuggling personnel
10 Apr 20	Buru'	N 11°28', E 49°41'	Weapons from Yemen to ISIL ⁵⁴
18 Apr 20	Laasqoray	N 11° 9', E 48°11'	Weapons from Al Mukalla
23 Mar 20	Dhurbo	N 11°38', E 50°21'	Umu Bahri 2020, weapons from Al-Mukha, Yemen
26 Feb 20	Faah (Fax)	N 4°49', E 48° 9'	Foreigners disembark from a dhow
27 Dec 19	Berbera	N 10°26', E 44°58'	Transfer of weapons to Dhows for the Houthis
9 Dec 17	Alula	N 11°58', E 50°45'	Suspicious cargo from 3 dhows
Jan 17	Dufttenli	N 11°15', E 48°20'	
Oct 15	Maydh	N 10°58', E 47° 4'	Weapons and ammunition delivered ⁵⁵

Figure 4: Smuggling beaches and potential smuggling routes used by Al-Shabaab



Annex 16: Electronic components in IEDs used by Al-Shabaab

The Security Council, in paragraph 9 of resolution 2607 (2021), noting the increase in improvised explosive devices (IEDs) attacks undertaken by Al-Shabaab, decided that all States shall prevent the direct or indirect sale, supply or transfer of the items in part I of Annex C to this resolution to Somalia from their territories or by their nationals outside their territories, or using their flag vessels or aircraft if there is sufficient evidence to demonstrate that the item(s) will be used, or a significant risk they may be used, in the manufacture in Somalia of improvised explosive devices. Part I of annex C includes inter alia “Technology” required for the “production” or “use” of the items listed at paras. 1 & 2. of the same part.

The Panel with the support of UNMAS gathered information on items and products used by Al-Shabaab to manufacture and operate the IEDs. The Panel noted that most of the IEDs captured by FGS and international forces used mainly two electronic components:

- (i) Learning Code Receivers (LCR): an electronic relay activated via a remote control by the IED operator;
- (ii) Motorcycle (MC) alarm: a switch activated by vibrations produced by the intended victim, figures 1 and 2 show how these items are wired.

The Panel has gathered information on these two types of items in order to trace their origin and their supply chain, see table 1 below and figures 1 to 6. The Panel noted a seizure of a large quantity of LCR by the FGS at Mogadishu airport, probably at the end of 2021, see figures 7 and 8. Figure 9 shows a seizure by the SNA of five IEDs with explosive in sections of 13 inch steel tube with batteries, MC, LCR and remote control.

Table 1: Identification of electronic components found on captured IEDs

Item type	Items captured	Manufacturer of items or components
LCR	66609613, 66609690 to 66609699 and 66609705	Henan Honest IOT Technology Co. Ltd ⁵⁶
MC	Name scratched probably Yamaha	Relays by KE YONG ⁵⁷
MC	LTM	

Figure 1: Illustration of wiring

(STRICTLY CONFIDENTIAL)

Figure 2: Sketch of wiring of LCR and MC in IED

(STRICTLY CONFIDENTIAL)

⁵⁶ With address at NO C7E3, The National University Science Park; Hi-Tech Industrial Development Zone, Zhengzhou, Henan Province, China (<http://en.honestdz.com/contact/contact.aspx>)

⁵⁷ By Ningbo Zhenhai District Chengbeizhang Keyong Hardware Factory with address at No.331, Hongnan, Nanhong Village, Jiaochuan Sub-District Ningbo, Zhejiang, China.

Figure 3: Learning code receiver model Honest number 66609613 found in captured IED



Source: Confidential UN report.

Figure 4: LCR probably Yamaha



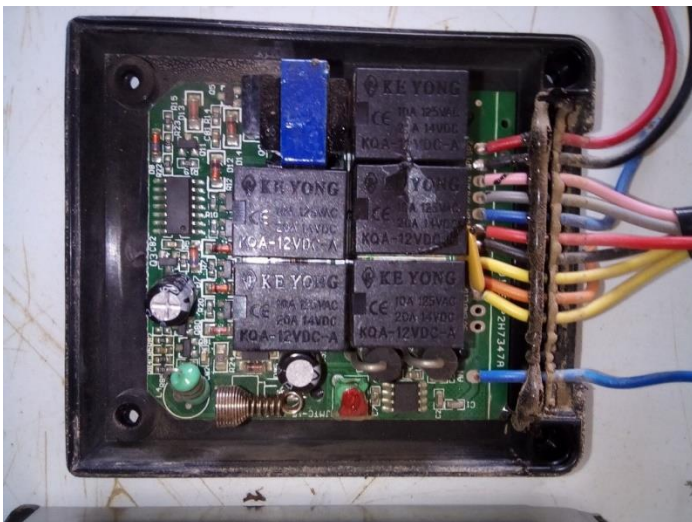
Source: Confidential UN report.

Figure 5 LCR LTM



Source: United Nations.

Figure 6: KEYONG relays found in MCs



Source: Confidential UN report.

Figure 7: LCR type Honest seized at Mogadishu airport at the end of 2021



Source: Somali TV channel

Figure 8: LCR type Honest seized at Mogadishu airport at the end of 2021



Source: Somali TV channel

Figure 9: Five IEDs with explosives in sections of 13 inch steel tube with batteries, MC, LCR and remote controls



Source: <https://pbs.twimg.com/media/FPa1KuKXoAIZ8i8?format=jpg&name=medium>.

Annex 17: Farming permits issued by Al-Shabaab to the population

Figure 1: An Al-Shabaab farming permit (*warqadda fasaxa beerah*) issued on (*taariikh*) 24-9-1443 (in the Islamic calendar), which corresponds to 25 April 2022 (in the Gregorian calendar) in Diinsor District (*Degmada Diinsoor*) to an individual from the Dabare clan living in the area of Diinsor. The form contains the name of the farmer (*Magaca*), age (*Da'da*), telephone number (*Tel*), clan (*Qabiilka*), location of the farm (*Deegaan*), the name of the clan elder/chief (*Malaag*) responsible for the farmer (*Mas'uulka majmuucada*), and his telephone number (*Telkiisa*). Image redacted for security reasons.

WARQADDA FASAXA BEERAH

محافظة دينسور
DEGMADA DIINSOOR

Taariikh: 24 / 9 / 1443

Magaca: [redacted] Da'da: 50

Tel: [redacted] Qabiilka: dabare [redacted]

Deegaan: [redacted]

Malaag: [redacted]

Mas'uulka majmuucada: [redacted]

Telkiisa: [redacted]

Saxiixa:

Source: Confidential

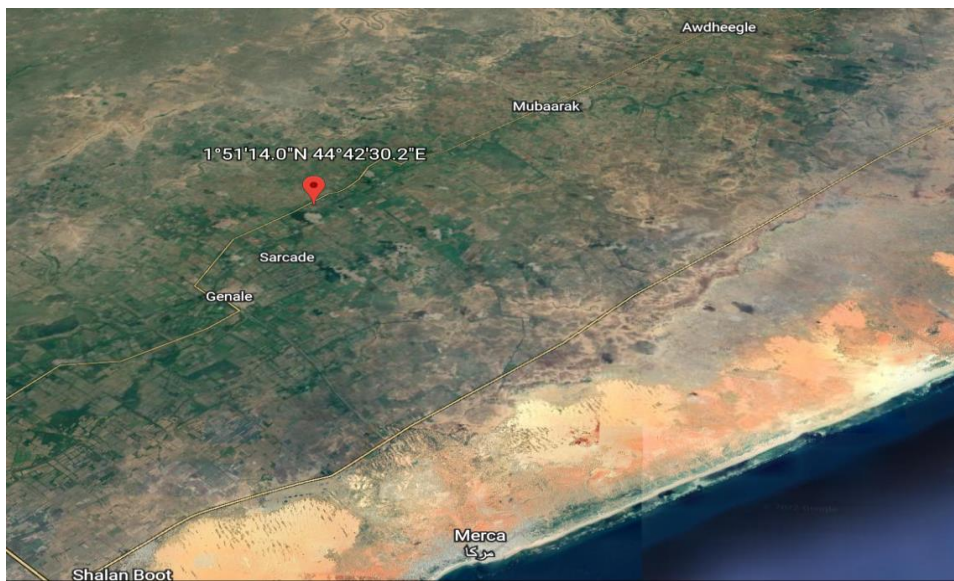
Annex 18: Clashes between AMISOM/SNA and Al-Shabaab result in civilian casualties and trigger Al-Shabaab retaliatory attack

In paragraph 16 of resolution 2607 (2021), the Security Council called upon all parties to the conflict in Somalia to comply with international humanitarian law and urged them to continue conducting prompt and full investigations when reports of civilian casualties resulting from military operations arise.

The Panel received reports of civilian casualties arising from clashes between AMISOM/SNA forces and Al-Shabaab on 8 March 2022 on the outskirts of Janale, Lower Shabelle.⁵⁸ The SNA and AMISOM maintain a presence in Janaale since the town was liberated from Al-Shabaab in March 2020. However, Al-Shabaab reportedly remains present in the area near Ugunji (1°52'24"N, 44°43'21"E).⁵⁹

The Panel conducted interviews with eight civilians, including victims and relatives of victims, from Siigale Degta, a village located four kilometres from Ugunji along the main road connecting Janaale to Awdheegle, Lower Shabelle. The Panel also examined publicly available material about the incident, and corroborated the information gathered with a variety of sources, including humanitarian and human rights organisations.

Figure 1: Location of Siigale Degta, Lower Shabelle (1°51'14.0"N 44°42'30.2"E)



Source: The Panel, using Google Maps

On 8 March 2022, between 60 to 80 armed Al-Shabaab militants engaged in clashes with AMISOM and SNA forces in the surroundings of Siigale Degta. The inhabitants of Sigaale interviewed by the Panel acknowledged that the militants had been gathering around the village since the previous day, and that Al-Shabaab had visited Siigale regularly to collect illegal taxes from the population. However, they categorically excluded a permanent presence of the group in Siigale.⁶⁰

The Panel's investigations found that at least two girls and their mother were killed, and seven civilians were injured, including six children. The Panel confirmed that five of the injured civilians were evacuated to Mogadishu for treatment on 9 March 2022.

Witnesses interviewed by the Panel reported the firing of mortars during the clashes. A woman told the Panel: "bullets and bombs were landing in our village, there was a lot of noise. I saw two houses burning. The bombs were fired from AMISOM side. People were fleeing or hiding where they could". Medical sources confirmed to the Panel that three survivors, including

⁵⁸ Confidential security report, 9 March 2022, on file with the Panel.

⁵⁹ See S/2021/849, Annex 5.1.

⁶⁰ In its 2021 final report, S/2021/849, Annex 5.1 the Panel reported that the regional Al-Shabaab administration for Lower Shabelle had moved from Janaale to Ugunji, 7 kilometres northeast of Janaale (coordinates 1°52'24"N, 44°43'21"E) following an SNA military operation to liberate Janaale in March 2020.

two children, evacuated to Mogadishu, had suffered multiple blast injuries consistent with the reported use of mortars during the Sigaale Degta clashes.⁶¹

While its investigation could not establish a clear responsibility for the civilian casualties, the Panel considers that the use of explosive weapons, which are inherently indiscriminate, such as mortars, demands a careful assessment of the principles of proportionality and distinction by the fighting parties when used in areas inhabited by civilians.⁶² For example, global data from Action on Armed Violence indicates that over the last decade, when mortars were used in populated areas, 97.6% of those killed or injured were civilians.⁶³ Moreover, the Panel notes that about half of the child deaths recorded by the United Nations Country Task Force on Monitoring and Reporting in Somalia for the period January to March 2022 (18 out of 41, i.e. 44%) were the result of explosive weapons (mortars, IEDs, unexploded ordnances, etc). Accordingly, the Panel sent an official communication to AMISOM/ATMIS on 11 April 2022, requesting details of the incident and of AMISOM/ATMIS post-strike assessment. A response was still pending at the time of writing of this report.

Figures 2 and 3: Damaged homes in Sigaale Degta with characteristics similar to impact by mortar rounds



Source: Al-Shabaab media

Al-Shabaab retaliates against the population of Sigaale Degta and uses the incident for propaganda against AMISOM/ATMIS

After being confronted by AMISOM/SNA forces, Al-Shabaab withdrew from Sigaale Degta but returned to the village later the same day. Al-Shabaab accused the community of spying and collaborating with AMISOM and killed at least one man and abducted 33 villagers, including nine women. The whereabouts of the abducted villagers remain unknown at the time of writing of this report.⁶⁴

This kind of attack is not uncommon for Al-Shabaab, particularly when the group suffers losses following military operations. For example, in its 2021 final report, the Panel documented how communities living near “liberated areas” were particularly exposed to retaliatory attacks from the group.⁶⁵ These incidents underscore the protection needs of the civilian population, which extend beyond the immediate outcomes of military operations against Al-Shabaab.

The Panel further noted that the Sigaale Degta incident was leveraged by Al-Shabaab-affiliated media for propaganda against AMISOM/ATMIS and foreign forces in general.⁶⁶

⁶¹ Interviews with victims and medical sources in Mogadishu, June and August 2022.

⁶² See <https://www.un.org/disarmament/explosive-weapons/>.

⁶³ See <https://aoav.org.uk/2021/an-anatomy-of-a-mortar-attack-global-trends/>.

⁶⁴ Interviews with eight members of the community of Sigaale Degta, June and July 2022.

⁶⁵ See S/2022/754, Annex 5.1.

⁶⁶ See <https://somalimemo.info/articles/16170/SAWIRRO-AlShabaab-oo-u-Gurmaday-dad-ay-duqeeyeen-ciidanka-Uganda>.

Annex 19: FGS and FMS’s failure to investigate allegations of violations of international humanitarian and human rights law perpetrated by their security forces

Paragraph 14 of Security Council resolution 2607 (2021) “calls upon the FGS and FMS to enhance civilian oversight of their security apparatus, to continue to adopt and implement appropriate vetting procedures of all defence and security personnel, including human rights vetting, and to investigate and, as appropriate, prosecute individuals responsible for violations of international law, including international humanitarian law and human rights law, and sexual and gender-based violence in conflict and post-conflict situations, and in this context recalls the importance of the Secretary-General’s Human Rights and Due Diligence Policy in relation to the support provided by the United Nations to Somali security forces and AMISOM”.

During the reporting period, the Panel noted two different incidents of armed clashes involving elements of the Somalia Security Forces, and particularly special units trained by international partners to fight the threat of extremist groups. Initial reports received by the Panel indicated that these clashes resulted in civilian casualties, including children, the substantial destruction of civilian property, and displacement of people.

For example, from 21 to 23 December 2021, Puntland security forces clashed in Bosaso, firing mortars, and reportedly exchanging fire in indiscriminate fashion. Reports emerged of mass casualties, displacement, and damage to civilian buildings.

Additionally, the Panel received reports of clashes in and around Dhusamareb on 13 May 2022 between ASWJ, a militia group, and SNA special operations forces, including Danab and Gorgor. The Panel’s sources reported that the premises of an NGO were temporarily occupied and used as a defensive position by Somali forces. These clashes reportedly resulted in one civilian death and four injuries, as well as damage to civilian property.

The Panel noted that neither the FGS nor FMS authorities pursued an investigation, in either of the abovementioned cases, into possible violations of international humanitarian and human rights law perpetrated by members of its state armed forces or other armed actors. The Panel further noted that the victims of these clashes did not receive reparations for their losses.

Panel’s investigation into allegations of violations of international human rights law in Bosaso⁶⁷

A background of the security crisis in Bosaso is provided in annex 12.

Tension in Bosaso began to build in late-November 2021, when mediation attempts by elders and traditional leaders failed.⁶⁸ In early-December 2021, the Panel started noting several media reports alerting of a mobilization of both Puntland Security Forces (PSF) elements and Puntland government forces⁶⁹ arriving in Bosaso, and received allegations of recruitment of militias by the PSF from the Bari region. On 21 December 2021, clashes between PSF elements and Puntland Maritime Police Force (PMPF) /Darwish forces started in Bosaso. Sources interviewed by the Panel consistently reported that no warning or order to evacuate was given to the population of Bosaso prior to the commencement of the clashes.⁷⁰

Parties involved in the clashes blamed each other for the suffering inflicted on the civilian population of Bosaso – see figure 6. On 22 December 2021, the region’s security minister, Abdisamad Mohamed Galan, announced a cease-fire after

⁶⁷ The Panel visited the areas affected by the December clashes between PSF and PMPF/Darwish forces during a mission in Bosaso from 17 to 21 July 2022. It conducted interviews with six civilians, including two women, who were victims or relatives of victims of the clashes, met with the Governor of Bari region, the Commander of the Darwish in Bosaso, the PMPF Commander and Director General, and two community leaders involved in mediation efforts. The Panel examined publicly available material about the incident and received confidential security, civil society and medical reports. The Panel corroborated the information collected with two independent sources, namely an international and a national human rights organisation. The Panel sent an official communication to Puntland on 30 July 2022, requesting details of the incident. A response was still pending at the time of writing of this report.

⁶⁸ See Somali Wire, Issue 280, 30 November 2021, available on subscription only.

⁶⁹ See <https://twitter.com/Maregonline/status/1465789760434327560?t=F-G8dLdX358p8zLVvXLF9A&s=03>.

⁷⁰ Interviews with local sources in Bosaso, July 2022.

intervention from traditional elders, scholars and business leaders.⁷¹ However, heavy clashes broke out again, including mortar shelling, and continued intermittently until 23 December 2021, as evidenced by media reports,⁷² and the continuous influx of injured civilians to the local hospitals and witnesses and victims' accounts gathered by the Panel.⁷³

The Panel verified that at least 19 civilians were killed, including five children, and over 120 were injured, including 14 children.⁷⁴ Medical sources mentioned to the Panel that most of the patients had suffered either gunshot wounds or injuries from explosive weapons, consistent with the use of mortar shells reported by all sources interviewed by the Panel. The director of Ayaan Hospital, which suffered extensive damage during the clashes, reported to the Panel that patients, including women who had just delivered and their babies, had to be evacuated overnight as the hospital was continuously hit in the crossfire, including by mortar shells.⁷⁵ One witness interviewed by the Panel reported that he could not take his son to the hospital due to fear of being caught in the crossfire. The Panel noted reports from several media and independent sources about the mass displacement of population from Bosaso. A human rights source based in Bosaso mentioned to the Panel that at least 10,000 households were displaced by the clashes⁷⁶.

The Panel corroborated, through on-site visits and reports from different sources, that civilian properties, including a private hospital providing free maternal health care, were extensively damaged. Estimates compiled by civil society representatives state the damages exceed \$1 million.⁷⁷ Sources interviewed in July 2022 further mentioned to the Panel that they had not received compensation or reparations for their losses. The Panel observed marks on civilian buildings consistent with the reported use of mortars and heavy machine guns. The affected buildings were not concentrated in one specific area. Instead, the pattern of shooting appeared random and extended to a vast perimeter. See Annex 12 for a detailed assessment of the weapons used during the clashes.

Figures 1 and 2: Damage to Ayaan Hospital from the December clashes in Bosaso.



Source: Ayaan Hospital

⁷¹ See

https://www.hiiraan.com/news4/2021/Dec/184896/puntland_says_it_is_ready_for_talks_to_end_the_conflict_in_bossaso.aspx.

⁷² See <https://www.mtv Somali.com/fighting-erupts-again-in-bossaso-this-evening/>.

⁷³ Interview with medical and local sources in Bosaso, July 2022. See also media reports, <https://www.mtv Somali.com/pictures-civilians-flee-as-conflicts-erupts-again-overnight-in-bossaso-puntland/>.

⁷⁴ Interview with medical sources and Emergency service reports on file with the Panel. A medical source told the Panel that between 21 to 23 December 2021 one hospital registered 63 injured patients, mostly civilians, including 14 children. However, the source also mentioned that these were only partial figures, as the emergency service could not cope with the influx of injured people and register all entries.

⁷⁵ Ayaan hospital is located between the Presidential palace and the PSF headquarter. The Director of Ayaan estimated the damage to the hospital at US \$55,000. Report on file with the Panel.

⁷⁶ See <https://www.mtv Somali.com/pictures-civilians-flee-as-conflicts-erupts-again-overnight-in-bossaso-puntland/>

⁷⁷ Report on file with the Panel.

Figures 3 and 4: Mortar damage to the roof of a civilian house (left); and an RPG impact point on the wall of a civilian house (right).



Source: Panel

Based on the analysis of information gathered, the Panel has reasonable grounds to believe that the state agents involved in the 21 to 23 December 2021 clashes in Bosaso violated article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights⁷⁸, which protects the right to life against arbitrary deprivation. Specifically, the Panel considers that the state agents involved in the December 2021 clashes in Bosaso did not respect the principles governing the use of lethal force, including for law enforcement purpose, notably necessity, proportionality, and precaution.⁷⁹ Further, Paragraph 1 of article 6 of the Covenant lays the foundation for the obligation of States parties to provide effective remedies and reparation to all victims of violations of the right to life, implying an obligation to investigate allegations of excessive use of force with lethal consequences and, where appropriate, prosecute such incidents.⁸⁰ The Panel considers that no effective remedies and reparation to the victims of the Bosaso incident were provided.

In its assessment of “arbitrariness”, the Panel makes reference to paragraph 12 of the Human Rights Committee general comment No. 36 (2018) on article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights, on the right to life, to the 1979 Code of Conduct for Law Enforcement Officials and to the 1990 Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials.⁸¹

⁷⁸ Somalia has ratified and is a state party to the Covenant since 1990.

⁷⁹ According to para 13 of the Human Rights Committee general comment No. 36 (2018) on article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights on the right to life, states parties are expected to take all necessary measures intended to prevent arbitrary deprivations of life by their law enforcement officials, including soldiers charged with law enforcement missions. See also the Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns, A/HRC/26/36, 1 April 2014, paras 59–73.

⁸⁰ See para 27 of the Human Rights Committee general comment No. 36 (2018) on article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights, on the right to life.

⁸¹ The 1979 Code of Conduct for Law Enforcement Officials was adopted by UN General Assembly Resolution 34/169 of 17 December 1979. In para 1 of the same resolution, the Assembly decided to

Article 3 of the 1979 Code of Conduct stipulates that law enforcement officials may use force ‘only when strictly necessary’. The accompanying official commentary emphasizes that any use of force by law enforcement officials should be ‘exceptional’. While it is commendable that the parties firstly attempted with non-violent means to resolve the stand-off on the PSF leadership, the agreement reached in March 2022 demonstrates that adherence to negotiation attempts could have avoided the loss of human life and the material destruction that occurred in December 2021.

With reference to the assessment of proportionality, and particularly on the deployment of mortars,⁸² RPGs and machine guns with impact showing random shooting in urban populated areas of Bosaso, the Panel considers that their use was apparently disproportionate as to the legitimate objective to be achieved.⁸³

According to 1990 Basic Principle 5(b), whenever lawful use of force and firearms is unavoidable, law enforcement officials must ‘minimize damage and injury’ and ‘respect and preserve human life’. The Panel has reasonable grounds to believe that all parties engaged in the December 2021 clashes in Bosaso failed to act in a manner consistent with the need to minimize the risk posed to human life, including by failing to issue a warning to the population and breaking a publicly announced ceasefire.

‘transmit it to Governments with the recommendation that favourable consideration be given to its use within the framework of national legislation or practice as a body of principles for observance by law enforcement officials’. The Basic Principles were adopted by the Eighth UN Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, Havana, 27 August to 7 September 1990. In its Resolution 45/166, adopted without a vote on 18 December 1990, the UN General Assembly welcomed the Basic Principles and invited governments to respect them (§4).

⁸² See <https://www.un.org/disarmament/explosive-weapons/>

⁸³ Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials, 5(a).

Figure 5: Statement of the UN Resident and Humanitarian Coordinator on the humanitarian impact of the December 2021 clashes in Bossaso



STATEMENT

Statement by the Deputy Special Representative of the Secretary-General, UN Resident and Humanitarian Coordinator for Somalia, Mr. Adam Abdelmoula, on the situation in Bossaso, Puntland State

Mogadishu, 23 December 2021- I am extremely concerned about the impact of ongoing hostilities in Bossaso, Puntland State, on civilians.

With the fighting in Bossaso town continuing into a third consecutive day, more than half of the city's population has reportedly been displaced from their homes. According to humanitarian partners and local authorities, some 40 per cent of 70,000 Internally Displaced Persons (IDPs) hosted in Bossaso town are also reported to have experienced secondary displacement.

The closure of shops has limited the possibility of vulnerable people, including IDPs and drought-affected communities, to redeem their vouchers for basic supplies.

I am further concerned that fighting has negatively affected the ability of humanitarian partners to reach the displaced people who are in urgent need of humanitarian and protection assistance.

I urge all parties to the conflict to uphold their obligations under international humanitarian law and to ensure unfettered access for humanitarian workers to all people in need of assistance.

Source: <https://reliefweb.int/report/somalia/statement-deputy-special-representative-secretary-general-un-resident-and-0>

Figure 6: PSF statement issued on 22 December 2021. The statement denounces two days of aggressive attacks from the Puntland Government which refused to submit to the decision of elders called to mediate the dispute regarding the PSF leadership.



WAR-MURTIYEED

Date: 22/12/2021

Assalamu calaykum,

Waxaa nalagusoo qaaday oo aan iska difaacnay muddo labo beri ah weeraro gardaro ah oo lagu jabiyey xeerarkii sharciga ahaa oo dhan, oo u dhaxeeyay PSF iyo Dowladda Puntland, waxay diideen gartii si wadajir ah aan ugu dhiibanay Isimadda iyo go'aank-oodii.

Intaasna kuma aysan ekaane weerar iyo barakicin bulsho bay sameeyeen, dhinacayagu marna ma hurinayn colaadda iyo dhibaataaynta shacabkeena.

Waxaan aad uga xunnahay dhibta bulshadeenna soo gaartay, runtii raali kama nihin wixii sameeyayna way qaadayaan masuuliyadooda.

Ciidanka PSF waxay u taaganyihiin la dagaalanka argagixisadda, amni daradda iyo cid kastoo ku lug leh.

Dadkii ayagu argagixisadda ka tirsanaa ee aan bulshadeenna ka difaacaynay, haatana ku gabanaya xasaanadda dowladda marnaba nama eedayn karaan, Puntland naba-deeda iyo hurrumarkeeda geed walba waan u harsannay, waana kasi shaqeyn doonaa eebbe idinkiis.

IDINKA ALLE GUUL
PSF




contact@psf.so

Annex 20: Charcoal stockpiles in Kismayo

On 6 September 2022, following an invitation by the Office of the President of the Jubbaland State of Somalia, the Panel visited Kismayo to meet with Jubbaland authorities, as well as with representatives of businesspersons who have equity in the charcoal stockpiles in and around the city. In the invitation, the Office of the President expressed the desire to discuss with the Panel solutions to the existing charcoal stockpiles harvested prior to the imposition of the ban by the Security Council in 2013, which they claim have had negative environmental effects, at times causing harm to the local community's health.

During the visit, the Panel was able to inspect and take pictures of stockpiles in three locations inside and around Kismayo: areas 1, 2 and 3N in figure 1 below. The Panel could not inspect area 3S and area 4 due to security reasons. The pictures taken allowed the Panel to assess the volume of charcoal in coordination with UNODC using satellite images from 7 September 2022. Figures 3, 4 and 5 show pictures of 26 charcoal piles in areas 1, 2 and 3N, while pile 1B doesn't contain charcoal. The volume of seven piles 3F, 3G, 3H, 3I, 4A, 4B and 4C was assessed using satellite images and comparing piles from other pictures. Figure 1 gives the characteristics of charcoal bags, each of 50 Kg size but containing 25 kg of charcoal. Table 1 shows the number of bags per each pile and area, for a total of 516, 386 bags or 12,900 metric tonnes of charcoal.

The Panel met with eight individuals presented by Jubbaland authorities as members of the Kismayo association of charcoal owners (KACO). They indicated to the Panel that they were representing four groups constituted by hundreds of rural families who own numbers of sacks of charcoal. They claim that these groups own 1.2 million bags of charcoal that they harvested before the imposition of the charcoal ban by the Security Council. They informed the Panel that they were looking for modalities to request to the Security Council a one-time waiver to the ban on charcoal to allow the export of the current stockpiles and clean-up of the designated areas in and around Kismayo. Reportedly, they have agreed with Jubbaland authorities, particularly the Mayor of Kismayo, to use a portion of the proceeds to clean up the city from the effects of the charcoal, support projects to plant trees for reforestation, and contribute to create environmental awareness on the effects of de-forestation. They welcome the support of relevant UN agencies and guaranteed that should the waiver be granted, they would be fully transparent allowing the Panel to monitor the export process.

The Panel met with representatives of the office of the President of the Jubbaland State of Somalia and with the Mayor of Kismayo who asserted that Al-Shabaab is not currently benefiting from the charcoal business or from any other business that is transacted in Kismayo. They informed the Panel that the charcoal stockpiles are a source of challenges to the community in term of risks of fire hazard, impact on the environment, and unpaid rent by charcoal owners for land occupancy. They indicated to the Panel that Jubbaland is willing to cooperate with the FGS and relevant UN agencies to find lasting and sustainable solutions to the charcoal accumulated in Kismayo before the imposition of the ban. The Panel has informed the FGS before and after the visit on its intent and the outcomes of the discussions.

The Panel welcomes the cooperation by Jubbaland authorities and charcoal stakeholders in relation to the assessment and monitoring of charcoal stockpiles. The Panel believes that a one-time suspension of the ban on charcoal by the Security Council submitted to procedural requirement by the Committee, including a request of approval and notification of export, could have multiple beneficial effects. These include an efficient monitoring of the ban on charcoal and a political climate for cooperation between Jubbaland and the FGS to allow further development of Somalia's National Policy on Charcoal for the sustainable management of domestic charcoal use in line with paragraph 7 of resolution 2607 (2022).

Figure 1: Locations of stockpiles**Figure 2: Types and dimensions of charcoal bags (50 Kg size containing 25 Kg of charcoal)**

Source: Panel for all pictures in this annex

Table 1: Estimates number of bags in the three stockpiles locations

Serial	site	Number of bags in length	Number of bags in width	Number of bags in height	Total bags.
1	1A	25	20	16	8000
2	1B				0
3	1C	20	20	15	6000
4	1D	20	20	20	8000
5	1E_1	40	20	23	18400
6	1E_2	30	30	23	20700
7	1F	30	40	20	24000
8	1G	20	40	20	16000
9	1H	20	30	20	12000
10	1I	20	30	20	12000

Serial	site	Number of bags in length	Number of bags in width	Number of bags in height	Total bags.
11	1J	20	30	20	12000
12	1K	20	30	20	12000
13	1L	20	30	20	12000
14	1M	20	30	20	12000
15	1N	20	30	20	12000
Total bags Area 1					185100
16	2A	7	11	18	1386
17	2B	20	30	20	12000
18	2C	20	15	23	6900
19	2D	20	30	19	11400
20	2E	30	40	20	24000
21	2F	25	30	20	15000
22	2G	20	30	21	12600
Total bags Area 2					453486
23	3A	20	30	20	12000
24	3B	20	30	20	12000
25	3C	40	30	20	24000
26	3D	40	30	20	24000
27	3E	40	30	20	24000
28	3F*	20	20	20	8000
29	3G*	40	30	20	24000
30	3H*	40	30	20	24000
31	3I*	40	30	20	24000
Total bags Area 3					176 000
32	4A*	40	40	20	32000
33	4B*	40	30	20	24000
34	4C*	40	20	20	16000
Total bags Area 4					72 000
Total bags					516 386

Source: Panel and UNODC

*: area with no pictures taken by the Panel

Figure 3: Stockpiles area 1

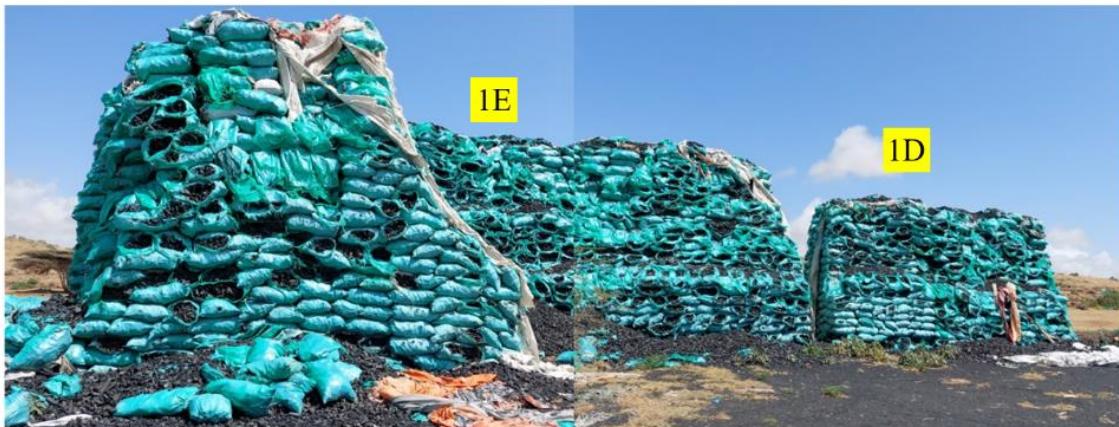




Figure 4: Stockpiles area 2





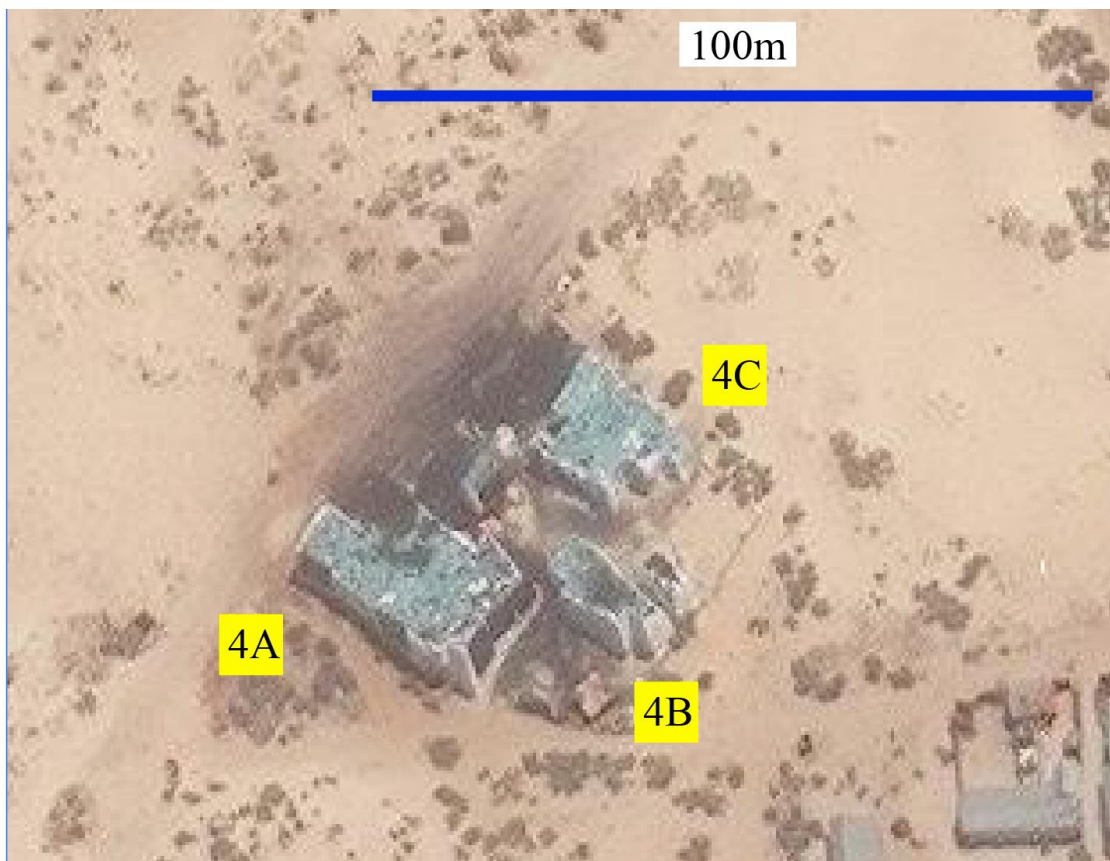
Figure 5: Stockpiles area 3N



Figure 6: Stockpiles area 3S



Figure 7: Stockpiles area 4



Annex 21: Violation of the Somalia charcoal ban by MV Fox

On 25 January 2022, the Federal Government of Somalia (FGS) shared information with the Panel concerning allegations of violations of the charcoal ban by a vessel MV FOX (IMO 9108659). The information included: i) a cargo manifest and ii) a certificate of clearance for the MV FOX. According to these documents, the MV FOX, a cargo vessel, carried 4,425 metric tons of charcoal from Kismayo and was destined for the United Arab Emirates (UAE) (see figures 20.1 to 20.7 below).

The Panel noted that the MV FOX sailed from the Port of Zanzibar, Republic of Tanzania, on 2 January 2022 with its Automatic Identification System (AIS) off until it reached Salalah port, Sultanate of Oman, on 22 January 2022.

On 14 April 2022, Omani authorities informed the Panel that the MV FOX had an emergency on 22 January 2022, near the Port of Salalah. As a result, the Omani authorities assisted in the evacuation of the ship's crew and subsequently discovered that there were approximately 4,425 metric tons of charcoal in the vessel's hull. Further, Omani authorities discovered that captain Mohamad Mostafa Besso (Syrian national) and his assistant, Ammar Khader Safiya (Syrian national), falsified records of the ship's route.

The Panel travelled to the Port of Salalah, Sultanate of Oman, from 28 May to 1 June 2022, to inspect the vessel and conduct interviews with the crew and Omani officials. The Panel received extensive cooperation from Omani authorities in Salalah. The visit allowed the Panel to gather evidence and make the following findings:

- i. The MV FOX had not called to any port nor been in the territorial waters of South Africa in 2022 and hence the shipping documents claiming the origin of the charcoal as South Africa are counterfeit;
- ii. The MV FOX called to the port of Kismayo on 6 January 2022 at 11H50 and left that port on 12 January 2022 at around 7H30 UTC;
- iii. The MV FOX when it reached Salalah had black colour paint on its IMO number and its name "FOX", keeping the name "LOME", its port of origination, visible. This was likely an attempt by the crew to conceal the vessel's identity from potential witnesses while loading the charcoal in Kismayo.

The Panel noted from the shipping documents that the consignee of the charcoal was Sitti General Trading. The Panel has information that Sitti General Trading is registered in Djibouti and owned and managed by Mr. Bashir Khalif Musse (see figure 20.). This individual was mentioned in paragraph 6, annex 12.2.2 of the Panel's 2017 final report (S/2017/924) for his role in using false documents to export charcoal from Somalia.⁸⁴

In accordance with its obligation to offer an opportunity to reply, the Panel met in Mogadishu on 20 July 2022 with Mr. Bachir Khalif Muse, whose companies - Sitti General Trading L.L.C. and Bushra Bachir Shipping and Logistics Services L.L.C were, respectively, the charter party for the MV FOX and the consignee of the charcoal onboard the vessel. Mr. Bachir admitted that the charcoal on board the MV FOX originated from Somalia and was loaded in Kismayo port. The Panel also gave opportunity to reply to all other individuals and entities listed in the table below (table 20.1) due to their involvement or the link to the MV Fox case.

The captain of MV Fox Mohammad Mustafa Besso maintained that the vessel took the charcoal from Richards Bay, South Africa. On the companies from South Africa, see Table 20.1, the Panel got information that those entities never existed in that country and documents used in their names, including stamps and signatures were falsified. The Panel also corresponded with the owner of the vessel MV Fox to offer him an opportunity to reply to its findings.

In June 2022, the Panel provided a thematic report to the 751 Somalia Committee of the Security Council on the violation of the charcoal ban by MV FOX. In its report the Panel highlighted possible options for reducing risks of further illegal shipments of charcoal through possible solutions of the management of charcoal stockpiles in southern Somalia. The Panel presented options to the Committee with regard to current charcoal stockpiles in and around Kismayo.

⁸⁴ See paragraph 6, annex 12.2.2 of S/2017/924.

Table 1: Individuals and entities involved in or with links to the MV FOX case

Name	Place of business/Identity	Link
Bashir Khalif Musse	Djibouti national; business in Dubai	Owner and Director of Sitti General Trading; signed the charter agreement of the MV FOX
Sitti General Trading L.L.C.	Djibouti registered; business in Dubai, license (533917)	Consignee of the charcoal Same business address as Bushra Bachir
Mariam Barreh Omar	Djibouti national	Director Bushra Bachir Shipping and Logistics Services L.L.C
Bushra Bachir Shipping and Logistics Services L.L.C.	Djibouti registered Business in Dubai, license (894208)	Party to the charter agreement of the MV FOX Same business address as Sitti
Ncokumane General Trading L.L.C.	Richards Bay, South Africa	Alleged shipper of the charcoal
Godana Shipping Services L.L.C	Unknown	Agent of the MV FOX
MV FOX	Registered in Togo	Carried the charcoal
Omar Faris Al Shamari	Iraqi national	Director
Oscar Middle East Ship Management	Dubai	Owner MV FOX
Mohamad Mustafa Besso	Syrian national	Captain MV FOX

Figure 1: Bill of Lading allegedly issued by Godana on behalf of the MV FOX's captain

Page 2

BL No. 01

BILL OF LADING
TO BE USED WITH CHARTER-PARTIES

Reference No.

NON NEGOTIABLE

SHIPPER NAME: "GODANA SHIPPING SERVICES L.L.C." 1994

Shipper
NCOKUMANE GENERAL TRADING L.L.C.
 12 DWARF RUSH, BRACKENHAM,
 RICHARDS BAY, 3900,
 Tel. + 27 35789 0802
 SOUTH AFRICA

Consignee
SITTI GENERAL TRADING L.L.C
 AL NOKHITHA BLDG, OFFICE NO. 222,
 P.O BOX: 80367, HAMRIYAH PORT
 Tel: +971 4 2699015
 DUBAI- U.A.E

Notify address
SITTI GENERAL TRADING L.L.C
 AL NOKHITHA BLDG, OFFICE NO. 222,
 P.O BOX: 80367, HAMRIYAH PORT
 Tel: +971 4 2699015
 DUBAI- U.A.E

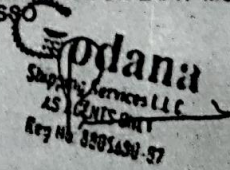
Vessel **MV FOX** Port of loading **RICHARDS BAY, SOUTH AFRICA**

Part of discharge **FUJAIRAH OR RAS AL KHAIMAH OR KHALIFA PORT ABUDHABI, U.A.E.**

Shipper's description of goods	Gross weight
177,000 BAGS CHARCOAL IN 25 KG BAGS PACKING: IN BAGS HS CODE: 440200	4,425.00 METRIC TONS

**CLEAN ON BOARD
FREIGHT PAYABLE AS PER CHARTER PARTY**

(of which on deck at Shipper's risk, the Carrier not being responsible for loss or damage howsoever arising)

Freight payable as per CHARTER-PARTY FREIGHT ADVANCE Received on account of freight: Time used loading days hours.	SHIPPED at the Port of Loading in apparent good order and condition on board the Vessel for carriage to the Port of Discharge or to near thereto as she may safely get the goods specified above. Weight, measure, quality, quantity, condition, contents and value unknown. IN WITNESS whereof the Master or Agent of the said Vessel has signed the number of Bills of Lading indicated below all of the tenor and date, any one of which being accomplished the others shall be void. FOR CONDITIONS OF CARRIAGE SEE OVERLEAF
Freight payable at AS PER CHARTER PARTY Number of original B/L THREE (3)	Place and date of issue RICHARDS BAY, SOUTH AFRICA 07.01.2022 Signature GODANA SHIPPING SERVICES L.L.C. AS AGENT FOR AND ON BEHALF OF THE MASTER OF MV FOX CAPT. MOHAMAD MUSTAFA BESSO  Godana Shipping Services L.L.C. AS AGENT Reg No 3591490-97

Source: MV FOX, gathered by the Panel during its visit to Salalah

Figure 2: Commercial invoice allegedly issued by Ncokumane General Trading

NCOKUMANE GENERAL TRADING L.L.C.

COMMERCIAL INVOICE

Invoice No. SB/740-K/22

Date 07/01/2022

SHIPPER:
NCOKUMANE GENERAL TRADING L.L.C.
 12 DWARF RUSH, BRACKENHAM
 RICHARDS BAY-SOUTH AFRICA
 TEL: +27 35789 0802

CONSIGNEE:
SITTI GENERAL TRADING L.L.C.
 AL NOXHITHA BLDG, OFFICE NO. 222,
 P.O BOX: 80367, HAMRIYAH PORT
 DUBAI- U.A.E
 TEL: +971 4 2699015

DESCRIPTION	QTY	GROSS WEIGHT (MT)	NET WEIGHT (MT)	UNIT PRICE (USD/MT)	TOTAL AMOUNT (USD)
CHARCOAL IN 25 KG BAGS PACKING: IN BAGS HS CODE: 440200 INVOICING: ON ACTUAL WEIGHT BASIS	177,000 BAGS	4,425.00	4,425.00	250.00	1,106,250.00
TOTAL	177,000 BAGS	4,425.00	4,425.00		1,106,250.00
TOTAL AMOUNT IN WORDS: USD ONE MILLION ONE HUNDRED SIX THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY ONLY					



DELIVERY TERM	: CFR LO KHALIFA PORT ABUDHABI, U.A.E.	PAYMENT TERMS	: 100% CASH IN ADVANCE
COUNTRY OF ORIGIN	: SOUTH AFRICA	MODE OF TRANSPORT	: BY VESSEL
VESSEL NAME	: MV FOX	VOYAGE NO.	: 7/2022
PORT OF LOADING	: RICHARDS BAY, SOUTH AFRICA	PORT OF DISCHARGE	: KHALIFA PORT ABUDHABI, U.A.E.

FOR, NCOKUMANE GENERAL TRADING L.L.C.
AUTHO.SIGNATORY






Source: MV FOX, gathered by the Panel during its visit to Salalah

Figure 3: Customs document allegedly issued by South African customs via Godana

TRANSIRE-FOR A DESTINATION IN THE REPUBLIC			DA 4
Port of issue- Richards Bay		Date: 07.01.2022	Transire number:
1. Customs code	38618		28
2. Name of ship	MV FOX		
3. Vessel official registration number	9108659		
4. Nationality and port of registry	TOGO	LOME	
5. Name and nationality of master	MOHAMAD MUSTAFA BESSO // SYRIAN		
6. Name and nationality of owners	OSCAR DUBAI SHIPPING S.A // HONGKONG		
7. Date and time of arrival	1400 HRS 04.01.2022		
8. Nature of voyage	COMMERCIAL		
9. Expiry date of safety certificate	19 MAY 2022		
10. Expiry date of this transire			
11. Where from (all places to be mentioned in the order called at)			
ZANZIBAR			
12. Nature of cargo and tonnage thereof for this place			
NIL			
13. Where bound (all places to be mentioned in order of intended voyage)			
KHALIFA PORT, ABU DHABI – U.A.E.			
14. Nature and tonnage of cargo taken from this place			
LADEN 4 425 MT CHARCOAL IN 25 KG BAGS			
15. Have any goods ex-customs and excise warehouses, goods on which a drawback of customs and exciseduty is due on export, imported goods on which duty has not been paid and excisable goods, exported or removed in bond to a place outside the Republic			
NO			
16. Intended date and time of departure			
1700 HRS 07.01.2022			
I declare that the above-mentioned particulars, and the particulars shown on the enclosures hereto, are true and correct			
 SHIP AGENTS ONLY SIMPHIWE NZUZA Name		 SHIPS OPERATOR Rank Myeza Inspctr	
Customs officer (name)		Signature	

Source: MV FOX, gathered by the Panel during its visit to Salalah

Figure 4: Certificate of clearance for the FOX allegedly issued by South African customs via Godana

CERTIFICATE OF CLEARANCE FOR SHIPS FOR A DESTINATION OUTSIDE OF THE REPUBLIC		ORIGINAL DA 3 DATE 07 01 2022
FOR OFFICIAL USE ONLY 	Port of	RICHARDS BAY 38618
	Name of ship	MV FOX Voy No. 7/2022
	Nationality and Port of Registry	TOGO LOME
	Registered mass (net)	3701
	Name and nationality of master	MOHAMAD MUSTAFA BESSO SYRIAN
Name and nationality of owners	OSCAR DUBAI SHIPPING S.A	HONDURAS
Where bound (all places to be mentioned in order of intended voyage) KHALIFA PORT, ABU DHABI – U.A.E.		
State whether laden or in ballast LADEN 4,425.00 MT CHARCOAL IN 25 KG BAGS		
The above-mentioned ship has been duly entered and cleared for the places mentioned.  07/01/2022 Controller of Customs and Excise		

Source: MV FOX, gathered by the Panel during its visit to Salalah

Figure 5: Masking of the name of the vessel by black colour paint. On the left, the vessel's name and IMO number are masked in January 2022. On the right, the vessel's name is repainted, as of May 2022.



Source: Omani maritime safety services, January 2022.



Source: Panel, 29 May 2022.

Figure 6: Charter agreement between Oscar Middle East Management LLC and Bushra Bachir Shipping and Logistics services LLC

PLACE & DATE : 20/12/2021 - DUBAI, UAE

M.V FOX

OWNERS: OSCAR MIDDLE EAST SHIP MANAGEMENT L.L.C

CHARTS : BUSHRA BACHIR SHIPPING & LOGISTIC SERVICES L.L.C
- UNITED ARAB EMIRATES

LAST RICE CARGO: CEMENT / CEMENT /

VESSEL POSITION : PORT PAKISTAN,

ALL NEGOTIATIONS AND TERMS TO REMAIN STRICTLY PRIVATE AND CONFIDENTIAL AND RESTRICTED TO BOTH OWNERS AND CHARTERERS ONLY.

THE OWNERS CONFIRM AND GUARANTEE THAT THE VESSEL'S HOLDS AND HATCHES ARE CLEAN 100 % WATER TIGHT CLEAR, WASHED AND DRIED CONDITION, FREE OF LOOSE RUST FLAKES/SCALES, INSECTS AND RESIDUES AND/OR ODOURS AND THE VESSEL IS FULLY FITTED AND SUITABLE TO LOAD, CARRY AND DISCHARGE THE CARGOES.

ULD OR HOSE TEST WILL BE PERFORMED BY AN INSPECTION COMPANY AT CHARTERER AT LOAD PORT RICHARD BAY /SOUTH AFRICA AND SHOULD THE HATCHES FOUND LEAKY, FOAM TO BE APPLIED BY OWNERS TO SEAL ALL HATCHES PROPERLY TO THE INSPECTION COMPANY SATISFACTION.

OWNERS TO GUARANTEE BOTH SEAWORTHINESS AND CARGO WORTHINESS OF THE VESSEL.

SHOULD VESSEL BE REJECTED BY CHARTERS ' SURVEYOR, THEN ALL TIME LOST FROM HOLDS FAILING TILL MASTER NOTIFICATION THAT HOLDS RECTIFIED, LAY TIME SHOULD NOT COUNT.

OWNS WARRANT THAT THE VESSEL IS FULLY COVERED WITH A P&I CLUB FOR THE DURATION OF THIS C/P.

OWNERS/CHARTERS CONFIRM FIXTURE RECAP DETAILS TO BE TOP P&C.

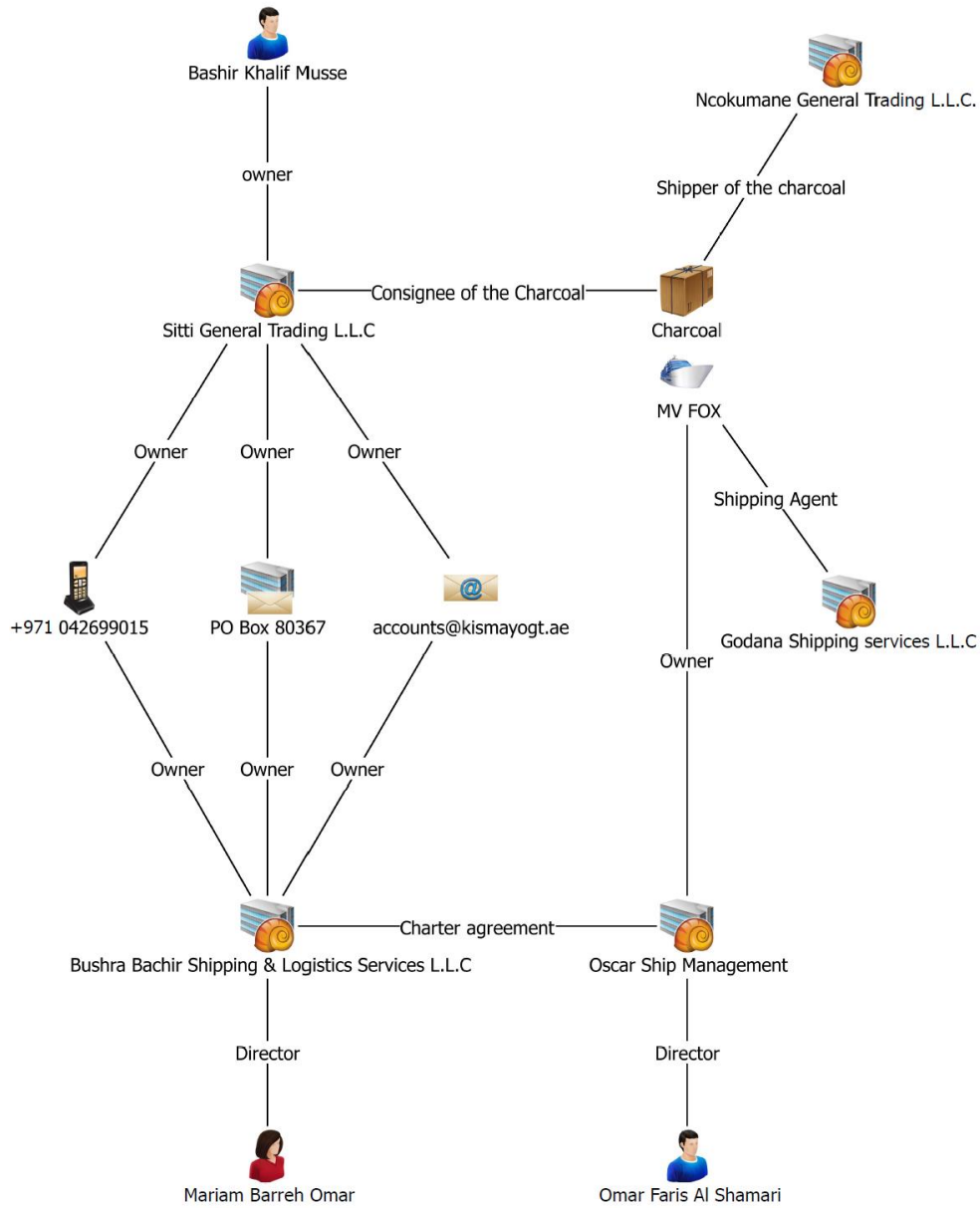
OWNS GUARANTEE TT VESSEL'S HOLDS CLEAN/DRY BEFORE ARRIVAL VESSEL'S HOLDS TO BE PROPERLY SWEEP DRIED, CLEANED FREE OF ANY RESIDUES OF PREVIOUS CARGOES AND RUST SCALES, HOLD CLOSING SYSTEM BEING IN PERFECT WORKING CONDITION WITH WATERTIGHT HATCHES AND VESSEL TO BE IN EVERY RESPECT READY TO LOAD THE INTENDED

1



Source: Confidential

Figure 7: Mapping of individuals and entities with links to the charcoal ban violation



Source: Panel based on documents in annexes above.

Annex 22: List of acronyms

Acronym	Definition
AAIA	Aden Adde International Airport
ADN	Advance Delivery Notification
AML/CFT	Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism
AMISOM	African Union Mission in Somalia
ANFO	Ammonium Nitrate Fuel Oil
AQAP	Al-Qaida in the Arabian Peninsula
ASWJ	Ahlu Sunna Wal Jama
ATGM	Anti-Tank Guided Missile
ATMIS	African Union Transition Mission in Somalia
CAR	Conflict Armament Research
CBS	Central Bank of Somalia
eKWC	Electronic Know-Your-Customer
EUC	End User Certificate
EUCAP	European Union Capacity Building Mission in Somalia
EUTM in Somalia	European Union Training Mission in Somalia
FATF	Financial Action Task Force
FGS	Federal Government of Somalia
FMS	federal member states
FRC	Financial Reporting Center
GSMA	Global System for Mobile Communications Association
HIPC	Heavily Indebted Poor Country
HME	Home-Made Explosive
IAN	Implementation Assistance Notice
ID	Identification
IDP	Internally Displaced People
IED	Improvised Explosive Device
IMF	International Monetary Fund
ISIL	Islamic State in Iraq and the Levant
ITI	International Tracing Instrument
JVT	Joint Verification Team
Km	Kilometre
KYC	Know-Your-Customer
LCR	Learning Code Receiver
LCTR	Large Cash Transactions Report
MC	Motorcycle
MMO	Mobile Money Operators
ML	Money Laundering
ML/TF	Money Laundering Terrorist Financing
MTB	Money Transfer Bureau
MTO	Money Transfer Operators
MV	Merchant Vessel
NAMLC	National Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism Committee
NGO	Non-Governmental Organization
NISA	National Intelligence and Security Agency
NRA	National Risk Assessment
ONSA	Office of the National Security Adviser
PBIED	Person- Borne Improvised Explosive Device
PDN	Post-Delivery Notification
PMPF	Puntland Maritime Police Force

PoA	Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in all its Aspects
PSF	Puntland Security Force
PSSM	Physical Security and Stockpile Management Measure
RPG	Rocket Propelled Grenade
SME	Small and Medium sized Enterprise
SNA	Somali National Army
SNSF	Somali National Security Forces
SOP	Standard Operating Procedure
SPF	Somali Police Force
SSSI	Security Sector Institutions other than those of the FGS
STR	Suspicious Transaction Report
TF	Terrorist Financing
UCAV	Unmanned Combat Aerial Vehicle
UNMAS	United Nations Mine Action Service
UNODC	United Nations Office on Drugs and Crime
UNSOM	United Nations Assistance Mission in Somalia
VBIED	Vehicle-Borne Improvised Explosive Device
XSH	Harakat Al-Shabaab
YPOC	Yellow Plastic Oil Container
